



UNIVERSIDADE DE ÉVORA

Mestrado em Gestão e Valorização do Património Histórico e Cultural - Master Erasmus Mundus TPTI

(Techniques, Patrimoine, Territoires de l'Industrie : Histoire, Valorisation,
Didactique)

*Le port de Kribi : force ou menace pour la proposition d'inscription des chutes
de la lobe sur la liste du patrimoine de l'UNESCO et pour l'identité des
populations riveraines.*

*O porto de Kribi: força ou ameaça para a proposta de inscrição das quedas de
água de Lobé na lista do património mundial da UNESCO e para a identidade
das populações locais?*

(Suzanne Pulchérie NNOMO ELA)

Sous la direction de : **Professeur ANA CARDOSO DE MATOS**

Évora, Outubro de 2016 | Évora, Octobre 2016

UNIVERSIDADE DE ÉVORA



Mestrado em Gestão e Valorização do Património Histórico e Cultural - Master Erasmus Mundus TPTI

(Techniques, Patrimoine, Territoires de l'Industrie: Histoire, Valorisation,
Didactique)

*Le port de Kribi : force ou menace pour la proposition d'inscription des chutes
de la lobe sur la liste du patrimoine de l'UNESCO et pour l'identité des
populations riveraines.*

*O porto de Kribi: força ou ameaça para a proposta de inscrição das quedas de
água da Lobe na lista do património mundial da UNESCO e para a identidade
das populações locais?*

Suzanne Pulcherie NNOMO ELA

Sous la direction de : **Professeur Ana CARDOSO DE MATOS**

Évora, Outubro de 2016 | Évora, Octobre 2016

« Pour atteindre le développement durable, les solutions technologiques, les réglementations politiques ou les instruments financiers ne suffisent pas. Nous devons changer de façon de penser et d'agir. Cela exige une éducation au développement durable et un apprentissage de qualité, à tous les niveaux et dans tous les contextes sociaux ». UNESCO, Éducation au développement durable, [Unesco, http://fr.unesco.org](http://fr.unesco.org)

REMERCIEMENTS

Au terme de ces deux années de formation intense, je voudrais tout d'abord remercier le Programme Erasmus Mundus pour m'avoir permis de vivre cette aventure formidable faite de rencontres et d'échanges constructifs. Je voudrais particulièrement remercier nos différents encadreurs et enseignants rencontrés lors du Parcours de mobilité dans les quatre Universités de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, d'Evora, Padova et d'Alicante, dont la disponibilité et l'empathie m'ont particulièrement marquées.

Ma gratitude va à l'endroit de mes camarades de la Promotion Diversity Mundus, qui ont été pour moi des sources d'enrichissement humain et culturel, car notre différence à tous et à chacun restera l'une des meilleures écoles de la vie pour moi.

J'ai également une pensée pour ma grande et nombreuse famille, car chacun à son niveau a joué un rôle dans ma réussite, par des mots de réconfort, d'encouragement et même par la prière, car vivre loin des siens pour la première fois pour une période aussi longue n'est pas du tout évident. Pensée spéciale à la Famille Marques, rencontrée à Évora, qui a toujours été proche de moi dans les moments les plus difficiles ;

Je tiens à remercier tous ceux qui ont facilité mes recherches sur le terrain à Kribi, Notamment le Préfet et ses collaborateurs, remerciements spéciaux au Premier Adjoint du Préfet dont le professionnalisme et la disponibilité m'ont été d'un grand apport, mes remerciements particuliers s'adressent également à tous les responsables du CIPK de Kribi qui ont eu l'extrême bienveillance de faciliter l'accès dans ce lieu restreint de haute sécurité ;

Ma gratitude va également à mes précieux collaborateurs de terrains, Charles Patrice Afane, Mireille Ela, Mireille Medjo, Ewoma Kaye Rostand, Ze Adrien, qui ont pris sur leur temps et leur énergie pour m'assister dans ce voyage périlleux au cœur de la Lobé, de même qu'à tous les Chefs du Paysage Culturel notamment Ses Majestés Eko Roosevelt, Bikoe Henri, Tsagadigui Manassé pour leur gratitude et leur disponibilité permanentes ;

Une Reconnaissance spéciale à Mon encadreur Professeur Ana Cardoso de Matos, dont la patience, l'exigence, les conseils m'ont permis de m'améliorer au jour le jour et de parfaire mon travail ;

Je ne pourrais point terminer sans une pensée spéciale pour le secrétariat du TPTI, particulièrement à Evelyne Berrebi de Paris et Helena Espadaneira de Évora, dont l'efficacité hors pair ont permis de décanter avec brio et succès, des situations administratives internationales compliquées.

A mes enfants Paul Alan Loïc et Luce Bérénice Bernadette, dont l'amour et l'affection m'ont permis de tenir sans craquer. A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à ma réussite, je vous dis merci.

ABREVIATION

CIRK : Complexe industriel portuaire de Kribi

DUP : Déclaration d'Utilité publique.

FNE : Fonds National de l'Emploi

HEVECAM : Hévéa du Cameroun

La Convention ou la Convention de 1972 : Convention sur la protection du Patrimoine culturel et naturel, signé le 16 juin 1972

MINAC : Ministère des Arts et de la Culture

MINCULT : Ministère de la Culture

PAK : Port Autonome de Kribi

Plan de gestion : Plan de gestion et de conservation quinquennal

SOCAPALM : Société Camerounaise de Palmeraies

UNESCO : United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization/ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

VUE : valeur universelle exceptionnelle

ZIF : Zone industriel portuaire de Fos

TABLE DE MATIERES

CHAPITRE I :	6
DEFINITION DU SUJET, PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE	6
I. Définition du Sujet	7
II. Problématique	14
III. Historiographie et méthodologie	15
CHAPITRE III	37
LE COMPLEXE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE KRIBI ET LE PAYSAGE CULTUREL DES CHUTES DE LA LOBE	37
I. Contexte de création	38
II. Objectifs	39
III. Impact socioéconomique du projet	40
CHAPITRE IV	55
CONFIGURATION ACTUELLE DU PAYSAGE CULTUREL ET DU PORT AUTONOME DE KRIBI	55
I. Le paysage culturel des chutes de la Lobé, de notre dernière visite à ce jour	56
II. Le paysage culturel des chutes de la Lobé et l'impact du projet du Port	62
III. Le port de notre dernière visite a de nos jours.	64
CHAPITRE V	74
PROPOSITIONS POUR UNE GESTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SITE	74
IV. En direction du MINAC, Porteur du Dossier d'inscription	75
IV. En direction des responsables du Port de Kribi	79
V. En direction des autorités traditionnelles et municipales	81

SUMMARY

The Port of Kribi: strength or threats to nomination of Lobé Falls on the World Heritage List of UNESCO and to the local communities identity?

Our personal topic deals with the construction issue of a port industrial complex near a cultural site which folder is in process of inscription on UNESCO List of cultural heritage : cultural landscape of Lobe waterfalls. And the question that arises is: What is the direct impact of this proximity and also what is its eventual future as world heritage? It is a site that has cultural and natural components interfering each other through an almost symbiotic interaction, because the nature is not just a physical element, but an entity much more dynamic which influences different aspects of local population's life, through its traditions, its culture, its essence and identity. This site has physical, but also intangible values which allowed to tender penny of outstanding universal value allowing it to be ranked on the list of UNESCO, but also to be the subject of an application by the Ministry of Culture in 2006. However, after the development of the Management Plan, the site was already in full preparation of its nomination process, it has to be interrupted because of the proposed implementation of the industrial complex port of Kribi. This project saw from a distance a strong threat for the folder, but also to the integrity of the site, where the decision of the MINAC to stop the record. But so far the CIPK is already in effect and gave birth to its first phase, which is the PAK, autonomous Port of Kribi and to this day, the situation seen in real mode seems more so desperate for the integrity of the site, and even less for the nomination because the threats of yesterday have become the strengths and weaknesses of front of opportunities. Although subject to condition, the protection of this site may eventually become an imminent example of conservation and sustainable management of a cultural site a permanent industrial threat.

RESUMO

O porto de Kribi: força ou ameaça para a proposta de inscrição das quedas de água de la Lobé na lista do património mundial da UNESCO e para a identidade das populações locais?

A nossa dissertação aborda a problemática das consequências que a construção do Complexo industrial portuário de Kribi, localizado nas proximidades da paisagem cultural das cataratas de la Lobé, teve sobre a paisagem cultural e o património das populações que vivem junto ao rio. Esta paisagem foi objecto de uma proposta de inscrição na lista do património mundial em 2011. Após esta data, o processo conheceu uma interrupção devido ao anúncio da implantação do mesmo porto no interior do perímetro da zona de inscrição.

No intuito de preservar a identidade das populações locais e eventualmente repensar a preparação da proposta de inscrição, deve-se colocar a questão de saber qual será o impacto directo da proximidade do porto à zona que se pretendia propor para classificação.

De facto, o local comporta elementos naturais e culturais que interferem entre si, graças a uma interação quase simbiótica, pelo facto de que aqui, a natureza não é apenas um elemento físico, mas uma entidade mais dinâmica que influencia os diferentes aspectos da vida das populações locais, através das suas tradições, da sua cultura que é a fonte da sua identidade.

Para além destas componentes culturais e naturais, o local é muito influenciado pelas crenças espirituais. De facto, as populações acreditando na existência de divindades aquáticas, que só podem ser vistas pelas entidades, mas que teriam a capacidade de influenciar a vida dos indivíduos e da comunidade. Estes valores acrescentados ao facto que o sítio possui espécies de fauna rara e protegidas, tais como tartarugas marinhas, motivaram o Ministério da Cultura dos Camarões em 2006 a classificar o sítio na lista indicativa de propostas de inscrição na lista do património mundial. Apesar de o Complexo industrial e portuário de Kribi ser o mais importante de toda a sub-região da África Central, estamos no direito de nos inquietarmos sobre as ameaças evidentes que pesam sobre a paisagem cultural das cataratas de la Lobé quanto à sua integridade e à preservação da identidade cultural das comunidades locais?

Por outro lado, o porto poderia apresentar-se como uma oportunidade ou como uma força para o local e seus habitantes? São todas estas questões que formam a problemática da dissertação e são o objecto dos nossos trabalhos de pesquisa.

INTRODUCTION

The Cameroon as a State Party is, since 1982, signatory of the UNESCO Convention concerning the protection of the world cultural and natural heritage (The Convention of 1972). In the same year, Cameroon saw the inclusion of Dja Biosphere Reserve as a natural site; currently, is the only one being inscribed on the List of World Heritage. In 2006, Cameroon submitted its Indicative List to the UNESCO. This list includes 13 sites, including the Cultural Landscape of Lobe Falls, which is proposed for inscription on the World Heritage List. The process starts on this same year, between June and November, with a development of a management plan. It must be pointed that the management plan is a precondition for any site that who submit for an inscription in World Heritage. This is a management and a planning tool for the activities protection and property conservation, in order to preserve the element that constitutes the Outstanding Universal Value of the site in the short, medium and long term.

While the process of preparing the nomination is ongoing, large industrial sites are announced for the same geographical area, which it's presented a priori as a threat to the site. To date, the establishment of Kribi airport complex is already effective, but also another larger project emerges, a monument construction that would be, according to information collected on sponsors site, «the most important in Africa, and will measure 95 meters in height, or the same of a building with 29 floors and its area is about 80 hectares». This monument will be the mother of mankind, Africa. It is the Association Act of Random Kindness (ARK) Jammers Connection who is the author of this monument building initiative. This American association said to work for human values often forgotten as sharing, love and peace between the different countries all over the world, but also for healing and support to the sick children of the world and mixing of cultural diversity.

Despite the project suspension since 2011 and despite these major investment initiated and expected, the Ministry of Arts and Culture in Cameroon (MINAC), the Holder of the application form, does not lose the hope to classify this site on the World Heritage List, by now being registered on the current priorities of this ministerial department. We should note the presence on the site of some industrial societies, existing already on the region before starting the registration process. This is the plantings of HEVECAM (Hévée du Cameroun) implanted in 1975, SOCAPALM (Cameroon Palm Corporation), the presence of a base of the

Chad-Cameroon oil pipeline, whose construction began in 2000 and the operation became effective in 2004. Based on 300 drillings at Doba (southern Chad), the pipeline crosses Cameroon diagonally over 890 km, to the terminal of Kribi (south Cameroon). The registration project had delineated the site ranking regarding this presence when Kribi port project is announced. However, that arises here is to know if this classification project is still sustainable in light of all of this investments that gravitate around perimeter registration? But even more what is the risk of some local populations to preserve their cultural identity and their religious practices? What is the overall impact of these projects on the entire population and on the site? These issues are tracks of essential research in this thesis and we hope to have some answers and the end of this research work.

Le Cameroun en tant que Etat partie, est signataire depuis 1982, de la Convention de l'Unesco sur la protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel de 1972(La Convention ou la Convention de 1972)¹. Cette même année voit l'inscription de la Reserve de Biosphère du Dja comme site naturel ; c'est le seul à être actuellement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. En 2006, le Cameroun soumet sa Liste indicative à l'Unesco. Cette liste comporte treize sites, dont le Paysage Culturel des Chutes de la Lobé, qui est proposé à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Le processus commence par l'élaboration du plan de gestion la même année, entre juin et novembre de la même année. Il faut préciser que le plan de gestion est un préalable pour tout site qui se propose à l'inscription au patrimoine mondial. C'est un outil de gestion et de planification des activités de protection et de conservation du bien afin de préserver les éléments qui constituent la Valeur Universelle Exceptionnelle du site à court, moyen et long terme. Pendant que le processus de préparation de la proposition d'inscription est en cours, de grands chantiers industriels sont annoncés dans la même zone géographique, ce qui se présentait à priori, comme une menace sur le site. Une menace que le MINCULT en son temps aurait voulu stopper dans l'optique de préserver les valeurs culturelles et naturelles de ce site, mais le projet étant inscrit dans le programme de développement prioritaire du Gouvernement Camerounais, il a dû s'incliner face à l'intérêt supérieur de la Nation qui voyait à travers le CIPK, une action phare visant à lutter contre la pauvreté mais mieux encore une opportunité de booster l'économie nationale. A ce jour, la réalisation du Projet Complexe Industriel Portuaire de Kribi(CIPK) est déjà effective, mais aussi, un autre projet de plus grande envergure se profile à l'horizon, la construction d'un monument qui se voudrait, d'après les informations recueillies sur le site des Promoteurs, « le plus important en Afrique, et mesurera 95 mètres de hauteur soit l'équivalent d'un immeuble de 29 étages et sa superficie sera de 80 hectares ». Ce monument serait celui de la mère de l'humanité, l'Afrique². C'est

¹ Plus souvent appelée La Convention, elle définit dans son contenu, le genre de sites naturels ou culturels dont on peut considérer l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Elle fixe les devoirs des Etats parties dans l'identification de sites potentiels, ainsi que leur rôle dans la protection et la préservation des sites. En signant la Convention, chaque pays s'engage non seulement à assurer la bonne conservation des sites du patrimoine mondial qui se trouvent sur son territoire, mais aussi à protéger son patrimoine national. Les Etats parties sont encouragés à intégrer la protection du patrimoine culturel et naturel dans les programmes de planification régionaux, à mettre en place du personnel et des services sur leurs sites, à entreprendre des études scientifiques et techniques sur la conservation et à prendre des mesures pour conférer à ce patrimoine une fonction dans la vie quotidienne des citoyens.<http://whc.unesco.org>, consulté le 25/05/16.

²La Mère de l'Humanité est un monument offert par les Etats-Unis d'Amérique aux africains, ce don représente un signe de reconnaissance de l'Afrique comme berceau de l'Humanité, par la plus grande puissance économique mondiale, dans le but de la remercier elle et ses peuples, pour la contribution à la construction du monde mais aussi pour apaiser les tensions et promouvoir la paix dans le monde. <http://www.arkjammers.org> , consulté le 25/05/16.

l'Association Act of Random Kindness (ARK) Jammers Connection qui est l'auteur de cette initiative de construction de ce monument. Cette association américaine dit œuvrer pour des valeurs humaines souvent oubliées comme le partage, l'amour et la paix entre les différents pays du monde entier, mais également pour la guérison et le soutien auprès des enfants malades dans le monde et le mélange des diversités culturelles.

Fig 1 - Vue de la maquette prévue du monument de la mère de l'humanité (voir toutes les figures en annexe)

Notre travail de recherche va aborder les modifications sur le site entre 2006 et 2016. C'est-à-dire entre la date du lancement du projet d'inscription du Paysage culturel des chutes de la Lobé et celle de l'implantation effective du CIPK et s'étendra entre la zone d'implantation du CIPK et le périmètre de la proposition d'inscription du site sur la Liste du Patrimoine mondial, avec un accent particulier sur le Paysage culturel des chutes de la Lobé qui est le site qui retient notre attention. Bien sûr, les résultats peuvent s'étendre à toutes les populations riveraines autour du PAK. Malgré la suspension du projet d'inscription du site sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco depuis 2011, et malgré ces grands investissements entamés et attendus, le Ministère de la Culture (MINCULT) devenue depuis 2012, Ministère des Arts et de la Culture du Cameroun (MINAC), porteur du Dossier d'inscription, ne perd pas l'espoir de voir classer ce site sur la Liste du Patrimoine mondial, ce Dossier étant toujours inscrit dans les priorités actuelles de ce Département ministériel. Il faut noter la présence sur le site des sociétés industrielles existant déjà sur la région avant le début du processus d'inscription. Il s'agit des plantations d'HEVECAM (Hévéa du Cameroun) implanté en 1975, SOCAPALM (Société Camerounaise de Palmeraies), de la présence d'une base de l'oléoduc Tchad-Cameroun dont la construction a débuté en 2000 et l'exploitation a pris effet en 2004. Partant des 300 forages de Doba (au sud du Tchad), le pipe-line traverse le Cameroun en diagonale sur 890 km, jusqu'au terminal au large de Kribi (Sud-Cameroun).³ Le projet d'inscription avait déjà délimité le site de classement en a tenu compte de cette présence quand le projet du port de Kribi avait été annoncé. Néanmoins, la question qui se pose ici est de savoir si ce projet de classement est toujours viable au vu de tous ces investissements qui gravitent autour du périmètre d'inscription ? Mais plus encore quel est le risque certain des populations riveraines de préserver leur identité et leurs pratiques culturelles ? Quel est l'impact général de ces projets sur l'ensemble des populations

³EYOUM, Nganguè, « Les Pygmées, grands oubliés », in *Le Courrier ACP-UE, Pipeline Doba-Kribi*, janvier-février 2002.

et sur le site ? Mais plus encore le site a-t-il encore les valeurs essentielles de VUE lui permettant de conserver ces chances pour une inscription éventuelle sur la Liste du Patrimoine mondial ? Ces questions sont des pistes de recherches essentielles de ce Mémoire et ont un intérêt scientifique certain car le paysage culturel présente des valeurs culturelles et naturelles qui peuvent être fragilisés dans un environnement hostile. Aussi le pari ici serait de réussir à maintenir l'intégrité de ce site dans un environnement apparemment destructeur et nocif. Aussi pour atteindre nos objectifs de recherches, il est essentiel de bien comprendre les grandes articulations de notre travail qui tourneront autour du CIPK et du Paysage culturel des chutes de la Lobé , plus encore autour des questions de gestion, de protection et de développement durable du site confronté non seulement au CIPK, mais aussi à d'autres projets de grandes envergures qui pourraient être implantés sur le site. Notre recherche aura pour base de travail, les recherches préliminaires faites sur le site lors de l'élaboration du plan de gestion en 2006, pour une durée de cinq ans, 2007-2012 ; mais plus encore nos recherches seront axées sur les aspects techniques du CIPK et sur ses garanties de protection de l'environnement naturel et culturel et plus encore sur le vécu et le ressenti des populations par rapport au Projet , mais plus encore sur les retombées de ce projet de grande envergure sur la vie des populations riveraines et sur leur identité culturelle. Si au terme de nos recherches, nous pouvons démontrer l'hypothèse selon laquelle, la proximité du CIPK n'est pas une menace pour les populations riveraines et le projet d'inscription du site sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, si nous pouvons démontrer que la Proximité du Port est une opportunité pour les populations riveraines et même une force pour le Projet d'inscription du site sur la Liste du Patrimoine mondial, alors ce cas d'études pourrait devenir un « cas école » dans les situations connexes de façon à ce que l'arrivée du développement ne soit plus toujours perçue comme une menace pour le patrimoine culturel et naturel. Afin que la préservation du Patrimoine culturel ne soit plus considérée comme un refus de modernité et un obstacle au développement, devenu de plus en plus irréversible au fil des années plus encore en ce millénaire.

CHAPITRE I :

DEFINITION DU SUJET, PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE

SUMMARY

The present chapter defines the subject, exposes the problematic, presents the state of the art and describes the methodology that we are going to use in the different research topics. Here, the subject moves around Lobe Fall's cultural heritage, a Cameroonian site proposed since 2006 to include the World Heritage List and which registration process is stopped in 2011, following Kribi port industrial complex construction close to site. This first chapter gets on to describe the site and put forward the different values that motivated Cameroon Government to want to protect it through a proposal to inscribe it at UNESCO. Indeed, the site presents some values on an aesthetic level, which main attraction are the Lobe River's Fall, about twenty falls that flows directly to the sea. It would be a unique phenomenon in the world. The site is also full of ecological values, because has a flora and fauna with unique, rare or at risk of extinction species, but even more it is the interaction between people and their immediate environment (the water) that is very important, for is the support of all social and economic activity, but also spiritual because the people of this site (the Mabi, the Batanga and the Pygmy) believe in the presence in the power of water gods who strongly would influence their daily lives, making this site an associative cultural landscape.

This chapter also allows a better understanding about cultural heritage concept, beyond the UNESCO standard definition. The different authors consulted provide the possibility to establish a specific cultural landscape as ethnological or geographical context, indeed if cultural heritage definition is understood as an interaction between nature and culture, between man and his environment. These interactions, differently expressed, allow bettering appreciating a cultural landscape in a precise context, as the cultural landscape of Lobe Falls. A landscape faced with a possible or a likely threat of an industrial and port complex construction in close proximity. The issue of this subject is to know to search the Kribi industrial and port complex impact on the cultural landscape of Lobe Falls. Indeed, the proximity of a large complex under construction, one of the most important in Central Africa sub region, can't be done without affecting the site, the riverside populations and the lifestyle. A reason why we believe that, in the end of our researches, some solutions should be or not achievable.

I. Définition du Sujet

A. Brève historique de la préparation d'inscription du site

L'idée de classement d'un site camerounais sur la Liste du Patrimoine mondial nait en 2005 à l'Ecole du Patrimoine Africain dans le cadre d'un Séminaire organisé par l'Unité Afrique du Centre du Patrimoine Mondial de l'Unesco, où les Etats Africains représentés à cet atelier avaient la lourde responsabilité de suivre une formation technique et spécifique sur le processus de montage des dossiers de sites culturels sur la Liste du Patrimoine mondial.¹ Ils avaient de ce fait, le devoir de participer à la préparation d'inscription d'un site choisi sur la Liste indicative de leur Pays soumises à l'Unesco. Le Cameroun à cet atelier et avait donc eu le privilège de faire part à cette formation élitiste. D'autres formations spécifiques ont été proposées de manière permanente par les mêmes organisateurs, toujours dans le but de fournir des compétences aux professionnels invités, afin de leur permettre de préparer des propositions satisfaisantes d'inscription, destinées à accroître le nombre de biens sur la Liste du patrimoine mondial, provenant des sous régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique occidentale. Le Ministère de la Culture, sous la houlette de la Direction du Patrimoine Culturel, entame le processus d'inscription avec pour préalable, la proposition d'une Liste indicative dans le cadre d'un Atelier afin que le choix soit un consensus national. Cet Atelier a eu lieu du 30 janvier 2005 au 03 février 2006, à Yaoundé, et a vu la validation pour inscription de 13 sites culturels, naturels et mixtes culturels naturels (sites mixtes), parmi lesquels les Chutes de la Lobé, classées alors comme un site mixte. Pour plus d'explication, nous nous référerons à la définition de la dernière édition (2012) des *Orientations*² dans son article 46, « Des biens sont considérés comme « patrimoine mixte culturel et naturel » s'ils répondent à une partie ou à l'ensemble des définitions du patrimoine culturel et naturel figurant aux articles 1 et 2 de la Convention. Ladite Convention donne les définitions suivantes du Patrimoine culturel et naturel :

¹Ecole du Patrimoine Africain, « Atelier sur le processus de nomination des sites sur la Liste du Patrimoine mondial, du 30 mai au 3 juin 2005 », in Rapport *d'activités de l'EPA*, Année 2005, Porto-Novo, Benin.

²Le Comité du patrimoine mondial, principal organe de mise en œuvre de la Convention, a élaboré des critères précis pour l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial et pour l'assistance internationale fournie au titre du Fonds du patrimoine mondial. Ils figurent tous dans un document intitulé « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ». Ce document est régulièrement révisé par le Comité pour intégrer de nouveaux concepts, connaissances ou expériences. La dernière révision a eu lieu en 2012.

Article 1

« Aux fins de la présente Convention sont considérés comme « patrimoine culturel » :

- les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Article 2

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme « patrimoine naturel » :

- les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique,
- les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation,
- les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle ».

Ce préalable établi, il fallait entamer le processus d'élaboration du plan de gestion et de conservation du site. C'est un travail qui s'est étalé sur six mois, **de Juin à Octobre 2006**, et était caractérisé par des descentes sur le terrain et des rencontres avec les parties prenantes. Cette activité s'est faite en étroite collaboration avec le cartographe qui avait la charge de matérialiser la délimitation du site. Les actions menées étaient d'une part des recherches documentaire, et d'autre part de discussions et de consultations libres réalisées auprès de toutes personnes pouvant être d'un apport dans la recherche de l'histoire, de la culture, des traditions et de toutes autres informations utiles pour la documentation sur le site. Les recherches étaient entrecoupées de rencontres participatives avec les parties prenantes en vue de valider chaque partie de la recherche ; il y a eu ainsi trois réunions de parties prenantes au

terme desquelles le contenu du document a été validé par l'ensemble des parties prenantes présentes et régulièrement invitées. C'est au cours de ce processus que d'un commun accord, et pour les besoins du Dossier d'inscription, que la décision de changer la typologie du site s'est naturellement imposée ; il passait ainsi de site mixte culturel et naturel à Paysage culturel ; et pour cause, les paysages culturels sont définis comme étant des « biens culturels qui représentent les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » mentionnés à l'article 1 de la Convention. Ils illustrent l'évolution de la société humaine et son établissement au cours du temps, sous l'influence des contraintes physiques et/ou des possibilités présentées par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, externes aussi bien qu'internes ». Ce changement de typologie s'explique par différentes observations et informations recueillies lors des nombreuses descentes sur le terrain ; les recherches sur le site ont su démontrer que l'aspect culturel et naturel ne se côtoyait pas de manière statique, mais qu'il y avait une interaction réelle entre les populations riveraines et leur environnement notamment avec l'eau du fleuve Lobé et de ses affluents, ainsi que de l'océan. Ces composantes naturelles ne se limitent pas en effet à leur caractère immobilier, mais prennent une dimension dynamique car non seulement elles sont parties intégrantes de la vie du site en tant que pourvoyeurs des aliments essentiels de survie, mais également influencent la vie des populations sur le site. En effet, les riverains du paysage culturel des chutes de la Lobé, bien qu'affichant leur appartenant aux religions dites européennes comme le Christianisme sous ses différentes formes, (catholique, protestant, adventistes, pentecôtistes...), restent très attachées aux traditions dites ancestrales notamment à la religion traditionnelle qui a pour support les divinités aquatiques appelées « Jengu » ou Miengu » au pluriel, mais plus connues en Afrique sous le nom de « Mami Water ». Cette divinité régit de manière générale et individuelle la vie, le destin et le futur des riverains sur le site. Elle agit et interagit notamment sur la qualité de la faune aquatique, est responsable des pêches favorables et peut être invoquée pour influencer les périodes de pêche défavorable. Des rituels et des libations lui sont offertes soient publiquement dans les cas qui concernent l'intérêt général de la communauté, ou alors dans les familles pour des doléances plus privées. A l'instar des Batanga et des Mabi, tous les peuples Sawa (peuples vivants au bord de l'eau) sont liés par ces croyances. Selon le Pasteur Ndoumbè Ndoumbè,³ depuis l'aube des temps, le Jengu était considéré comme étant une divinité du « Monde Sawa », et citant Léopold Moumé-Etia, le Jengu est une divinité des eaux. Il précise qu'il est difficile

³ <http://www.peuplesawa.com/fr> , consulté le 20 juin 2016.

d'expliquer dans sa profondeur le mot « Jengu », lui donner un sens exact et de parler d'une manière plus claire de son origine. En parlant de Miengu, il s'agit des êtres « aquatiques » vénérés par les côtiers ; des êtres difformes par rapport à nous. Presque tout le peuple Sawa rend culte à ces êtres. De nos jours, ce culte aux Miengu est rendu avec presque la même rigueur mais sans sacrifices humains. Il est tenu rigoureusement secret et se pratique uniquement de nuit en lieu peu accessible. L'auteur de l'article souligne que le Jengu avait en son sein un noyau très puissant censé connaître tous les secrets. Il est composé de trois degrés ou classes. Mais c'est le premier degré formé des « gradés » (personnes importantes initiées sur le plan mystique) qui avait accès aux secrets de l'association.

FIG.2 Vue des Initiés se préparant pour des cérémonies rituelles aux Miengu pendant les cérémonies festives traditionnelles. Photos d'Esoh Elamè⁴.

Ces observations faites pendant les recherches sur le terrain en vue de l'élaboration du plan de gestion nous ont conduit à changer la typologie du site des « Chutes de la Lobé », de site mixte à Paysage culturel des chutes de la Lobé. En effet il ressort de là, la relation étroite entre l'homme et son environnement. Il faut aussi noter la richesse exceptionnelle de la faune, de l'avifaune et de la flore du site. Une étude faite par Timothée FOMETE NEMBOT et Zachée TCHANOU de l'IUCN Cameroun en Décembre 1998⁵, et cité dans le document du plan de Gestion présente quelques données significatives :

- **Les mammifères** : Des quelques 80 espèces de mammifères répertoriés, 23 sont considérées comme menacées, selon la liste rouge de l'IUCN (Union Internationale pour la conservation et la nature).
- **Les oiseaux** : La richesse en avifaune rend la zone étudiée importante pour la conservation des oiseaux, selon les critères de **Birdlife International**⁶. Elle héberge notamment deux espèces menacées d'extinction, le Picatharte chauve et le Tisserin de Bates ainsi que deux espèces dont la distribution est restreinte à la forêt atlantique du nord du Gabon et du sud-ouest du Cameroun, l'Hirondelle de Forêt et le Malimbe de Rachel.
- **Les reptiles** : Avec 122 espèces de reptiles, la région est considérée comme l'une des plus importantes d'Afrique du point de vue herpétologique. Trois espèces de crocodiles sont

⁴ ELAME ESOH, « La prise en compte du magico-religieux dans les problématiques de développement durable : le cas du Ngondo chez les peuples Sawa du Cameroun » in Vertigo Volume 7 N° 3, Décembre 2006, consulté sur <http://vertigo.revues.org> , la revue électronique en sciences de l'environnement, le 22 juillet 2016

⁵FOMETE NEMBOT, Thimotée & TCHANOU, Zachée, « La Gestion Des Ecosystèmes Forestiers Du Cameroun A L'aube De L'an 2000, Volume 2 », in *Monographies des sites critiques et annexes*, Décembre 1998 IUCN, Yaoundé, Cameroun.

⁶ <http://www.birdlife.org>, Birdlife international est une organisation non gouvernementale (ONG), d'envergure internationale, à vocation de protection de la Nature et des oiseaux en particulier, consulté le 15 février 2016.

présentes, toutes menacées d'extinction selon le livre rouge de l'IUCN : le crocodile à museau fin d'Afrique, le crocodile du Nil et le crocodile nain d'Afrique.

- **Les Amphibiens** : La plus grosse grenouille du monde, la grenouille Goliath est présente dans le parc et sa zone périphérique. Le nombre élevé d'espèces d'amphibiens dans la région s'expliquerait par le fait que le bloc forestier d'Afrique Centrale offre des conditions écologiques très favorables pour la distribution de cet ordre d'animaux encore mal connus. Quatre espèces de tortues, toutes également menacées, ont aussi été répertoriées : la tortue imbriquée, la tortue luth, la tortue verte et la tortue olivâtre.
- **Les Poissons** : La région allant de Kribi à Campo Ma'an, y compris le bord de mer, abrite 249 espèces de poissons, ce qui représente 46 pour cent des espèces déjà inventoriées au Cameroun. Quatre de ces espèces ne se trouvent qu'à cet endroit.
- **La Végétation et la flore** : La végétation et la flore de la région appartiennent au domaine de la forêt dense humide guinéo-congolaise. Le couvert forestier est essentiellement constitué par la forêt tropicale de plaine. Il comprend également des forêts sub -montagnardes et des forêts marécageuses. Quant à la flore, elle est riche et diversifiée, avec plus de 1500 espèces de plantes inventoriées, dont 114 sont uniques à la région.

À la fin de l'élaboration du document dont le contenu a été au préalable validé par la dernière réunion avec les parties prenantes sur le site, le document final a été remis aux autorités administratives, aux chefs traditionnels en janvier 2007. L'étape de suivante prévue était la remise officielle du plan de gestion à un comité de gestion proposé par les populations elles-mêmes, suivie d'un atelier de bonne pratique et de bonne utilisation de ce document en 2008. Cette étape précédait la préparation du Dossier d'inscription proprement dit. Cette étape-là n'a jamais eu lieu et pour cause, la même année, de concert avec le Préfet de l'Océan, l'autorité administrative compétente sur le site, il avait été obtenu conformément aux textes de loi en vigueur, la signature d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)⁷, afin de sécuriser le site et d'interdire toute forme d'exploitation avant la fin du projet d'inscription selon l'article 5 de la Loi qui stipule que « L'acte de déclaration d'utilité publique est suspensif de toute transaction et de toute mise en valeur sur les terrains concernés. Aucun permis de construire ne peut, sous peine de nullité d'ordre public, être délivré sur les lieux. » Cette DUP a coïncidé avec celle du Projet du Complexe industrialo-portuaire de Kribi. L'inventaire des biens et des personnes qui constituent les principales activités de cette mesure administrative a causé la confusion dans les esprits des riverains. En général la DUP

⁷ Disposition prévue par la Loi camerounaise n° 85-09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation.

comme le précise ladite Loi, peut avoir des incidences d'indemnisation en cas d'expropriation telle que prévu dans l'article 3 dans son alinéa 1 : « L'expropriation ouvre droit à l'indemnisation pécuniaire ou en nature selon les conditions définies par la présente loi » ; mais tel n'est pas toujours été le cas, elle peut aussi être prise uniquement à titre suspensif tel que prévu en l'article 5 évoqué plus haut.

Appâtées par le gain, les populations devenaient plus favorables au projet du port qui apportait les promesses d'une vie meilleure et d'une croissance économique dans la région, et manifestaient désormais , une hostilité évidente pour le projet d'inscription, car pensaient-elles, la DUP du projet d'inscription qui insistait pourtant qu'elles ne seraient pas expropriées, du fait que le classement de leur site ne pouvait se faire qu'en respectant leur territoire et leur mode de vie, ne leur apportaient aucune indemnisation, et leur priverait de la vente de leur biens fonciers. La psychose et la confusion installées dans l'esprit des riverains ne peut changer, malgré les nombreuses réunions tenues pour leur expliquer le bien fondé du Projet et la mise en place d'un comité de gestion sur le site qui serait pour eux un document conducteur pour la protection et la gestion des intérêts du site et des riverains. L'arrivée en 2009 d'un Expert International chargé d'apporter un appui technique au Dossier d'inscription fut l'objet d'une campagne de désinformation qui arguait que le Ministère de la Culture, par le biais de la DUP sans incidence d'indemnisation avait pour finalité de vendre les biens fonciers des riverains à L'UNESCO et aux investisseurs européens. Cette désinformation créa une hostilité telle que même la présence du Ministre sur le site en 2010, qui vint à la rencontre des populations ne leur fit plus changer d'avis. Le Projet d'inscription étant un projet participatif qui implique l'aval des populations qui doivent manifester le désir et l'accord d'inscrire leur bien, ne pouvait plus se faire dans ces conditions, d'autant plus que certains riverains avaient envoyé des lettres officielles aux autorités administratives que leur village se désistait du Projet d'inscription. Le Ministère de la Culture, fut obligé de suspendre le projet d'inscription en 2011. Aujourd'hui, le Complexe industrialo-portuaire n'est plus un projet, mais une réalité sur le terrain et ce, depuis sa construction qui a débuté la même année. Notre récente visite sur le terrain en Avril 2016, nous a permis d'apprécier l'immensité du Projet qui pourtant n'est encore qu'à sa phase initiale (Phase 1), sur les quatre phases en prévision. Avant de rechercher le vécu et le ressenti des populations sur ce projet, il est impératif de faire de brefs rappels historiques qui permettrait une meilleure appréhension du sujet.

B. Brève historique de la mise en place du Projet du Port pendant le processus d'inscription

Le processus de préparation de la proposition d'inscription était déjà en cours avec l'arrivée en 2009 de l'Expert International, cet Expert qui avait pour mission d'apporter un appui technique à l'équipe nationale dans la préparation du Dossier. Ceci donna lieu à une réunion avec les parties prenantes sur le site. Cette réunion fut l'occasion de mesurer l'influence de la présence du Projet du port dans la zone. En effet les populations vivaient une psychose et pour cause. Les responsables du port avaient déjà commencé les réunions de consultation avec les Population et au vu du périmètre à disposer, il était impératif de faire déguerpir les populations, de les délocaliser, de les exproprier. Les populations étaient face à deux projets du Gouvernement et dans l'esprit des populations, naquirent des pensées contradictoires. Elles ne faisaient plus la différence entre les centres d'intérêts des deux projets et cette réunion -là suscita les interrogations et les réactions suivantes :

- Le projet d'inscription a-t-il l'intention aussi comme le projet du Port d'exproprier les populations, si oui pourquoi l'avoir dissimulé ?
- Le projet du port a promis des compensations pour les populations qui seront expropriées, quelles sont les avantages économiques qu'apporte le projet d'inscription ?
- Le projet d'inscription est un complot organisé par les autorités administratives et traditionnelles sur le site pour vendre le site à l'UNESCO, alors les populations réclament leur commission dans la transaction.

Les différentes explications apportées par l'Equipe conjointe du MINCULT et du Bureau UNESCO de Yaoundé de ce jour restèrent sans effet sur ces populations qui pourtant avaient déjà adhéré massivement au projet d'inscription du site. Cette réunion a été suivie quelques semaines plus tard par des descentes sur le terrain, des responsables du MINCULT dans le but de renforcer les acquis du processus d'inscription en mettant en place un Comité de gestion et en organisant un atelier d'appropriation du Plan de gestion par les membres constitutifs du Comité de gestion sur le site. Mais les populations trop imprégnées du Projet du port et ses promesses de vie meilleures ne voyaient plus l'intérêt d'un projet d'inscription qui les obligerait à préserver l'intégrité de leur paysage, alors qu'elles pouvaient en tirer un gain économique imminent ; en plus elles devenaient suspicieuses face à ce projet d'inscription dont la rumeur trouvait qu'il était trop beau pour être vrai et qu'il cachait sûrement des desseins inavoués. A cet effet sur les quatre villages destinés à l'Inscription, le

village Bwambè, fit la demande officielle au MINCULT, le vœu de sortir du projet d'inscription. La nouvelle équipe dirigeante du Ministère, face à cette confusion ingérable préféra prendre des distances avec le projet et choisit de dissoudre le comité de pilotage du Dossier d'inscription. C'était en 2012. Depuis Lors le projet du CIPK s'est implanté, la délocalisation et l'expropriation des populations ont déjà eu lieu, les indemnisations ont été faites et à ce jour (2016) le Complexe industrialo portuaire de Kribi a déjà atteint les objectifs fixés dans la Phase 1, c'est-à-dire la fin de la construction du Port Autonome de Kribi(PAK) et une matérialisation de la phase opérationnelle de celui-ci est en déjà en cours.

II. Problématique

A. Objectifs Généraux

L'objectif général de notre travail est de **Rechercher l'impact du complexe industrialo-portuaire de Kribi sur le paysage culturel des chutes de la Lobé.**

En effet la proximité d'un si grand complexe en devenir, le plus important projet dans la sous-région Afrique centrale ne peut se faire sans influences sur le site, sur les riverains et leur mode de vie. Raisons pour laquelle se posent des hypothèses de solution qui au terme de nos différentes recherches devraient s'avérer viables ou non.

B. Hypothèses

Pour mieux mesurer l'impact du port de Kribi sur le paysage culturel des chutes de la Lobé, nous émettons les hypothèses suivantes :

- La proximité du port est un danger pour l'environnement du Paysage culturel des chutes de la Lobé ;
- Les populations du paysage culturel des chutes de la Lobés ont des opportunités d'emploi ;
- Les villages environnants sont mieux équipés en structures de développement ;
- L'économie de la région connaît une hausse palpable ;
- Le site présente malgré tout, des valeurs qui peuvent faire l'objet d'une proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sur la base de l'objectif général et des hypothèses de recherches, il apparait clairement que la proximité du Complexe Industrialo Portuaire de Kribi près du Paysage culturel des chutes de la Lobé n'est pas sans conséquences, aussi bien positives que négatives, et les pistes de recherches qui se dégagent ici sont celles de savoir , si le port de Kribi se

présenterait comme une force ou une menace, aussi bien pour la proposition d'inscription des chutes de la Lobé sur la liste du patrimoine de l'UNESCO que pour l'identité des populations riveraines ?

III. Historiographie et méthodologie

Dans cette partie il s'agit d'un point de lecture des publications antérieures plus ou moins liées à notre sujet et qui peuvent être d'une avancée énorme dans nos recherches, il s'agit aussi sans entrer dans les détails, d'amorcer la méthodologie utilisée pour mener à bien nos travaux de recherches.

A. Travaux antécédents en rapport au sujet déjà réalisés

Pour mieux cibler nos lectures, nous avons d'abord recherché les mots et groupes de mots-clés de notre sujet. Ces mots clés identifiés nous ont permis de cibler une bibliographie. Les mots clés ressortis ici sont :

- Port (Complexe industrialo portuaire) ;
- Paysage culturel ;
- Force /Menace pour la gestion et la protection d'un site paysage ;
- La prise en compte et la gestion des populations riveraines.

Dans un ordre aléatoire, nous avons essayé de comprendre, au-delà de la définition proposée par l'UNESCO, dans l'introduction, l'étymologie du concept de Paysage culturel, son origine, et les différents contextes où il est utilisé ; et surtout apprécier si ce concept a une traduction identique dans toutes les cultures du Monde, mais plus encore savoir quel est le degré de similitude entre un Paysage culturel européen et celui asiatique ou encore africain ?

Le concept Paysage culturel n'est pas récent. Les premières définitions datent du XX^e siècle, selon P.J. Fowler, dans la publication « World Heritage Cultural Landscapes 1992-2002 » dont il est l'auteur, les origines conceptuelles du terme, non pas dans le sens actuel, se trouvent dans les écrits des historiens allemands et des géographes français entre le milieu et la fin du le XIX^e siècle. Le concept Paysage culturel a été apparemment inventé dans le monde universitaire au XX^e siècle précédent⁸. Il continue en affirmant que ce terme, et particulièrement cette idée a été promue par le Professeur Carl Sauer et l'École de Berkeley de géographies humaines aux USA dans les années 1920 et les années 30 ». Carl Sauer⁹ dans son livre intitulé, « *The Morphology of Landscape* », publié en 1926 ou il dit : « Le

⁸«The conceptual origins of the term, but not the actual phrase, lie in the writings of German historians and French geographers in the mid/late 19th century»; FOWLER, P.J, "World Heritage Cultural Landscapes 1992-2002" in *World Heritage Papers*, UNESCO, Paris, p 18.

⁹ SAUER, Carl, "The Morphology of landscape", in *University of California Publications in Geography* 2, 1926.

paysage culturel est façonné à partir d'un paysage naturel par un groupe de culture. La culture est l'agent, l'environnement naturel le moyen, et le paysage culturel en est le résultat » ; citation reprise par Fowler¹⁰ qui estime que : « Plus prosaïque est cette définition par Wagner et Mikesell¹¹ qui, bien que vieille de plus de 40 ans, pourrait encore se présenter comme une expression de l'idée de base qui sous-tend le concept du patrimoine mondial : « le Paysage culturel est un produit concret et caractéristique de l'interaction entre une communauté humaine donnée, incarnant certaines préférences et potentialités culturelles, et un ensemble particulier de circonstances naturelles. Il est un héritage de plusieurs époques de l'évolution naturelle et de nombreuses générations de l'effort humain »¹². Buckle Robert, dans son livre, *Managing cultural landscapes, a case study of Stirling, Alberta*¹³, cite Melnick¹⁴ qui étudiait l'Histoire orale dans les districts où il réalisait des inventaires des Paysages culturels, et les a stockées dans des bases de données. Il a proposé une méthode d'inventaire et a lui-même inventorié 4 types de paysages. Il a identifié les paysages Naturels, culturels, visuels et pensés. Dans sa définition du paysage culturel, il pense que les influences culturelles sont des résultats matériels des changements qui affectent le paysage par le fait des choses/objets comme l'habitat humain, le transport, l'aménagement du territoire, les routes, et les clôtures. Mais cependant l'idée qu'un paysage culturel n'était pas une notion standard a commencé à prendre forme et à cet effet Fowler cite aussi Melnick en sa page 22 ; il définit la notion de paysage culturel dans un contexte africain : « Le paysage culturel est une manifestation tangible des actions humaines et des croyances établies au sein ou en dehors du paysage naturel »¹⁵. Cette même idée de paysage culturel contextuel est reprise par Véronique Zamant dans son article intitulé « Subtiles divergences. Le patrimoine carioca entre « paisagem cultural » et « paysage culturel »¹⁶, donne une définition du Paysage dans le

¹⁰ «The cultural landscape is fashioned from a natural landscape by a culture group. Culture is the agent, the natural area the medium, the cultural landscape the result», FOWLER, P.J, "World Heritage Cultural Landscapes 1992-2002" in *World Heritage Papers*, UNESCO, Paris, P.22

¹¹ WAGNER, Phillip Laurence; MIKESSELL, Marvin W, *Reading in Cultural Geography*, University of Chicago Presse, 1962.

¹² « 'Cultural Landscape a concrete and characteristic product of the interplay between a given human community, embodying certain cultural preferences and potentials, and a particular set of natural circumstances. It is a heritage of many eras of natural evolution and of many generations of human effort ». Carl Sauer', *Thermorphology of Landscape*, University of California Publications in Geography, 1926, P.22

¹³ BUCKLE, Robert, *Managing cultural landscapes: A case study of Stirling, Alberta*. In: 15th ICOMOS General Assembly and International Symposium: "Monuments and sites in their setting - conserving cultural heritage in changing townscapes and landscapes", 2005, 17 – 21 octobre 2005, Xi'an, China,

¹⁴ MELNICK R.Z. "Cultural Landscapes: Rural Historic Districts in the National Park System", Washington D.C., U.S. Department of the Interior, National Park Service, 1984,

¹⁵ « The cultural landscape is a tangible manifestation of human actions and beliefs set against and within the natural landscape »

¹⁶ ZAMANT, Véronique, « Subtiles divergences. Le patrimoine carioca entre « paisagem cultural » et « paysage culturel », in *Les vocabulaires locaux du "patrimoine". Traductions, négociations et transformations*, édité par

contexte Brésilien. Pour elle, « la Catégorie paysage culturel tel que considéré par l'UNESCO relève d'une perception du réel qui ne trouve pas écho dans certains contextes géoculturels dont celui du Brésil »¹⁷. Vu ce constat, les institutions patrimoniales du Brésil ont décidé de s'interroger sur leurs propres catégories patrimoniales et à se positionner par rapport à la notion du Patrimoine. Cette démarche n'est cependant pas isolée, car depuis que la Convention du patrimoine mondial est devenue le premier instrument juridique international à reconnaître et à protéger les paysages culturels en 1992, lors de sa 16ème session, en adoptant par la même occasion des orientations devant conduire à leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial, les cas de contextualisations des paysages culturels ont été encouragés. Parlant du cas du continent africain, des experts se sont réunies plus d'une fois pour trouver une définition qui sied mieux au paysage culturel dans un contexte africain. Nous parlerons de la réunion organisée par l'UNESCO à Tiwi, au Kenya, du 09 au 14 mars 1999 sur le thème : « La Convention du Patrimoine mondial et les paysages culturels en Afrique »¹⁸. Cette réunion avait pour objectifs entre autres d'identifier de nouveaux types de sites aux fins d'aboutir à une meilleure représentativité du patrimoine culturel et naturel. En raison de leurs caractéristiques, la protection du Patrimoine culturel est souvent complexe, nécessitant des modes de gestion adaptées où les communautés locales jouent un rôle important. Ainsi, l'Expert A. Mumma du Kenya, dans son article intitulé « Aspects juridiques de la protection des paysages culturels en Afrique »¹⁹ pense que sur la base des critères de Valeur Universelle Exceptionnelles formulés par la Convention en ce qui concerne les Patrimoines culturels, la notion de protection est fondamentale ; aussi pense-t-il, pour les pays africains, la possibilité de s'appuyer sur des mécanismes de protection assurée par le système de gestion traditionnelle, améliore les perspectives pour les paysages culturels africains de pouvoir satisfaire aux critères de classement. Il a évoqué à cet effet la théorie du pluralisme juridique et cite un article intitulé « water rights and policy » écrit par Von Benda-Beckman et al²⁰, où les auteurs font remarquer que les perceptions des gens sont rarement déterminées par un cadre monolithique normatif et unidimensionnel, et ce serait

BONDAZ, Julien ; GRAEZER BIDEAU, Florence ; ISNART, Cyril ; LEBLON, Anais ; Eds Sociale de l'Université de Fribourg, 2014, pp.87-105.

¹⁷ Idem, p. 88

¹⁸ ROSSLER, M. & SAOUMA-FORREO, G; *La Convention du Patrimoine mondial et les paysages culturels en Afrique, Unesco, 2000*

¹⁹ MUMMA, Albert, *Legal aspects of cultural landscapes protection in Africa*, in « la convention du patrimoine mondial et les paysages culturels en Afrique », Réunion d'experts - tiwi, kenya 9-14 mars 1999, Editors Mechtild Rossler Galia Saouma-Forero, Unesco, 2000, p 25 ;

²⁰ VON BENDA - Beckman et AL, *Water Rights and Policy*, in « The Role of Law in Natural Resources Management », Spiertz, 7 & Wiber, M. G. eds, VUGA 1997;

d'avantage la caractéristique des sociétés non-occidentales, car les notions de droit coutumier y jouent un rôle important dans la plupart des relations et des activités et les droits de propriétés pluralistes et contradictoires sont à l'ordre du jour. Ceci dit, certains auteurs estiment que le paysage culturel n'est pas un bien statique et il est amené à changer et pour cela nécessite une planification, à cet effet Buckle Robert dans le même ouvrage cité plus haut, pense que les paysages culturels étant en constante évolution, une planification d'un paysage doit trouver un juste équilibre entre la planification de ces changements et de la conservation du paysage culturel par rapport au contexte de la ressource ; pour cela elle doit suivre une démarche holistique qui comprend la recherche, l'inventaire et l'analyse des différentes catégories du Paysage culturel, en l'occurrence ceux identifiés par Melnick évoqués ci-dessus. Il serait donc intéressant de se pencher sur des exemples de grands emménagements industriels près des paysages culturels ou naturels, et voir comment s'est fait la prise en compte de l'environnement immédiat. L'exemple le plus illustratif nous vient de La zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, implantée entre Crau et Camargue(France), qui est un projet d'aménagement du territoire datant des années 70. Le projet a créé un fort bassin d'emploi et placé à Fos-sur-Mer, troisième port pétrolier mondial. Mais le port autonome de Marseille, propriétaire de la zone, impose l'implantation d'un incinérateur de déchets et d'un terminal méthanier sur la plage du Cavaou. Cela contre l'avis des habitants regroupés en « Association de défense et protection du littoral du golf de Fos ». Cette association a adressé une note à l'attention de Madame la Secrétaire d'état à l'écologie de France en octobre 2009. Cette note collective est intitulée « Les enjeux environnementaux liés à la Zone Industrialo-Portuaire de Fos », ²¹ (ZIF). D'après ce document, « le territoire de la ZIF présente donc une richesse et une diversité biologiques exceptionnelles à la fois au niveau national et communautaire. Six unités écologiques sont présentes dans la ZIF (...) auxquels s'ajoutent des espaces agricoles et des espaces interstitiels au sein des zones aménagées » ²². En effet, ces unités écologiques abriteraient encore aujourd'hui l'essentiel de l'avifaune emblématique de la plaine de Crau : faucon crécerellette (*Falco naumanni*), ganga cata (*Pterocles alchata*), outarde canepetière, (*Tetrax tetrax*), oedicnème criard (*Burhinus oedicephalus*). A en croire les auteurs de ce document, la ZIF possède une richesse exceptionnelle en faune, flore, et en avifaune et un écosystème d'une diversité extraordinaire unique en France, mais malheureusement, une grande partie de ce territoire est menacé à court ou moyen terme par

²¹ « Note sur les enjeux environnementaux liés à la ZI de Fos » in *Les enjeux environnementaux liés à la Zone Industrialo-Portuaire de Fos* », Note collective, Octobre 2009, Fos, consulté sur internet le 06 juin 2016

²² Idem, p. 5.

des projets d'aménagements et plus globalement, par le projet de la zone industrielle portuaire. La partie deux de ce document dénonce les choix du port comme une catastrophe pour l'environnement avec force détails²³. En effet c'est en 1957 que le gouvernement décide de la création de la Zone Industriale-portuaire de Fos. Son aménagement bénéficie d'importants investissements publics. 10.000 hectares de réserves foncières sont constitués dans l'optique d'un projet démesuré pouvant rivaliser avec les grandes places portuaires d'Europe du Nord (Rotterdam, Anvers, Hambourg...). Le territoire va connaître une transformation rapide et profonde aboutissant au remodelage intégral du trait de côte entre Port-Saint-Louis et Fos. L'année 1968 marque le début des constructions portuaires : Construction d'une digue à la mer pour abriter les terminaux pétroliers, creusement de trois darses, remblaiement de trois mille hectares de zones humides. En périphérie de la zone portuaire, des carrières sont mises en exploitation sur plus de 200 ha de coussouls. Les principales unités industrielles du Golfe de Fos (Solmer - aujourd'hui ArcelorMittal -, Ascometal, SPSE) sont implantées jusqu'au début des années 70. Tous ces aménagements sont facilités à l'époque par l'absence d'un cadre juridique permettant de prendre en compte l'environnement. A la fin des années 90, le Port Autonome de Marseille envisage la relance de l'activité portuaire et le redéploiement des aménagements sur son territoire, dans un contexte où la prise en compte de l'environnement a profondément évolué. Sur le plan juridique d'une part, avec notamment la Loi de Protection de la Nature établie en 1976, la loi Littoral en 1986 et les directives européennes « Oiseaux » de 1979 et « Habitats, Faune, Flore » de 1992, mais aussi au niveau de l'opinion publique, plusieurs projets récents comme l'incinérateur des ordures ménagères de Marseille et le terminal méthanier du Cavaou suscitant une très vive opposition des populations riveraines.

Ce ressentiment des populations a pour conséquence, le début de la prise en compte par le Port Autonome de Marseille en 1999, du patrimoine naturel dans le zonage de ses aménagements, en établissant un Diagnostic environnemental de la Zone Industriale-Portuaire de Fos. A la demande du port, cette étude rassemble à l'époque les informations disponibles sur la faune et la flore, sans toutefois s'appuyer sur un travail approfondi d'investigation sur le terrain. Elle tente d'identifier, de cartographier et de hiérarchiser les enjeux environnementaux du territoire, tout en établissant une synthèse cartographique des contraintes réglementaires existantes. Malgré le caractère forcément incomplet du diagnostic et les besoins d'amélioration des connaissances que ses auteurs identifient pourtant très

²³ Ibidem, p.13

clairement, le Port Autonome s'appuie uniquement sur ce travail pour intégrer les enjeux liés au patrimoine naturel dans l'établissement des Schémas directeurs des Bassins Ouest. Ces Schémas directeurs traduisent la vision du port pour l'aménagement global du territoire à l'horizon 2020. L'analyse dans ce chapitre démontre que les projets d'aménagement du port ne font aucun cas des enjeux écologiques, en détruisant le patrimoine naturel des zones aménageables avec pour conséquence immédiate la perte de la biodiversité de la zone. De même les auteurs dénoncent la ZIF de faire des choix qui ignorent les enjeux de santé publique et de n'avoir pas tenus les engagements pris au départ. En effet, Les riverains s'inquiètent car les concentrations des multiples polluants auxquels ils sont exposés ne répondent pas aux exigences européennes en matière de qualité de l'air. Des médecins témoignent de l'augmentation anormale de pathologies qu'ils ont, pour certaines, du mal à diagnostiquer, et en l'absence (ou la non-publication) de données sanitaires, de registre des cancers et d'étude épidémiologique tend à entretenir un doute alarmant sur les impacts réels des activités industrielles et de transport sur la santé des riverains et des travailleurs. De même lors des consultations au début du projet, les responsables du port ont promis la construction de certaines infrastructures, mais qui jusqu'au moment de la rédaction de cette note, n'avaient pas encore vu le jour, tels :

- Création d'un observatoire de l'environnement de la ZIF en vue du suivi des impacts de la ZIF dans lesquels devait être créé notamment un comité scientifique ;
- Création d'un pôle d'accueil nature et développement durable ;
- Mise en place du contrat de baie pour le golfe de Fos ;
- Participation à une structure pérenne de concertation sur la ZIP.

Le collectif des Associatif qui a initié cette correspondance conclut en observant que le développement de la ZIF a des effets bien au -delà de ses limites et que les espaces naturels les plus remarquables aux alentours (Réserve Nationale de Camargue, Réserve Nationale des coussouls de Crau, Espaces du Conservatoire du Littoral) sont fortement impactés par la pollution chronique et par les pollutions accidentelles comme lors de la récente « catastrophe écologique » de Crau²⁴, mais plus encore que c'est un projet stratégique porteur de beaucoup d'inquiétudes pour l'avenir.

²⁴ Vendredi 7 août, pour des causes encore indéterminées, la fuite d'un oléoduc a entraîné la propagation de 4 000m3 de pétrole brut sur cinq hectares de terres protégées. Au-delà de l'impact écologique, un vrai désastre pour la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, c'est aussi la sécurité de ce type d'installation qui est en cause, Communiqué de presse, Ville de Saint -Martin de Crau, 12 aout 2009, www.ville-saint-martin-de-crau.fr, consulté le 15/05/16.

B. Analyse et critique des travaux précédents et actualisation

Les différentes lectures consultées et notamment celles répertoriées ci-dessus permettent une meilleure compréhension de la notion de Paysage Culturel, non seulement par la définition de L'UNESCO, mais plus encore par la prise en compte des différents contextes. Ainsi si le concept du paysage est unique, il peut s'adapter aisément à chaque pays, et même chaque région d'un même pays, mais l'essentiel étant de pouvoir faire ressortir la qualité de l'interaction entre la culture et la nature, mais plus encore de voir de quelle manière les populations s'intègrent ou vivent en phase avec cette nature profondément liée à leur mode de vie et d'existence. Aussi la définition donnée du paysage Africain dans son contexte correspond à tous points de vue à la réalité de notre site d'études, le Paysage culturel des Chutes de la Lobé.

En effet sur la base des recherches sur le terrain, il apparaît que les populations riveraines croient en l'existence et en la puissance des divinités aquatique, les « Miengu », qui ont la capacité de régir la vie de la communauté, de répondre à leur doléance et même de résoudre des problèmes existentiels au sein des familles et même de la communauté tout entière. Ces divinités n'étant visibles que par les initiés, les chefs des Villages, sont les interlocuteurs privilégiés qui servent d'intermédiaires entre celles-ci et les populations, par le biais des libations, des offrandes et sacrifices au cours des cérémonies rituelles et cultuelles précises. Ici il n'y a pas de matérialisation des divinités sous formes d'idoles ou de statuettes, tout est dans la pensée collective. Cette croyance n'est pas un obstacle pour ces populations à adhérer à des religions dites modernes comme le Christianisme, ou encore de profiter des avantages de la modernité et des avancées technologiques, elle est fait partie intégrante de la vie des populations autour du Paysage culturel, c'est leur culture tout simplement. Et elle perdure depuis des générations et des générations. On peut comprendre aisément la vulnérabilité de ce type de communauté qui doit vivre désormais près de grandes industries et de grands projets générateurs de gros intérêts économiques pour la nation. Cette communauté était-elle prête à gérer cette proximité ?

Nos lectures sur le cas de la zone portuaire donnent un aspect de gestion de cette situation aussi bien de la part des promoteurs du Port que de la part des populations riveraines. Dans le cas de la ZIF, les promoteurs n'ont pas été sensibles, bien que sensibilisés à l'importance de la gestion et de la protection des richesses écologiques du site. En effet cette zone est connue pour sa richesse exceptionnelle en faune et en avifaune, qui à ce jour est grandement menacée par une attitude qui peut s'interpréter comme de l'indifférence par les

promoteurs de la zone portuaire. Malgré la Loi qui est de plus en plus précise sur les dispositions, malgré les promesses non tenues pour mettre à la disposition des riverains des infrastructures devant servir à la recherche scientifique sur les atouts écologiques du site, les promoteurs continuent leur planification en ne se souciant que des retombées économiques de ce projet. Les populations n'ont eu que de recours de se mettre en un collectif d'association aux fins de faire entendre leur voix et solliciter l'arbitrage des autorités compétentes, d'où la note adressée au Ministre de l'Ecologie de France en 2009. Le plus important à notre avis n'est pas connaître la suite de cette doléance, mais de s'inspirer de cette attitude des riverains de la ville de Crau pour défendre leur territoire de la menace imminente et irréversible qu'est le développement de la ZIF au détriment de leur sécurité, si on tient compte des dangers qu'encourt la population avec la naissance des pathologies liées à la pollution et aux catastrophes écologiques qui sont de plus en plus présentes. Ces différents travaux nous seront forcément bénéfiques pour la suite de notre recherche sur notre cas d'études et nous permet de ressortir avec plus d'acuité, la problématique de notre sujet : « Le port de Kribi : force ou menace pour la proposition d'inscription des chutes de la lobe sur la liste du patrimoine de l'Unesco et pour l'identité des populations riveraines »?

C. Méthodologie

Dans le cadre de notre travail de recherches, nous avons utilisé les méthodes ci-dessous énumérés ;

- Recherche documentaire : Nous avons essayé lire un maximum de publications, et d'articles susceptibles de nous donner des informations utiles. Nous avons également consulté des sites Internet susceptibles de nous donner les informations désirées ;
- Contacts avec la population, les autorités traditionnelles, les autorités administratives : Pour les populations, nous avons faits des réunions consultatives et participatives publiques, nous avons également rencontrés des couches des populations telles les femmes, les pêcheurs, les guides, et des personnes rencontrés au hasard sur le site, des touristes et des passants. Avec les autorités Administratives, nous avons pris des audiences formelles, avons discuté de manière libre et recueillies des informations utiles. Avec les autorités traditionnelles, nous avons été dans leur chefferie et ils nous ont facilité tous les accès vers les sites dits sacrés ;
- Contact avec les responsables du Comité de Pilotage du Port de Kribi : Nous avons également pris des audiences formelles, et ils nous ont apportés et fournis toutes les

informations utiles à la mise en place du projet et à ses activités. Ils nous ont aussi permis de visiter le port à titre exceptionnel ;

- Descentes sur le terrain : Nous avons fait des visites formelles et informelles sur le site et recueilli des informations pour notre recherche ;

CHAPITRE II

LOCALISATION DU SITE, HISTOIRE, ET IDENTITE CULTURELLE DES POPULATIONS RIVERAINES

SUMMARY

This chapter places the subject in its geographical and historical context. It allows a location that goes from the general to the specific. It locates the site of precisely and informs about the history of the settlement of the site by its different communities, the Mabi, the Batangas and the Bakola people; three ethnic groups with different origins which cohabit in perfect harmony for centuries. In addition to these ethnic groups, there is more in addition to migrants who come from other parts of Cameroon and even from abroad for professional reasons and end up settling on the site. Indeed the city of Kribi and its surroundings are from privileged tourist destinations, but because of the economic boom that knows the area and even more because of the implementation of the CIPK, Kribi became one of the privileged destinations of migrants in search of employment and better living conditions. This chapter evokes also the cultural and spiritual life of the cultural landscape of the falls of the lobed. Indeed, it has details of the interaction between local communities and their environment, including the water of the sea or the river Lobe. It is a kind of identity card of the Lobe falls cultural landscape, this chapter gives an almost complete knowledge of the site so as to better highlight its values that support of an Outstanding Universal Value, which led the Ministry of Culture to prepare a proposal of ranking on the list of world heritage of humanity. Also at the end of this chapter, it has a better understanding of cultural practices of the site, festive and traditional events, but still read, we better integrate the cultural identity of this people attached to its culture, but even more that has a symbiotic relationship with water, crucible of their spirituality.

I. Localisation géographique et rappel Historique²⁵

A. Le Cameroun

Le Cameroun est un pays du golfe de Guinée, sur la façade occidentale de l'Afrique. Il possède 590 km de côtes, très découpées le long de l'océan Atlantique. Très étendu en latitude (1 200 km du nord au sud), le pays a schématiquement la forme d'un triangle dont la base longe le 2^e degré de latitude nord, tandis que le sommet, riverain du lac Tchad, atteint le 13^e parallèle. Le Cameroun est entouré des pays et étendues d'eau ci-après :

- Le Nigeria et l'océan Atlantique à l'ouest ;
- La Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo au sud ;
- La République centrafricaine et le Tchad à l'est ;
- Le lac Tchad au nord.

Par sa superficie de 475 442 km² et sa population d'environ 19 598 889 habitants en 2010, le Cameroun est un pays de taille moyenne en Afrique. Le pays se situe entre la bordure méridionale du Sahara et la limite septentrionale de la forêt équatoriale du bassin du Congo au sud. L'ouest du pays est dominé par les Hauts-Plateaux, et comprend le massif le plus haut de toute l'Afrique de l'Ouest : le mont Cameroun, qui culmine à 407.021 mètres ; c'est le neuvième sommet du continent africain. L'est du pays est recouvert dans sa très grande majorité d'une forêt équatoriale encore bien conservée. Le long de ses 590 km de côtes, on compte quelques cités balnéaires : Kribi, et Limbé près du mont Cameroun. D'après le Livre « intitulé Histoire et Géographie du Cameroun »²⁶, les premiers habitants du Cameroun furent probablement les chasseurs-cueilleurs Baka, des nomades également appelés Pygmées. Mais dès le premier millénaire avant Jésus-Christ s'est développé des sociétés sédentaires d'agriculteurs-éleveurs, peut-être venus du Sahara alors en voie de désertification et les Bakas ont été repoussés dans les forêts des provinces du sud et de l'est où on les trouve encore. Parmi les sédentaires, ceux du sud-ouest de l'actuel Cameroun et du sud-est du Nigéria sont les plus anciennement attestés comme utilisant des Langues bantoues ; ces langues se sont ensuite répandues à travers la majeure partie de l'Afrique

²⁵Dans ce chapitre, nous nous sommes largement inspirés du Plan de gestion, élaboré par nos soins, en intégrant de nouvelles informations prises grâce aux sources orales sur le site.

NNOMO ELA, Suzanne Pulchérie ; MBIDA, Christophe, *Le paysage culturel des chutes de la Lobé Kribi, Cameroun Plan de gestion et de conservation provisoire 2007-2012*, Ministère de la Culture, Yaoundé, 2006

²⁶ERNOULT Jean.; Jean, CRIAUD, Histoire et Géographie du Cameroun, Ed. Les classiques africains, 1982,

subsaharienne occidentale, jusqu'en Afrique du Sud, probablement en même temps que l'agriculture. La première allusion historique aux côtes camerounaises se trouverait dans le récit du périple d'Hannon, dans un texte grec très discuté. Au Ve siècle av. J.-C., ce Carthaginois aurait atteint le mont Cameroun qu'il baptisa le Char des Dieux. Mais ce texte est controversé parce que la traduction approximative depuis le phénicien et surtout parce qu'il n'y a pas de preuve archéologique que les Carthaginois soient allés au sud d'Essaouira. En revanche, on a la certitude que, en 1472, les marins Portugais du navigateur Fernando Póo sont entrés dans l'estuaire du Wouri, s'extasiant de l'abondance des crevettes dans le cours d'eau qu'ils appellent aussitôt Ríó dos Camarões (rivière des crevettes). Les marins anglais adoptèrent ce nom en l'anglicisant (Cameroons), d'où le nom actuel de Cameroun.

D'après les auteurs, les Allemands établissent le 5 juillet 1884 leur protectorat du nom de Kamerun. Afin d'assurer l'essor économique du protectorat, les Allemands se lancent dans des travaux importants : construction de routes et de la première ligne de chemin de fer, démarrage des travaux du port de Douala, édification d'écoles et d'hôpitaux, création de grandes plantations (cacaoyers, bananiers, caféiers, hévéas, palmiers à huile...). Mais les indigènes sont pour la plupart soumis au travail forcé et aux châtiments corporels. Quant aux Baka, ils sont piégés et étudiés comme des animaux ; certains sont emmenés en Allemagne pour être montrés, en cage, dans les expositions coloniales. Les Allemands perdent leur colonie en raison de leur défaite lors de la Grande Guerre, en 1918 ; la Société des Nations(SDN)²⁷ confie alors la partie orientale (la plus grande) à la France et la zone occidentale (deux poches limitrophes du Nigéria) au Royaume-Uni. Chacun de ces deux pays imprimera sa marque à son Cameroun, la France adoptant la politique de l'assimilation et le Royaume-Uni celle de l'indirect rule²⁸. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le mouvement de l'UPC (Union des populations du Cameroun), dirigé par Ruben Um Nyobe, revendique l'indépendance et la réunification avant d'être interdit puis réprimé par les Français en pays Bassa et en pays Bamiléké (« guerre bamiléké »). L'indépendance de la zone

²⁷ Réunie à Paris, la Conférence de la paix avant de travailler à l'élaboration des traités de paix s'est d'abord attachée à rédiger, en janvier-février 1919, le Covenant ou Pacte qui a donné naissance à la Société des nations (SDN), dont la création correspondait au 14ème point du président Wilson. Adopté le 28 avril 1919, ce Pacte a été ensuite annexé aux différents traités. La Société des nations était donc fondée sur un pacte librement conclu entre des Etats souverains qui n'aliénaient en n'y adhérant aucune parcelle de leur souveraineté. Son siège était fixé à Genève, en Suisse, pays traditionnellement neutre situé au cœur de l'Europe. <http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/bac/1GM/connaissances/sdn.htm> , consulté le 18/06/16.

²⁸ L'indirect rule était un régime de colonisation, largement appliqué dans l'empire britannique et en particulier dans les colonies africaines et dans l'Empire britannique des Indes. Néanmoins toutes les colonies n'étaient pas sous ce régime, et certaines étaient sous celui du direct rule. Cette politique avait pour principal avantage de réduire la présence coloniale nécessaire. En effet, en s'appuyant sur des dirigeants natifs, les britanniques s'assuraient la collaboration de l'administration existante et pouvait ainsi réduire leur présence sur place : <http://capsurlindependance.quebec> , *indirect rule et indigénat*, consulté le 18/06/16

française est proclamée le 1er janvier 1960, le Cameroun devenant la première des 18 colonies africaines à accéder à l'indépendance en 1960. La réunification a lieu l'année suivante avec la partie sud de la zone britannique, la partie Nord ayant opté pour l'union avec le Nigeria. Il s'ensuit une période de violente répression contre le mouvement de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), et l'ALNK, son « Armée de libération nationale Kamerounaise », par le nouveau gouvernement avec l'assistance de la France, qui durera jusqu'à la fin des années 1960. D'après l'ouvrage *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*²⁹, ce sont des officiers français qui, au cours des années 1960, ont dirigé clandestinement les opérations de répression menée par l'armée camerounaise contre les derniers bastions de l'insurrection « upéciste » (Partisans de l'UPC), essentiellement à l'Ouest du pays. Tortures, regroupement de force des populations, exécutions extrajudiciaires, guerre psychologique, les méthodes employées sont celles de la France durant la guerre d'Algérie, qui sont peu à peu transmises par les militaires français à leurs homologues camerounais, notamment au sein de l'École militaire interarmes du Cameroun (EMIAC), dirigée au cours de cette période par des officiers français formés à la doctrine de la guerre révolutionnaire (DGR). Le 20 mai 1972, un référendum conduit à un État unitaire et met fin au fédéralisme.

Le Cameroun compte environ 280 ethnies avec quelques grands ensembles (sémites, hamites, bantous, semi-bantous et soudanais) et de nombreux métissages. Sur le plan administratif, le Cameroun compte aujourd'hui dix régions elles-mêmes divisées en 58 départements. Les départements sont divisés en arrondissements. Les régions ont été créées à la suite d'un décret présidentiel le 12 novembre 2008. Jusque-là on avait affaire à des « Provinces » ou « districts ».

Au vu de son passé historique, le Cameroun hérite de deux langues officielles le Français et l'Anglais. C'est le seul pays bilingue en Afrique.

Fig.3 Carte administrative du Cameroun, Source : <http://www.izf.net>, consulté le 15/08/16.

II. Le paysage culturel des chutes de la Lobé

Les chutes de la Lobé sont situées dans la Région du sud, Département de l'Océan, arrondissement de Kribi, à une dizaine de kilomètres environ au sud de la ville de Kribi. Le site est sous l'autorité administrative de la préfecture de l'océan. Le découpage administratif

²⁹ Manuel, DOMEGUE. ; Jacob, TATSITA ; Thomas, DELTOMBE, *Kamerun! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique (1948 - 1971)*, éditions La Découverte, 2011, chapitre 13.

lui donne la spécificité d'être régi en même temps par deux communes : la commune rurale et la commune urbaine de Kribi. C'est une communauté urbaine mais surtout une importante station balnéaire connue pour ses plages de sable jaunes et blanc et son port. Elle est un point stratégique du trafic maritime dans le Golfe de Guinée et le terminus de l'oléoduc transportant le pétrole brut depuis les champs pétrolifères de la région de Doba au sud-ouest du Tchad. Le paysage culturel des chutes de la Lobé est une délimitation du site proposé à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Le site inclut une portion du fleuve Lobé, les campements des pygmées Bakola et leurs territoires de chasse et cueillette, les villages Mabi et Batanga qui sont les témoignages les plus significatifs, la série de cascades jusqu'à la mer, et enfin les plages qui servent de lieux de sacrifices et de rituels. En définitive, le site est limité au nord par le village Bwambé, au sud par le village grand Batanga, à l'ouest par les plages de l'océan indien, et l'est par les plantations commerciales de la SOCAPALM, et les villages Pygmées Bakola.

1. Les Batanga et les les Mabi, populations riveraines :

La zone est habitée par les Batanga et les Mabi répartis en 04 villages dont, Bwambè, Mbéka'a, Lobé et Mbvoumbélé. On retrouve également dans la forêt, au sud du Village Mbvoumbélé, trois campements de pygmées d'ethnie Bakola.

- **Les Batangas :** D'après les traditions orales collectées sur place, sont des descendants de Ntanga Mu Mbèdi. Ntanga mu MBèdi lui-même fils de Mbèdi, l'ancêtre commun du peuple Douala. Plusieurs siècles avant Jésus-Christ, suite à des malentendus claniques, et aspirant à l'autonomie, Ntanga Mu Mbèdi décide de détacher son clan de la grande famille Douala (les Mbèdi) et le rebaptise Ba - ntanga. 'Ba' en langue Batanga comme en langue Douala signifie « ceux de la tribu de... du clan de... » Ce qui définit l'appartenance à un groupe ou un clan. De manière générale, les villages Batanga sont situés en bordure de la mer et non loin d'une embouchure.
- **Les Mabis** quant à eux seraient Partis du Soudan ou de l'Ethiopie et descendus par les grands lacs. Ils sont finalement arrivés sur l'actuel territoire de la République Centrafricaine. A la suite de guerres fratricides, ils connurent un éclatement : certains allèrent vers le Congo, Ex Zaïre, d'autres s'installèrent au Gabon, un autre groupe se dirigea en Guinée Equatoriale et ceux qui arrivèrent au Cameroun se retrouvèrent actuellement dans l'Est du Cameroun (Baka), dans la province du Sud, autour de la ville de Lolodorf (Ngoumba) et à Kribi ces derniers se nomment les Mabis.

2. Les Pygmées, Peuples autochtones

Les pygmées habitant le Paysage culturel des chutes de la Lobé appartiennent à l'ethnie Bakola. Ils vivent de la pêche, de l'agriculture, et de la cueillette. On dit d'eux qu'ils sont les premiers habitants de la région. Des études anthropologiques devraient permettre de connaître avec exactitude leurs origines et la période de leur installation sur les bords de la Lobé. Il s'agit donc de trois ethnies aux origines différentes qui se sont retrouvées ensemble par le biais de diverses migrations, qui vivent néanmoins en parfaite harmonie. En effet, l'histoire ne relate pas de guerres tribales dans la région. Les mariages interethniques ont contribué à renforcer l'harmonie des peuples de la région.

Fig.4. Carte du paysage culturel des chutes de la Lobé, source, Plan de gestion du site.

1. Les afflux migratoires actuels :

Depuis près d'une dizaine d'années, la Ville de Kribi et de ses environs deviennent l'un des pôles importants de l'immigration à cause de l'activité économique naissante, plus encore avec la mise en place du Complexe industriel portuaire de Kribi. Yasmine Bahri-Domon, Directrice de publication du Magazine économique « Investir au Cameroun », dans son éditorial dit à cet effet que : « Le port en eaux profondes de Kribi est fin prêt pour son exploitation depuis la fin du mois d'août 2015. Les travaux, réalisés par l'entreprise chinoise China Harbour Engineering Company, auront duré 36 mois, comme prévu dans le chronogramme initial, pour un coût de 287 milliards FCFA financés à 87% par un prêt préférentiel de la China Exim Bank et à 15% par l'Etat du Cameroun »³⁰. On comprend donc que de la mise en œuvre du projet à sa réalisation effective, il y a une activité économique évidente autour de ce projet, d'où le titre de l'article de Brice R. Mbodiam « Kribi la touristique vire lentement à l'industrielle », issu du Dossier spécial qui a été consacré à l'essor économique de la ville de Kribi³¹. Dans ce même magazine on peut lire que « Kribi la touristique cède progressivement la place à une cité industrielle qui abrite désormais la plus grande infrastructure portuaire du Cameroun, et l'une des plus stratégiques sur toute la côte ouest-africaine ». En mettant en lumière les différentes entreprises qui ont été accréditées pour les différentes prestations du projet du Port, on peut aisément imaginer les afflux migratoires sur le site à l'heure actuelle. En effet, les travaux de la première phase de

³⁰Yasmine, BAHRI-DOMON, *Impulsion économique*, in « Investir au Cameroun », octobre 2015, N°42, p.3

³¹ Brice R., MBODIAM, *Kribi la touristique vire lentement à l'industrielle*, Idem, p. 8.

cette infrastructure réalisée par **China Harbour Engineering Corporation** (CHEC) ont permis de mettre en place un terminal à conteneurs de 350 mètres, un terminal polyvalent, une digue de protection, des infrastructures connexes et une route (en construction) desservant la ville de Kribi à Lolablé, village qui abrite le port. Le 26 août 2015, au terme d'un long processus de sélection des partenaires, le gouvernement camerounais a choisi tous les concessionnaires. Ainsi, le terminal à conteneurs échoit au consortium formé par le **groupe français Bolloré Africa Logistics**, la société chinoise CHEC et l'**armateur français CMA CGM**. Avec une offre financière définitive de 623,4 millions d'euros (environ 409 milliards FCFA), ce consortium franco-chinois qui a fait la course en tête depuis la phase d'ouverture des offres jusqu'au dialogue de pré qualification a devancé l'**entreprise Philippine ICTSI INC.** dont l'offre financière de 472,4 millions d'euros (environ 309 milliards FCFA) était de 100 milliards FCFA inférieure à celle du groupement conduit par Bolloré. Quant au 3ème concurrent, l'**entreprise Néerlandaise APMT** en l'occurrence, il n'a bouclé le processus qu'avec une offre financière de 403,6 millions d'euros (environ 264 milliards FCFA). La concession du terminal polyvalent, quant à elle, a été confiée au groupement constitué par le logisticien français **Necotrans et KPMO (Kribi Port Multi-Operators)**. Ce consortium de **neuf opérateurs nationaux** (APM, 2MTransimex, Sapem, 3T Cameroun, Cam-Transit, Copem, STAR et GOS) en activité au port de Douala, la capitale économique camerounaise, détiendra 45% des actifs dans le capital de l'entreprise qui sera créée pour la gestion de la concession. Ici encore, ICTSI et APMT ont mordu la poussière face à des concurrents visiblement mieux aguerris. Ces deux derniers concessionnaires désignés le 26 août 2015 par le gouvernement camerounais rejoignent sur le port en eaux profondes de Kribi la **société néerlandaise Smit Lamnalco**, qui a décroché la concession des services de remorquage et de lamanage, selon les termes d'un communiqué rendu public le 20 avril 2015 par le président du Comité de pilotage et de suivi de la réalisation du complexe industrialo-portuaire de Kribi. Cette société exploitera les deux remorqueurs acquis il y a plus d'un an par l'Etat camerounais. Avec cette réalité sur le terrain, Kribi est devenu l'une des principales destinations de migrations. En effet en dehors des entreprises chinoises, européennes et camerounaises qui travaillent sur le projet et qui recrutent du personnel depuis leur pays, ils arrivent tous les jours dans la zone, des dizaines de personnes de tous les coins du Cameroun et de la Sous-région Afrique Centrale qui viennent s'installer avec l'espoir de trouver du travail, et beaucoup finissent pas s'installer en fondant une famille et en acquérant un lopin de terre. A l'heure actuelle Kribi et ses environs immédiats comme le Paysage Culturel des Chutes de la Lobé sont en passe de devenir un lieu de vie cosmopolite, en effet,

d'après les estimations des promoteurs CIPK, Le projet devrait s'attendre à créer 20 000 emplois directs et indirects et la ville nouvelle accueillir une population d'environ 100 000 personnes.

C. Les chutes de la Lobé comme paysage culturel associatif

La caractéristique commune des peuples autour de la Lobé est leur croyance en l'existence d'un monde aquatique habité par leurs ancêtres et par des esprits bienveillants. Cette croyance est le socle de leur spiritualité et implicitement de leur culture. C'est dans l'eau de la mer, ou bien du fleuve et des chutes de la Lobé et de ses affluents que se déroulent leurs rituels et sacrifices. Des libations y sont offertes toutes sortes pour s'attirer les bienfaits des dieux aquatiques et satisfaire ainsi les vœux et souhaits. A ce titre, le site se présente comme un paysage culturel associatif du fait ici de l'action culturelle et spirituelle des autochtones, étroitement associée à la nature, principalement à l'eau. Le site est composé d'éléments naturels qui sont le support des pratiques socioculturelles vitales à la survie des peuples autochtones.

1. Les composantes naturelles :

- **Les chutes de la Lobé**, dont la particularité est qu'elles sont les seules en Afrique et probablement dans le monde à se jeter directement dans la mer ;
- **L'embouchure**, où se déroulent des cérémonies d'initiations (intronisation, sacrifices, rituels ...) A cet endroit il se trouverait, au fond de l'eau, un canari rituel posé sur un mérrou. Ce récipient représenterait le symbole d'identification et de protection mystique de tous les autochtones ;
- **La mangrove**, autrefois peuplée de grands arbres (eucalyptus, mangliers...) qui attireraient des espèces rares d'oiseaux migrateurs venant d'Afrique de l'Est ; la majorité des grands arbres ayant été abattus par les Hommes, les oiseaux se font rares sur le site ;
- **La faune et la flore**, dont les principales informations sur la faune et la flore du site proviennent des études et des recherches des études menées et financées par WWF Cameroun, et l'IRD et l'UICN sur la toute la zone côtière, de la ville de Kribi jusqu'à la réserve de Campo Ma'a, plus au Sud de Kribi.
- **Les tortues marines** : Nous voulons insister sur cette espèce que l'on trouve dans les eaux salines de la région et qui est fortement menacée, car très convoitée pour sa chair et sa carapace. Sur les huit espèces de tortues marines existant dans le monde, cinq sont présentes dans les eaux camerounaises, à savoir : la tortue luth (*Dermochelys coriacea*),

la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue imbriquée (*Eremochelys imbraca*), la caouanne (*Caretta caretta*)³².

Ebodjè est un village qui se trouve pratiquement dans le périmètre du CIPK, donc dans la zone tampon prévue dans la délimitation du Paysage Culturel des chutes de la Lobé. Ebodjè est l'un des principaux lieux de naissance des tortues Luth qui peuvent atteindre des poids de plusieurs centaines de kilogrammes et vivre près de 150 ans. La sauvegarde de l'espèce est directement liée à la préservation de cette zone car les tortues viennent pondre leurs œufs à l'endroit où elles même sont nées (à l'âge de 40 ans en ce qui concerne les tortues Luth).

Fig.5 Vue du fleuve Lobé, en haute saison des pluies, se jetant directement dans la mer par le biais de chutes, Photo de Suzanne Pulchérie Nnomo Ela(SPNE), 20 juillet 2015.

Fig.6.Tortue en ponte

Fig.7.Tortues pêchée destinée à la consommation

Fig.8.Eclosion de tortue.

Photos prises par sur le site www.editions2015.com . Consulté le 19 avril 2016.

a. Les composantes culturelles

- **Les villages Batanga et Mabi** : Le paysage culturel des chutes de la Lobé se trouve sur le territoire de deux chefferies de groupement : le groupement Mabi-Sud dont la chefferie est située à Ebomè et le groupement Batanga-Sud dont la chefferie est logée à Grang-Batanga;
- **Les campements des pygmées** : On décompte trois campements le long du fleuve Lobé :
 - Le premier campement, Nanikoumbi, est situé sur la rive opposée du fleuve Lobé, en face du village Mvoumbèlè encore appelé Ndoumalè. C'est le campement le plus accessible par les touristes ;
 - Le 2e campement, Mvougangomè ou Edoungangomo, est situé à environ 25 kilomètres à vol d'oiseau à partir du pont sur la Lobé. Même si les pygmées Bakola sont de plus en plus influencés par le mode de vie des villages bantous (habitat, mode vestimentaire, alimentation...) ; ils ont néanmoins conservé une intégrité par rapport à leur mode de vie originelle (chasse, rites de succession du leader, rites d'intronisation du chef...) et leur traditions (rituels avant la chasse, rituels d'enterrement...) ;
 - Les territoires des 3 e campements, Mabénanga, ont été engloutis par les palmeraies de la SOCAPALM.

³² <http://www.editions2015.com> , consulter le le 19/07/16

Fig.9. Vue du campement Bakola de Nanikoumbi, photo prise par Charles Patrice Afane, le 17 août 2016

2. Les lieux historiques et les lieux de cultes (Sites sacrés)

Le site a un passé historique lié à la traite négrière, à la première Guerre Mondiale, et à l'implantation de la religion au Cameroun. Voici à ce propos, quelques données indicatives recueillies sur place par les autorités administratives, religieuses et traditionnelles :

- 1879 : Création de la Station Nassau à Grand Batanga, première Mission Presbytérienne Américaine implantée au Cameroun ;
- 1880 : la traite négrière touche la ville de Kribi et ses environs ;
- 1906 : la mission Catholique est fondée par le père VIETER ;
- 02 décembre 1914 : la base navale de Gross Batanga fut bombardée ;
- 27 et 28 février 1915 : La déportation fut organisée par le général Dobell en direction de la ville de Victoria, actuel Limbé, dans la partie anglophone du pays.

La religion traditionnelle occupe une place importante dans la vie des Batanga et des Mabi. Ils croient à un panthéon de divinités aquatiques désignés par les Batanga sous le vocable unique de « Djengu » au singulier, et de « mengu » au pluriel ; par les Mabi, sous le vocable de « nguiong ». Ces entités sont comparables à celles des cultures méditerranéennes sous les noms de Poséidon, Venus, Aphrodite, les Néréides. Elles sont désignées dans le langage populaire sous l'appellation de « mami water », Déesse des Eaux. Chez les Yorubas, elles se nomment Yemanja. Elles portent des noms différents selon les pays.

D'après les autochtones, ces entités ont un aspect féminin, ce serait des sirènes d'une rare beauté avec des cheveux qui leur recouvrent tout le corps, et une queue de poisson en lieu et place des jambes. Le Mabi, le Batanga, et le pygmée Bakola croient aux esprits, à l'existence d'un monde parallèle sous l'eau (fleuve ou mer) et affirme entretenir des rapports particuliers avec lui. L'eau est le lieu de culte de prédilection des populations autour de la Lobé.

Fig.10. Vue d'une cérémonie rituelle d'invocation des Jengu Pendant le Mayi. Images de Jacques Eric Andjick, <http://actucameroun.com>

II. Les sites associés à ces croyances :

A. Le fleuve Lobé et ses affluents

Les affluents sont un ensemble de cours d'eau et de rivières qui traversent les villages et hameaux du paysage culturel des chutes de la Lobé et que l'on retrouve aussi sur la route adjacente qui mène vers les palmeraies de la SOCAPALM. Ces affluents sont aussi le support de pratiques culturelles isolées dans les villages. Il s'agit des rivières :

- Bwambe qui traverse le village du même nom ;
- Bume qui traverse le village Ebomé ;
- Bivouchi qui traverse le village Mbeka'a ;
- Miangadjo qui traverse également le village Mbeka'a et que l'on retrouve dans le site de la SOCAPALM.

B. Les chutes de la lobé

Ces chutes sont pour les Batanga et les Mabi l'une des portes d'accès au « village subaquatique » que certains natifs utiliseraient encore de nos jours. Les plages qui y sont associés, d'après les autochtones, seraient le lieu central de la vie des Batanga. Il s'y déroulait les grands tribunaux, les mariages et autres palabres. Aujourd'hui, elles servent encore de lieux privilégiés pour les différents rituels de la communauté.

III. Usage du site aujourd'hui

1. Les pratiques traditionnelles

Les pratiques traditionnelles connues sur le site sont généralement des rituels spécifiques adressées à leurs dieux et aux ancêtres. Ce sont pour la plupart du temps :

- **Des rituels d'intronisation des chefs** : un chef pour assurer son règne doit avoir la bénédiction des ancêtres. Aussi la cérémonie d'initiation reste secrète et est conduite par un cercle restreint d'initiés ;
- **Des rituels de sacrifices aux esprits** : ce sont des rituels que l'on pratique pour des demandes spéciales aux divinités ;
- **Des rituels de circoncision** : ces rituels s'adressent aux adolescents et leur permettent d'acquérir le statut d'adulte ;
- **Des rituels de présentation des nouveaux –nés à l'eau** : chaque enfant natif de la région subit systématiquement un rituel de présentation aux Esprits de l'eau afin de recevoir la bénédiction et la protection des ancêtres ;

- **Des rituels de purification après un deuil** : ce rituel fait après la mort d'un proche parent consiste à couper le lien avec le disparu et permettre le repos de son âme.

Ces rituels sont généralement dirigés par le chef du village ou par le chef féticheur accompagné de notables et des initiés. Ceux-ci se rendent généralement au bord de l'eau (mer ou fleuve) pour invoquer les dieux et les esprits de l'eau. On apporte des carafes de vin rouge ou de palme, et des corbeilles de vivres pour assouvir la faim et la soif des esprits. Mais auparavant, on expose le motif du rituel et ensuite on présente les doléances. Le sacrifice est considéré comme accepté si tous les dons coulent au fond de l'eau. Dans le cas où les victuailles ne sont pas acceptées, ils demeurent à la surface de l'eau. Le chef, les notables et les initiés à ce moment se concertent alors afin de comprendre les raisons du refus du sacrifice et de pallier rapidement au problème. Les rituels peuvent se faire publiquement, en communauté ou en famille, mais à un certain moment, les initiés se retirent toujours afin de communier intimement avec les esprits de l'eau.

2. Les différents évènements culturels :

Les évènements culturels les plus connus sont le Mayi, la fête de commémoration des Batanga et le Nguma Mabi (fierté des Mabi), le festival de la communauté Mabi.

- **Le Mayi** :

Vers la fin de la première Guerre Mondiale 1916, le Général Aymerich ordonna le rapatriement des déportés vers leur terre d'origine. Le premier contingent arriva de Limbé et atteint Kribi le 14 février 1916. Le deuxième contingent arriva quelques mois plus tard le 09 mai 1916. C'est en souvenir de cet évènement que les Batanga commémorent chaque année, depuis 1916, date de leur retour, la fête du souvenir encore appelé « Mayi », (mois de mai en Batanga). De par son déroulement, la communauté Batanga commémore cet évènement deux fois par an, le 14 février et le 09 mai, dates de retour des déportés. Même si la Ville de Kribi est le centre d'organisation de cette fête culturelle, chaque village Batanga est concerné par cet évènement et organise en fonction de ses moyens. Alors que la fête du 14 février est quasiment inconnue du grand public, le Mayi, celle du mois de Mai par contre est plus médiatisée. Elle attire plus de visiteurs chaque année. Par cette commémoration, les Batanga de tous les horizons expriment leur folklore et leur culture qui s'illustrent par la préparation de mets traditionnels divers, la valorisation de la pharmacopée, les contes et mythes propres aux divinités de l'eau, les cultes et rites d'initiation et l'aspect ludique. Le Mayi se prépare en quatre phases principales qui sont « le prologue », « la commémoration », « la joie des plages

retrouvées », et enfin « la clôture ». Nous insisterons sur les deux étapes suivantes qui sont riches en symbolique dans l'histoire des Batanga.

- **La commémoration** : Les activités de cette séquence mettent en exergue toutes les péripéties vécues par les Batanga pendant la guerre et pendant la déportation loin de leur terroir. La phase la plus importante ici est la grande soirée culturelle où sont présentés sous forme d'opéra l'ensemble des récits, de l'histoire des Batanga depuis le début de la guerre jusqu'à leur retour à Kribi ;
- **La joie des plages des retrouvées** : C'est l'avant dernière étape des festivités. Elle est essentiellement festive et est articulée autour des rituels d'invocation aux esprits de l'eau (Rituel de présentation de nouveaux nés, rituel de demande de bénédictions), par l'organisation des compétitions sportives (sports nautiques, lutte traditionnelle, danse traditionnelle...) et par un culte œcuménique. Le point culminant de cette phase est la baignade populaire. Elle symbolise la relation fusionnelle des Batangas avec l'eau de mer qu'ils ont retrouvée après leur exil loin du territoire de leurs ancêtres. La fête prend fin le lendemain après un vaste défilé à travers les artères de la ville ou du village.
- **Le Nguma Mabi** : Le Nguma Mabi (fierté des Mabi), dont La 1ère Edition a eu lieu en décembre 2001 est une cérémonie d'actions de grâce et de remerciements aux ancêtres et aux esprits de l'eau pour les bienfaits de l'année écoulée. C'est à cette occasion qu'il est possible de faire une demande de protection dans différents domaines pour la nouvelle année. Cette fête n'a pas une origine historique. Elle représente plutôt une volonté du peuple Mabi de se regrouper et de se mobiliser du 10 au 15 décembre de chaque année pour célébrer leurs journées culturelles. C'est aussi l'occasion de procéder à des rituels spécifiques pour toutes sortes de demandes adressées aux dieux.

CHAPITRE III

LE COMPLEXE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE KRIBI ET LE PAYSAGE CULTUREL DES CHUTES DE LA LOBE

SUMMARY

This chapter presents the project of the CIPK in its implementation and its interaction with the cultural landscape of the Lobe falls. It presents the context of its creation, its exact geographical location, goals both at the local, national and international level; It's presents the benefits promised by the port to the local residents, but also the negative consequences of this project as expropriation, offshoring, and the relocation of residents.

This chapter gives space to those responsible for the Port which gives their proposal or better yet their action plan for the management and protection of the spiritual and natural environment. This action plan seems positive and beneficial to people and the environment of the site which should be protected from all influences of this large industrial zone. The word is also given to the different layers of the population of the cultural landscape which give their experiences and their feelings over the implementation of the Port and to the promises made. The general feeling here is skeptical of disappointment because people think have been cheated and accused officials of the CIPK, their lack of communication on the various projects that they prepare for the site and would like that their opinion counts because it is their future in question.

Lors de notre séjour sur le site en Avril 2016, nous avons pu rencontrer les autorités en charge du port qui nous ont donné toute la documentation utile pour toute information relative au Complexe industrialo portuaire de Kribi. Nous avons également eu un long entretien avec le responsable de l'environnement du Projet qui a pu nous renseigner sur cet aspect important de ce projet ainsi que pour les différentes étapes à venir. La synthèse de toutes ces informations a été exploitée dans cette partie de notre travail de recherche.

I. Contexte de création

Le Port de Kribi est créé suite au **Décret n° 99/132 du 15 Juin 1999 portant création du Port Autonome de Kribi** signé par le Chef de l'Etat, SE Paul Biya. Le nom officiel du projet est « le Complexe industrialo-portuaire de Kribi » (CIPK). Il est l'un des grands projets que le gouvernement camerounais a retenus dans le but de réaliser son objectif de développement économique et social au même titre que : le barrage réservoir de Lom – Pangar, les barrages hydroélectriques de Memve'ele et de Mekin, la centrale thermique de Kribi, le second pont sur le Wouri, qui sont déjà des réalisations effectives. Le schéma directeur du complexe portuaire en eau profonde de Kribi a été adopté et validé le 08 avril 2011 par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Président du Comité de Pilotage et de Suivi. L'importance du projet du complexe industrialo-portuaire est telle que, certains l'assimilent à un plan « Marshall » pour le Cameroun¹. Le projet de construction du port en eau profonde au Cameroun ne date pas d'aujourd'hui. En effet, il a été initié par le gouvernement camerounais dans les années 80 en vue de promouvoir l'exploitation et la commercialisation des nombreuses ressources minières dont regorgent les régions du sud et du sud-est du pays (bois, bauxite, fer, nickel, rutile, gaz naturel etc.). En 2008, ce projet est remis à l'ordre du jour des projets à engager dans le cadre de la politique de relance de l'économie nationale, à la faveur de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE marquée par l'allègement de la dette et la possibilité pour l'Etat de relancer les investissements publics. Le site est situé à GRAND BATANGA à environ 10 km au sud de Kribi dans la région du Sud (précisément dans les localités de

¹*Le port de Kribi en 10 points* in « Port en eau profonde de Kribi projet majeur des grandes réalisations », Une publication du Ministère de l'Economie, de la Plannification et de l'Aménagement du Territoire, Yaoundé, 2010, P.13.

Mboro à 30 kilomètres de Kribi et Lolabe, située à 4 km au sud de Mboro). Le complexe est subdivisé en quatre grands blocs autonomes que sont :

- Kribi : activités de cabotage, de pêche artisanale et de plaisance ;
- Grand-Batanga: activités de tourisme balnéaire, de pêche industrielle, de marina, etc. ;
- Mboro: port général à caractère industriel et commercial, cabotage, base navale, etc. ;
- Lolabe: appontement minéralier pour le transfert du minerai de Fer.

Les travaux ont effectivement débuté en décembre 2010 et la fin des travaux prévus en 2014 ont été effectifs pour le port qui représente la Phase I du complexe aéroportuaire. En 2040 est prévue la fin du Complexe industriel dont le coût des travaux estimé s'élève à 6500 milliards de francs CFA (9.923.664€). L'entrepreneur principal est China Harbour Engineering Company (CHEC) sur la base du contrat Engineering Procurement and Construction.

Sur le plan technique, la phase I (Le port) qui est déjà achevé comprend une superficie de 26 000 hectares, un Tirant d'eau de 15 à 16 mètres ; il a la capacité d'accueil de grands navires de commerce d'une capacité allant jusqu'à 100 000 tonnes. L'appontement minéralier a 24 m de tirant la voie d'accès du chenal a 300m de largeur, la digue de protection, 2800 m. le Port général comporte un terminal polyvalent + un terminal à conteneurs, ainsi que quatre terminaux spécialisés dont un terminal aluminium, un terminal méthanier, un terminal à hydrocarbures, terminal minéralier et enfin, une zone industrielle.

II. Objectifs

Un ensemble d'objectifs sont rattachés à la réalisation du complexe industrialo-portuaire de Kribi, à savoir entre autres :

- Accélérer l'industrialisation par la mise en exploitation de nombreuses ressources naturelles ;
- Optimiser la desserte maritime du Cameroun ;
- Accueillir les trafics liés à des projets industriels et nécessitant de grandes profondeurs d'eau (fer de Mbalam, cobalt et Nickel de Lomié, extension de l'usine Alucam, etc.);
- Servir le trafic de conteneurs et le transbordement avec des infrastructures et équipements adaptés à ses besoins ;
- Permettre le développement des corridors Kribi(Cameroun), Bangui(RCA), Kisangani (RDC), et les extensions en Guinée équatoriale, Gabon, Congo ;

- Permettre le développement urbain (création d'une ville nouvelle de 100000 habitants), le développement des infrastructures énergétiques, de communication, de transport (routier, ferroviaire, aérien).

En prévision du Trafic portuaire, le port général devra comprendre un terminal à conteneurs 400 000 EVP (conteneur équivalent vingt pieds) dès la première phase et 800 000 EVP à terme, un terminal aluminium (1,5 million de tonnes d'alumine et 1,5 million de tonnes d'intrants divers), un terminal hydrocarbures (3 millions de tonnes d'hydrocarbures) et un terminal polyvalent (2 à 3 millions de tonnes). De même, il est prévu un trafic de transbordement (200 000 EVP).

L'appontement minéralier est prévu pour faire transiter 35 millions de tonnes par an d'exportation du minerai de fer. Il est également annoncé un trafic d'environ 3,5 millions de m³ de gaz naturel liquéfié (Projet SNH / GDF - SUEZ)² et un trafic d'environ 2 millions de tonnes d'exportation d'alumine (Projet Cam Alumina). Les dessertes routières et ferroviaires devraient être réalisées à l'effet de permettre l'acheminement des produits vers le port. Il en sera ainsi des voies ferrées Mbalam-Kribi pour le minerai de fer et Edéa-Kribi pour l'alumine en provenance de Ngaoundal et MinimMartap ; ainsi que de la desserte routière Kribi–Ebolowa-Sangmélima- Minton– Yokadouma(Cameroun)–Nola–Bangui (République Centrafricaine) -Kisangani (République Démocratique du Congo) -Bujumbura(Burundi)–Kigali(Rwanda) – Kampala(Ouganda) – Nairobi – Mombasa (Kenya)

III. Impact socioéconomique du projet

Pendant la période d'implantation du projet, les responsables du projet ont largement communiqué sur les avantages du projet, sur les conséquences mais aussi sur les solutions apportées. Ainsi, les informations tirées du document suscité du Ministère de tutelle du Port³ font état des avantages suivant sur le plan économique

A. Les avantages promis par le Projet du Port

Dans le cahier de charges du Projet industrialo-portuaire de Kribi sur la base des documents fournis à notre attention voici les grandes lignes des promesses du projet sur le site.

²SNH : Société Nationale des Hydrocarbures

GDF-SUEZ : Gaz de France, est un groupe énergétique français, spécialisé dans le transport et la distribution de gaz naturel, créé à l'origine par la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz du 8 avril 1946, devenue ENGIE depuis 2015. www.engie.com , consulté le 27 juillet 2016

³Idem, P.17.

1. Sur le plan social :

- Création d'une ville nouvelle de 100.000 habitants ;
- Création des infrastructures de développement ;
- Desserte routière, desserte ferroviaire ;
- Desserte énergétique, alimentation en eau ;
- Développement d'un réseau de télécommunications ;
- Développement de l'habitat, construction des écoles ;
- Création des services publics, administratifs et sociaux ;
- Création des services d'appui tels que : la recherche/ développement ;
- Création des infrastructures de sécurité.

2. Sur le plan touristique : La bande côtière au sud de Kribi dispose de nombreuses plages qui seront aménagées pour un tourisme balnéaire.

3. Sur le plan national et régional

- Baisse significative des coûts de transport résultant des transports de masse effectués par les grands navires ;
- Amélioration de la compétitivité de l'économie camerounaise du fait de la baisse des coûts de transport ;
- Création de 20.000 emplois directs, dérivés des grandes industries dont seront prioritaires les membres des familles délocalisées. D'après les responsables du Port, au moment de notre entretien en Juillet 2015, Le projet employait déjà 1200 employés dont 54% de camerounais et 6% chinois, et avait déjà prévu, de même que la partie du Projet qui travaille sur la construction de l'autoroute employait également 1300 personnes dont 80% de camerounais. Il était déjà également prévu des programmes de formation aux petits métiers en Bâtiments et travaux publics (Bois, ferraille, etc.), ainsi que dans les métiers para portuaires (Transit, dockers, etc.)
- Création des infrastructures de base ;
- Exploitation des gisements miniers ;
- Développement des industries ;
- Augmentation du produit intérieur brut (PIB) ;
- Maîtrise de l'inflation ;
- Relance de la croissance, développement économique et social.

Sur le plan régional, le port de Kribi va favoriser le flux des transports inter-Etats par le développement de corridors de transports et de développement en direction du Tchad, de la République Centrafricaine, du Nord de la Guinée Equatoriale, du Gabon, du Congo et de la république Démocratique du Congo et par ricochet, l'intégration sous régionale.

B. Les conséquences de l'implantation du projet pour les populations riveraines et les solutions proposées

La conséquence majeure pour les populations ici a été la délocalisation des riverains qui devaient aboutir à des indemnisations et à une relocalisation des sinistrés. En tenant compte des contraintes liées aux différents types de produits à transporter et les caractéristiques techniques des navires associés, de même que les besoins, ainsi que les besoins en termes de profondeurs d'eau et d'espaces d'entreposage, plusieurs sites ont été évalués. Les sites les plus adéquats pour les installations portuaires ont été retenus. C'est ainsi que les installations du port en eau profonde de Kribi se sont développées sur les sites de Mboro, de Lolabé, et de Grand -Batanga et ce sont des les populations de ces villages qui ont été touchées par la délocalisation suite aux conclusions de l'arrêté ministériel n° 156/Mindaf du 06 février 2009 déclarant d'utilité publique les travaux de construction du port en eau profonde de Kribi. Au terme de cette DUP qui a permis un inventaire exhaustif sur les biens meubles et immeubles ainsi que le coût y relatif, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a signé le décret n°2010/3312/PM du 30 novembre 2010, « portant indemnisation des personnes victimes d'expropriation et/ou des destructions des biens dans le cadre des travaux de construction du complexe industrialo- portuaire de Kribi dans le département de l'Océan ». Les détails de ce décret fixaient les différents taux au cas par cas.

1. Délocalisation et Indemnisations

De l'entretien avec les responsables du Projet du Port il ressort les informations suivantes. Pour ce qui des terrains, ont été pris en compte les terrains déjà titrés et immatriculé et ceux en cours d'immatriculation. Aussi le cout d'indemnisation s'élève à 2000FCFA (3.05€) le m² pour les terrains titrés et 1500FCFA (2.3€) le m² pour les terrains en cours d'immatriculation. Par rapport à l'importance de leurs biens immobiliers, certaines familles ont bénéficié entre 300.000.000 (environ 458.000.000€) et 700.000.000 de FCFA (environ 1068.000000€). Mais l'état n'ayant pas les moyens, a privilégié les personnes de la zone directe du port qui a une étendue de 26 ha. Au moment de cet entretien en juillet 2015, les responsables du Port

estimaient à 90% le taux des indemnisations des terrains, mais concernant les plantations et champs, les constructions, les sépulcres les indemnités accordées étaient de l'ordre de 100%.

Au-delà de ces indemnisations prévues par la Loi, les victimes d'expropriation auraient en outre bénéficié de ceux que les responsables du CIPK ont qualifiés de « Bonus du Chef de l'Etat ». En effet les indemnisations accordées couvrent tous les dommages, mais la Présidence a offert en outre aux populations un site de relocalisation.

2. Relocalisation

Les habitations des populations riveraines sont construites en famille claniques et tribales ayant en commun la langue vernaculaire et la culture. Deux tribus comme les Mabi et les Batangas cohabitent, mais sont différentes de par leur langue et leurs coutumes et traditions. Aussi dans le but de préserver le tissu social et de permettre à ceux qui ont toujours partagés un espace commun de continuer à vivre ensembles, il a été emménagé des zones de relocalisations par tribu/familles délocalisées sur les sites choisis pour implanter le projet du Port. Ces zones sont :

- Zone Sud : Lieu de relocalisation des membres de l'ethnie Yassa, était déjà achevé ;
- Zone Nord ; Lieu de relocalisation des membres de l'ethnie Mabi, était en cours d'achèvement ;
- Zones Sud- Est ; Lieu de relocalisation des Population Pymées, les Bagyeli, était également déjà achevé.

Chaque zone de relocalisation comprend un lotissement de 1500m² par ménage bantou (à l'opposé des Bagyéli), borné, comportant des équipements sociaux (Ecoles hôpitaux, aires de jeux, Bibliothèque...), des structures d'électrification, de l'eau potable.

Un partage équitable a été fait, les parcelles sont déjà distribuées et bornées pour chaque famille sur la base des résultats de la DUP de départ et évidemment classé par clan. Même des personnes non originaires des sites mais qui avaient migrées pour des questions économiques, et qui logeaient dans des habitats à matériaux provisoires ont eu droit à la relocalisation, un lotissement leur a été attribué.

3. Lieux sacrés et espaces de culte

Les espaces sacrés d'après les responsables du Port, n'ont pas fait l'objet d'un aménagement spécifique par le projet du Port. Mais des mesures particulières ont été prises

afin que les populations riveraines, détentrices de leurs traditions, se chargent elles-mêmes de leur protection et de leur gestion. A l'instar du site sacré appelé Rocher du Loup, un site très important pour la croyance et le culte aux divinités aquatiques des populations. C'est la présence de ce site sacré qui selon les responsables du Port, qui a motivé le choix de la zone de relocalisations des populations expropriées aux alentours. Il leur a été proposé d'installer la nouvelle chefferie à cet endroit ainsi, elles deviennent elles-mêmes gardiennes de leur site. Le terminal minéralier étant situé à 3km du rocher du loup, le risque d'un quelconque danger pour la protection du site est quasi inexistant.

Pour les autres sites, la responsabilité a été également donnée aux populations afin qu'elles fassent des propositions pour d'éventuels aménagements si nécessaires. Mais elles restent responsables de la gestion de tous leurs espaces sacrés.

Le rocher du Loup est en fait un rocher en forme de Pic dans l'océan, qui, d'après les informations orales récoltées auprès des populations, aurait émergé mystérieusement de l'eau une nuit et les populations l'auraient découvert le matin. Depuis ce jour il y a des phénomènes inexplicables qui s'y produisent.

4. Les dégâts sur l'environnement et l'éco- système et solutions proposées

Pendant la période précédant l'implantation du CIPK, les autorités du projet ont commis un plan de gestion environnemental, qui prévoit entre autres points importants, la gestion des points d'exutoire des déchets reversés sur la mer qui seront tous recyclés et traités avant d'être déversés dans la mer ; à cet effet, les industries lourdes qui sont très polluantes sont rapprochées de la mer, les industries moins polluantes, sont justes à côté en eaux claires et enfin les industries « lights » comme celles concernant la manutention et la manufacture qui ne sont pas du tout polluantes seront rapprochées du fleuve pour le protéger. En vue de trouver une compensation à toutes les perturbations écologiques et les conséquences sur la biodiversité marine, causé sur le site, il est prévu d'installer un parc marin à partir du site jusqu'à Campo, l'accès sera délimité, protégé et strictement géré par une structure spécialisée. Il est prévu de créer un fond qui sera fourni par toutes les entreprises présentes sur le site en vue de faire fonctionner le parc marin. Mais ceci n'étant pas le but principal du Projet, pour les autorités du Projet du Port, ce projet sera mis en œuvre, lorsque le Port sera déjà opérationnel. Ils ont pris à titre d'exemple des initiatives en France ceux de la « Maison de l'Estuaire ». La Maison de l'Estuaire⁴ est une association loi 1901, créée en 1992 et réunissant

⁴<http://www.maisondelestuaire.net> , consulté le 30 juin 2016.

tous les acteurs concernés par l'environnement et le développement de l'estuaire de la Seine. Au fur et à mesure des débats, les acteurs ont appris à se connaître et à s'écouter. Aujourd'hui, l'association compte parmi ses membres aussi bien les Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre, des collectivités territoriales, les usagers de la réserve naturelle que des associations de défense de l'environnement. Ce rôle de médiateur a été tout particulièrement important dans les années 1995, lors du débat public relatif à Port 2000. Il fallait alors trouver un consensus entre protection de l'environnement et développement économique. Port 2000⁵ désigne un grand chantier portuaire, développé en plusieurs phases, qui porte sur la réalisation d'un port dédié aux conteneurs situé au sud des infrastructures portuaires havraises, dans l'estuaire de la Seine. Pour les responsables du Projet du Port, il serait plus efficace que les Universitaires et les chercheurs s'emparent de cet aspect du Projet car étant mieux qualifiés pour sa mise en œuvre.

5. Etat de lieu de l'implantation effective du Port de Kribi

Le point de vue actuel des populations

- **Les chefs du Villages :** En juillet 2015, nous avons rencontré les principaux chefs des villages du Paysages culturel de la Lobé et voici l'essentiel de nos entretiens : ils ont tous répondu aux mêmes questions.

Sa Majesté Jean Blaise TSAGA -DI-GUI, Chef du Village Mbeka'a : D'après le chef, son village à l'origine se trouvait par la zone désormais occupée par la SOCAPALM⁶. Ils ont été obligés de se recaser là où ils sont aujourd'hui.

A votre avis quel est l'impact de la construction du PORT sur l'environnement (fleuve et mer, champs, animaux etc.) ?

L'implantation de la SOCAPALM dans cette zone avant le projet du port, a détruit les forêts, les sites d'initiations, et les vrombissements des engins empêchent le repos paisible de la population. Le tracé de l'autoroute dans un premier temps passait dans la SOCAPALM. Celui-ci a été repris deux fois par la DIPD et l'autoroute qui était prévu passé par la SOCAPALM a été déviée à cause du taux élevé du dédommagement que l'Etat devrait verser à cette société. Conséquence les Mbéka'a sont à nouveau contraints de céder une bonne partie de leurs terres au détriment de l'autoroute. A cet effet, les habitations sont détruites, les cultures, les forêts, la pharmacopée sont en train de disparaître. Depuis le début des travaux,

⁵ Idem.

⁶ Société Camerounaise de Palmeraies

les animaux de la forêt ont fui. L'apport d'une nouvelle route est certes un plus pour le développement, l'entrée principale des chutes de la lobé a été améliorée, et les travaux sont toujours en cours. Pour le fleuve lobé, les travaux prévus ne sont pas encore réalisés.

Quel est l'impact sur le plan économique (opportunité de travail, de formations, d'études etc.) ?

Les jeunes du village ne sont pas formés pour un quelconque travail important. Ils sont relégués à des tâches minables ne rapportant rien au village. Ils préfèrent vaquer à leurs tâches habituelles.

Les chefs traditionnels ne sont pas au centre du développement. Ils sont assujettis par les autorités de Yaoundé et Kribi. Conséquence le dédommagement n'est pas louable à cause des terrains non titrés. Des textes de lois et décret ou toute autre sont brandis pour prendre en charge seulement les terrains titrés. Et le fameux dédommagement est arbitraire parfois à tête chercheuse car les premières listes de dédommagement ne comportent pas tous les ayants droit. Et depuis le début de ce projet, les populations n'ont pas encore été indemnisées. Depuis le début de ce projet, le coût de la vie a changé dans cette zone. L'inflation est à la mode sur tous les produits. A titre d'exemple, le poisson qui se vendait en tas se vend désormais en kilos les prix ont doublés voire même triplés.

Quel est l'état actuel du volet traditionnel avec cette proximité ? (Cultes, rites, espaces sacrés, etc.)

La destruction des sites rituels et espaces sacrés a commencé avec l'implantation de la SOCAPALM, et se trouve dans une avancée considérable aujourd'hui avec ce projet. Nous assistons à un déplacement important des populations pygmées de la zone. Les rites ne peuvent plus être accomplis.

S.M. BIKOUO Henri, Chef du Village Ndoumalè :

A votre avis quel est l'impact de la construction du PORT sur l'environnement (fleuve et mer, champs, animaux etc.)

La destruction des sites rituels et espaces sacrés a commencé avec l'implantation de la SOCAPALM, et se trouve dans une avancée considérable aujourd'hui avec ce projet. Nous assistons à un déplacement important des populations pygmées de la zone. Les rites ne peuvent plus être accomplis. La SOCAPALM a été la toute première société à causer un grand désastre dans ces villages. Elle a détruit les ruisseaux, les arbres. Les populations qui vivaient des travaux champêtres ont tout perdu après son installation et les riverains n'ont pas été indemnisés. Les palmiers sont plantés à 1m des fleuves contrairement aux normes

prévues. Une autre situation assez embarrassante plane sur les riverains. Celle de la non prise en compte des droits fonciers coutumier par l'Etat. Les terres sans titre foncier sont arrachées aux populations qui les détiennent depuis des décennies aujourd'hui. Et tous ceux qui ont entrepris les démarches pour l'établissement des titres fonciers ont été enroulés dans l'étau de la procédure, savamment menée par les responsables de ces services. C'est après plusieurs plaintes portées des chefs traditionnels auprès des autorités compétentes que certaines situations de titres fonciers se sont décantées.

Actuellement les sociétés installées sur ce site sont : HEVECAM, SOCAPALM, Rio Tinto Alcam, EDF Suez (Gaz de France), Une compagnie d'aluminium, une société chinoise qui s'occupent de la construction des points de traitement des eaux pour le ravitaillement du port en eau profonde. Les riverains déplorent le déversement des boues et d'autres produits inconnus dans le fleuve la *lobé*, rendant ainsi les bains impossibles.

La Scan water (Société Nationale des eaux) ne désert pas la population. Les compagnies chinoises et d'autres sociétés installées dans le coin détruisent plutôt les routes et les buses qu'elles ont trouvées sur le site avec leurs voitures. Il n'y a pas d'assainissement du milieu mais une dégradation assez considérable des infrastructures trouvés avant le lancement des travaux.

Quel est l'impact sur le plan économique (opportunité de travail, de formations, d'études etc.) ?

Sur ce plan le bilan est assez déplorable. Au début du projet, tous les riverains étaient enthousiastes dans l'idée de trouver du travail et de voir leur village se développer. Le sort est mitigé. Les jeunes des villages ne sont pas recrutés et le manque de travail n'a pas changé. Les quelques jeunes (au nombre de 5 maxi) qui sont employés, ne sont pas enregistrés. La main d'œuvre est chinoise. Tous ceux qui sont partis d'autres régions à la recherche du travail dans cette zone dorment à la belle étoile au risque des piqures de serpent et tout autre accident, pour ne pas se voir employer.

Actuellement, la souffrance grandissante au sein de cette zone a déjà donné naissance à une révolte interne des riverains que les chefs traditionnels essayent tant bien que mal de maîtriser mais ils ont peur que leurs populations se retournent contre eux, car taxés de complicité.

Les chefs traditionnels déplorent le manque de collaboration entre les autorités administratives et les riverains. Ces derniers qui signent des documents officiels délimitant ainsi les parcelles de terrains dans cette zone ne connaissent même pas les limites des parcelles. Et ce désordre crée de véritable problème entre les sociétés et les riverains. Le

tonnage n'est pas respecté, les projets mettent les populations en insécurité, et au finale, les autorités administratives se remplissent les poches en ignorant la réalité que subissent les populations. Et pour couronner, sur ce tronçon de 9 Km, il n'y a pas d'école, pas d'hôpital pour ne citer que ceci.

Quel est l'état actuel du volet traditionnel avec cette proximité ? (Cultes, rites, espaces sacrés, etc.)

Beaucoup de traditions et rites sont en train de disparaître à cause de l'implantation de ces sociétés. Les lieux sacrés et espaces sont détruits et aucune mesure concrète n'est pas visible pour la pérennisation. Les riverains subissent tous la pression des sociétés et cette pression est dictée par les autorités.

S.M EKO Roosevelt, Chef du village Lobé

À votre avis quel est l'impact de la construction du PORT sur l'environnement (fleuve et mer, champs, animaux etc.)

La pollution est inévitable si les pouvoirs publics ne prennent pas les mesures à temps. Il est important de veiller sur le recyclage des déchets des sociétés qui vont s'installer sur ces sites ainsi que les bateaux qui vont accoster. Mais comme nos dirigeants sont laxistes, avares et égoïstes, nous sommes très sûres que le chaos est inéluctable.

Les dirigeants et les acteurs économiques de notre pays continuent à prendre les affaires et les investissements publics à la légère, simplement pour satisfaire leurs égoïsmes et intérêts personnels. Le tronçon routier Kribi-port est insignifiant compte tenu du trafic qu'il va supporter. Pour le moment tout va bien mais si nous faisons une projection dans 10 ou 15 ans après, cette route à grand trafic, sera comparée à une route de quartier modernisée.

Nous assistons aujourd'hui à un achat important de terrain. Et ce déferlement est orchestré par les autorités compétentes c'est-à-dire les sous-préfets, les personnels du cadastre et domaine etc. En bref c'est une mafia comme nous avons l'habitude de le voir en occident qui s'est déjà installée ici. Et ce sont les pauvres et les faibles qui subissent. Les autochtones moins avertis et avides d'argent sont trompés dans la vente des terrains. Par exemple, pour une parcelle de 2000 m², ils peuvent recevoir une somme de 500 000 F CFA (environ 763.36€) et une vieille automobile restaurée à hauteur de 200 000 FCFA (environ 305.34€) dont les pièces de rechange sont rares et chères et qui peut avoir vu l'âge de la voiture, une valeur marchande de 800 000 F CFA(1221.37€). Au final, la voiture roule pendant une ou deux semaines et surviennent les pannes. Tout le reste d'argent quand celui-ci n'a pas servi à

faire des fêtes, sera encore investis dans ledit véhicule et finalement va être garée dans la cour de ce dernier, signe d'une affaire conclue. Des exemples pareils sont légions.

Quel est l'impact sur le plan économique (opportunité de travail, de formations, d'études etc.)?

Le volet économique est un autre maillon de la chaîne qui nous préoccupe. Rien n'a été fait à ce niveau et les résultats que nous avons aujourd'hui ne sont pas surprenants. Aucun jeune d'un village quelconque n'a une formation requise pour les sociétés qui se sont installées ou qui vont s'installer. Les quelques jeunes qui ont été employés dans ces sociétés gagnent des sommes d'argent minable à savoir 35000 F CFA/mois (53.43€). Tous ont préféré abandonner ces emplois pour retrouver leur activité de pêche où un seul tour en mer leur rapporte plus de 35000 F CFA. En faisant un calcul simple c'est-à-dire 35000 F CFA/ jour, et en travaillant pendant 10 jours, ils ont un gain de 350 000 CFA (environ 530.43€). Conclusion ces travaux mal payés ne sont pas importants. Mais il ne se fait pas tard pour qu'on forme les jeunes. C'est pourquoi j'ai pris sur moi de créer un CETIC⁷ qui va de la 1^{ère} à la 2^{ème} année. Il renferme comme filière, la maçonnerie, la menuiserie, l'électricité, la comptabilité. Les jeunes formés pourront prétendre à des meilleurs emplois et salaire.

Depuis l'installation de ces sociétés, l'on constate une augmentation du coût de vie. Ce sont les nécessiteux qui payent les frais et non les nantis.

Quel est l'état actuel du volet traditionnel avec cette proximité ? (Cultes, rites, espaces sacrés, etc.)

Ce volet est celui qui fait encore le plus mal. Toutes les espaces sacrés sont vendus. Nous pouvons citer l'achat d'un cimetière de à proximité du village Mbéka'a. Les rites qui se pratiquent au niveau des cours d'eau sont menacés de disparition parce que les cours d'eau commencent à se polluer. Dans 10 ans ou plus qu'en sera-t-il ? Plusieurs sites de rituels et touristiques ont été détruites au détriment de la construction du port. Si rien n'est fait les traditions, les cultes, les rites et tous les autres espaces sacrés vont totalement disparaître.

S.M BeundeEvilaLudwing, Chef du Village deBwambè :

A votre avis quel est l'impact de la construction du PORT sur l'environnement (fleuve et mer, champs, animaux etc.)

Les populations autochtones ont salué l'avenue de ce projet en sachant que les villages vont connaître l'évolution à travers la construction des écoles, hôpitaux, et surtout

⁷ Collège d'Enseignement Technique, Industriel et Commercial.

l'amélioration du niveau de vie de chaque famille par le biais des indemnités des terrains qui vont être faites. Mais aussi que les jeunes vont être formés et trouver des emplois décentes. Mais la réalité actuelle a causé un dégoût chez les riverains qu'ils auraient souhaité que ce projet n'existât point. Les fleuves sont déviés transformés, nous assistons à un vaste déplacement des animaux, les habitants sont obligés de partir un peu plus loin dans les forêts pour recréer d'autres champs. Les indemnités sont partielles. Au lieu de venir résoudre un problème, le projet en crée plutôt une multitude. La déforestation déplace les populations de leurs zones d'occupations vers d'autres. Si ce rythme incessant continu, est-ce que le recasement sera possible ? C'est autant de questions que se posent les riverains. Les autorités ont parlé de recasement des populations vers de nouveaux sites, mais c'est un leurre parce que les travaux qui sont envisagés concernent plutôt les futurs employés du port. Les terres sont arrachées, et les populations ne sont pas recasées et seront obligées de se débrouiller comme elles peuvent.

Quel est l'impact sur le plan économique (opportunité de travail, de formations, d'études etc.) ?

Il n'y a pas d'opportunité pour les riverains. Aucune structure de formation n'a été implantée malgré la demande faite par les chefs traditionnels et les populations lors des différentes rencontres avec les autorités avant le lancement du projet.

Les sociétés installées pour l'implantation du port n'emploient pas les riverains. Si on prend le cas de la centrale à Gaz, les noms des ingénieurs camerounais retenus n'ont pas été pris en compte. Tous les travailleurs viennent de la Suisse, du Canada et d'autres pays. La société chinoise CHEK n'emploie aucun jeune du village, RAZEL⁸ a recruté par village quelques jeunes par rapport à ce projet. Même les sociétés Camerounaise (FNE) n'encouragent pas les jeunes du village. Les travaux et les formations sont faits pour les personnes venant d'ailleurs au détriment des jeunes du village.

Pas de projet d'étude environnemental sur le terrain. Toutes les études se sont faites dans les bureaux ignorant ainsi les réalités du terrain.

Quel est l'état actuel du volet traditionnel avec cette proximité ? (Cultes, rites, espaces sacrés, etc.)

Les chefs traditionnels observent impuissamment comment les sites sacrés, les sites réservés aux rites et lieux de cultes sont en train d'être détruits. Pour le moment l'extension du projet ne touche pas encore tous les sites sacrés. Néanmoins, nous déplorons la destruction

⁸ Filiale nationale de l'Entreprise française de construction et des travaux publics RAZEL-BEC

du rocher sacré (le Rocher du Loup) sur lequel le port passe. Et cette situation empêche actuellement toute manifestation culturelle.

Lors de notre dernière visite sur le site, nous avons eu l'opportunité d'assister à la réunion des collectifs de tous les chefs de la région qui sont touchés par le projet du Port. Les chefs déploraient les promesses non tenues et l'indifférence des responsables du port à ce propos, et mettaient en œuvre les stratégies pour manifester leur colère et indignation auprès du chef de l'Etat, face au pillage et à la destruction du site mais plus encore le Trafic des indemnisations et des titres fonciers orchestré par les autorités administratives.

Les Associations des jeunes (pêcheurs et guides) :

La plupart des jeunes de ces villages sont soit pêcheurs, soit guides et sont tous regroupés au sein d'un collectif d'association. Ils s'organisent pour l'entretien des plages, notamment celle des Chutes de la Lobé, et s'occupent aussi de la restauration au bord des chutes de la Lobé. Ils assurent aussi en général la sécurité du site ça faut-il le préciser il est encore ouvert. Lors de ma dernière visite sur le site en Avril 2016, j'ai eu l'opportunité de les rencontrer sur la plage au bord des chutes.

Comment appréciez-vous la présence du Port sur votre site ? Quels sont les avantages et les inconvénients ?

Notre site a toujours été convoité par les grands projets, par tous les Ministères qui défilent ici, mais avec le Projet du Port, nous nous sommes dit, nous allons sortir du chômage. Ils nous ont promis du travail, des formations, nous pensions que notre vie allait changer. Mais si vous nous voyez tous réunis ici à la plage pour vaquer à nos occupations, c'est que rien n'a changé.

Les chinois sont racistes et amènent des employés de la Chine. Nous n'avons jusqu'alors bénéficié d'aucune formation. Ils nous utilisent comme manutentionnaires et nous font travailler plus de 15 heures par jour. Nous devons porter des charges lourdes manuellement qui mettent notre santé en péril et pour un salaire dérisoire. Alors nous avons préservé notre santé et préférons nous occuper de la pêche notre activité première.

Quels sont donc en dehors de la pêche vos occupations actuelles ?

Nous avons ici beaucoup de petites associations reconnues par les autorités administratives locales, mais nous sommes tous regroupés au sein d'un collectif d'Association ou nous avons des pêcheurs, des restaurateurs, des guides. Avant nous n'étions pas organisés mais nous avons déjà des guides spécialisés pour les chutes, pour le fleuve Lobé et pour tous les autres sites ; Nous nous occupons aussi de la sécurité et de la propreté

de la plage. Mais nous avons un gros problème de sécurité, car depuis le problème du Port, les gens font main basse sur le site, regardez à titre d'exemple, nous avons vu ici un Monsieur qui a débarqué ici avec des engins et ont commencez à tout couper, à tout défricher, en disant qu'il est envoyé par la Première Dame de la Républiques pour construire un hôtel. Vous vous imaginez, construire un Hôtel à cet endroit c'est détruire la beauté du site ? Nous avons voulu nous y opposer mais il avait une sorte de bandes de « gorilles armés ». Alors nous avons fait appel à l'autorité administrative qui a fait suspendre les travaux. Ce qui devrait être un signe que c'était une arnaque. Nous ne savons comment défendre notre site de ce type d'envahisseurs qui n'hésitant pas à usurper les identités des hautes personnalités de la République pour nous arnaquer. Nous n'avons plus rien à dire sur notre site ? Non nous voulons nous défendre désormais et trouver des bonnes stratégies.

Les représentants des femmes au foyer des villages du site:

En tant que femme autochtones ou vivant sur le site comment apprécier vous la présence du Projet du Port ?

Vous savez que notre principale activité ici est les champs et la pêche des crevettes. Mais depuis la présence de ce projet, nos champs sont détruits et nos terres ne nous appartiennent plus. Alors nous n'avions plus que la pêche des crevettes pour survivre, même ces crevettes-là, nous n'en avons plus, car la plupart meurent à cause de l'eau du fleuve devenue insalubre. Nous aurons voulu que le Port nous aide à moderniser notre pêche jusque-là artisanale, de manière à être plus présente sur la marche dont la demande devient de plus en plus nombreuse avec tous ses étrangers sur le site. Mais rien de tout cela a été faite, au lieu de cela, ils tuent nos crevettes et ne prennent pas aucune protection pour les protéger. Ils nous avaient pourtant promis de préserver nos crevettes et notre poisson, c'est la seule richesse que nous avons de la nature, si tout s'en va, c'est la famine et la mort qui va suivre.

Le conseil exécutif des chefs traditionnels.

Lors de notre séjour sur le site en Avril 2016 nous avons eu l'opportunité de rencontrer quelques chefs traditionnels sur le site à l'issue d'une réunion de crise sur les problèmes dans leur territoire, notamment avec le Projet du Port de Kribi. Nous n'avions pas l'autorisation d'assister à la réunion, mais ils ont accepté de nous accorder un entretien.

Quelles sont l'état des promesses que vous ont fait les responsables du Port et quelle est la situation actuelle sur le site d'après vous ?

Aucune des promesses faites par le Port ou de nos propositions n'ont été tenues. Ils nous ont promis que la tranquillité et la sécurité des populations sur le site serait préservées, mais à ce jour le sommeil est désormais perturbé à cause des camions qui passent en

permanence et de surcroît à une vitesse dangereuse. D'autre par les signes de la pollution sur le fleuve deviennent évidentes, car l'eau a désormais en couleur jaunâtre. Le projet de l'autoroute empiète sur le développement, il entraîne la destruction des terrains et des maisons, ainsi que des cultures champêtres, l'agriculture devient inexistante et la famine s'installe dans les villages.

L'indemnisation promise a été bafouée, et donnée à moitié. Les évaluations y relatives ont été mal faites, elles n'ont pas tenu compte de la valeur sentimentales de nos biens immobiliers et au final, nous nous posons la question de savoir si le développement de la ville de Kribi est pour qui et au profit de qui ?

En parlant de la localisation, délocaliser une population est la tuer, et en plus la non implication des populations elles-mêmes dans ce processus est plus grave encore. Nous déplorons le fait que tout ce qui se passe sur le site se passe sans nous, nous ne sommes impliqués dans aucune décision qui engage nos vies, notre communauté, et l'avenir de nos enfants, il n'existe aucune plateforme de rencontre, ou de dialogue entre nous populations riveraines et les décideurs.

1. La situation en temps réel sur le site

La situation telle que vécue sur le terrain et ainsi évoquée donne un sentiment de perplexité assez poussé. En effet , pour les responsables du Complexe Industriale Portuaire de Kribi (CIPK), le projet dans ses avantages est indéniablement une opportunité de croissance de l'Economie sur le plan national et sous régional, mais plus encore pour la ville de Kribi et de villages environnants qui devraient être les bénéficiaires directs , en terme de développement, et d'éducation mais également en terme de réduction de la pauvreté en pourvoyant des formations professionnelles et des emplois aux jeunes natifs du site. Mais pour les différents acteurs sur le terrain, la situation est toute autre car il ressort de ces différentes consultations le désespoir, la déception, mais plus encore un sentiment de révolte. Les promesses attendues ne sont pas réalisées, les initiatives futuristes du site sont prises et décidées sans l'implication de la communauté ce qui résultent des solutions non adéquates et inadaptées aux besoins réels des ayants droits ; par exemple, en ce qui concerne la solution trouvée pour la délocalisation, les populations autochtones se reconnaissent pas dans ce nouveau site. En effet, les personnes déplacées sont des peuples du bord de l'eau. L'eau est l'élément vital de leur survie, le support de leur croyances spirituelles, le vivier inestimable et indispensables dont l'attachement indéfectible va bien plus au-delà d'une simple raison de proximité, mais d'un héritage ancestral qui englobe les us et les coutumes transmises de

génération en génération ,au fil des temps. Ce peuple de pêcheurs peut-il dès lors se transformer en chasseurs, en devenant désormais des délocalisés dans une zone de forêt ? Cette inquiétude rejoint celle de la protection des traditions et des lieux sacrés. Cependant, de notre entretien avec le Responsable de l'Environnement du site, il ressort que le CIPK rassure qu'ils n'aient pris aucune initiative en ce qui concerne ce domaine, laissant toute la responsabilité aux populations riveraines, celles-ci rétorquent que le développement lié au Projet est une nuisance extrême pour leurs lieux de cultes.

Sur le plan socioéconomique, c'est une sourde révolte qui revient dans toutes les consultations, les jeunes ne sont pas formés, ne peuvent prétendre aux emplois qualifiés, ils sont généralement employés comme manœuvre et sont sous-payés, se sentent exploités et préfèrent rentrer à leurs activités premières qui sont la pêche et le guidage, mais plus encore ils se sentent frustrés de voir des personnes étrangères venir de très loin pour travailler sur le Projet. Même les jeunes diplômés sont délaissés au profit des jeunes non originaires de la région qui arrivent sur recommandations par des pistons. La frustration est d'autant plus grande que les populations se plaignent des manipulations frauduleuses sur le calcul des indemnités d'expropriation et que les listes seraient ne remplies de personnes fictives, inconnues des villageois, détenteurs de titres fonciers faux ou fictifs, et cela se seraient faits avec la complicité des autorités administratives. Ce qui est rejeté en bloc par les responsables du Port qui affirment que les personnes concernées par les premières indemnisations ont utilisé leur argent à d'autres fins, et se voyant démunis, cherchent par ces subterfuges, à extorquer encore de l'argent pour de nouvelles indemnités. De même, d'après le Responsable de l'environnement du CIPK, pour justifier les noms inconnus par les autochtones sur les listes des ayants droits, il est possible que des acquéreurs des terrains ne soient pas tous originaires de la région et bénéficient légalement des indemnisations prévues par la réglementation en vigueur.

Lors de la réunion du collectif des Chefs traditionnels, l'une des recommandations était de multiplier les recours auprès de l'autorité suprême jusqu'à ce que justice soit faite.

CHAPITRE IV

CONFIGURATION ACTUELLE DU PAYSAGE CULTUREL ET DU PORT AUTONOME DE KRIBI

SUMMARY

The following chapter presents the actual situation at the time as when we were on the site at the end of April, but also until the end of the drafting of our thesis work, because it has changed a lot. Already in the previous chapter, people were complaining about the mismanagement of the site problems, and more still of the supposed manipulations that there would have been in the management of the problems of compensation for displaced people. On the basis of the complaints and requests sent to the top what investigations were carried out by the National Commission for the fight against corruption, NACC and who by a report including the major lines are included in our document, it has been shown that there had been qualified irregularity of accrual abuses proved to be, at the end of the various surveys, the NACC presented the results of their investigations that actually asked the chaotic management of compensation because the existence of fictitious persons and fictitious assets compensation have been proven. Shortly after our departure from the site, most of the administrative Department of the Ocean as well as members of the evaluation commission were placed under arrest and authorities sent in the hands of justice or they answer of false facts, use of forgery and misappropriation of public funds. Similarly, a few weeks more, following the end of the construction of the PAK which is the phase I completed the CIPK, a presidential decree organizing the Port of Kribi. And by the time we complete our brief, has already been appointed the Director General of the Port and his Deputy. Evidence that, the PAK already happened in its operational phase. This chapter could also measure physically evaluation of the visible impact of the PAK on the cultural landscape of the Lobe falls. According to here on the four villages of the cultural landscape proposed for registration, only two we could keep their physical integrity because very little affected by the development brings the CIPK on sites. Finally, chapter of illustrations showing the effectiveness of the construction of the PAK, who is no longer a project, but a prominent item on the cultural landscape falls of the lobed and who must now combine with this proximity.

I. Le paysage culturel des chutes de la Lobé, de notre dernière visite à ce jour

Peu de temps après notre dernière visite sur le site en Avril 2016, une actualité relative aux plaintes des autochtones sur des manipulations frauduleuses faites sur les indemnisations des ayants droits, leur a donné raison, suite à un texte du Chef de l'Etat sanctionnant les personnes mises en cause dans cette affaire au mois de Mai 2016. Cette décision largement relayée par les médias nationaux permet de mieux appréhender la nature du Problèmes des indemnisations sur le site.

A. De la plainte des populations à la mise en place d'une commission d'enquête

Suite aux différentes plaintes des populations déjà évoquées lors de nos visites sur le terrain, qui avaient découvert sur la liste des villageois à indemniser, des noms de propriétaires totalement inconnus de leurs communautés. A cet effet, les autochtones s'étaient étonnés des grosses sommes dont bénéficiaient certains « voisins » dont ils ignoraient l'existence. Ces protestations transformées par la suite en plaintes et requêtes officielles avaient eu pour conséquences immédiates, l'interruption du processus d'indemnisation, et comme mesures conservatoires, les comptes des particuliers qui avaient été mobilisés dans le cadre des premiers paiements, avaient été bloqués, et certains chèques déjà touchés récupérés, en attendant de clarifier cette situation. C'est ainsi que sur instruction du Chef d'Etat, des missions d'enquêteurs, l'une de la Sous -Direction des enquêtes économiques à la Direction de la police judiciaire (DPJ) et l'autre de la Direction Générale à la Recherche Extérieure (DGRE), s'étaient succédées sur le terrain. Tous les acteurs ayant participé au processus d'identification et de recensement des ayants droits, ainsi que les responsables de différentes administrations chargées de l'établissement des titres fonciers du site déclaré d'utilité public (DUP), avaient été entendus. Le processus de paiement a de nouveau repris le 22 août 2011, pour les populations expropriées dans le cadre de la construction du port en eau profonde de Kribi.

Le premier effet des différentes enquêtes a eu pour résultat, le 2 février 2012, la signature par le Premier, d'un arrêté mettant fin aux fonctions du Directeur du projet de construction du complexe industrialo portuaire de Kribi, au profit d'un cadre de des Service, qui représentait déjà la Primature au Comité de Pilotage.

Au vue de la gravité de la situation, la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) s'était saisie de l'affaire au terme de ses investigations, elle avait des preuves démontrant que le projet de construction du port en eau profonde de Kribi avait suscité des

vocations criminelles ayant conduit à un complot financier contre l'Etat du Cameroun. L'organe de lutte contre la corruption a décelé la tentative d'un crime, secrètement concerté entre, d'une part les fonctionnaires des Domaines et des Affaires Foncières, de connivence avec les autorités administratives de la Préfectorale, et d'autre part les personnalités publiques et privées camerounaises et étrangères.

B. Des résultats de la commission d'enquête aux dispositions y relatives.

La CONAC dans son « Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2011 » consacre plusieurs pages sur le Projet du Port de Kribi dans un sous chapitre intitulé « Les enquêtes relatives à l'exécution du projet du Port en eau profonde de Kribi » de la Page 158 à 174.

En restituant le projet dans son contexte, la CONAC rappelle que c'est sur la base d'une expertise que le site du Port de Kribi, qui est situé entre les villes de Kribi et de Campo a été choisi, car répondrait parfaitement à ces préoccupations. C'est dans ce cadre que l'arrêté n°000156N.14.4/MINDAF/D410 du 06 février 2009 a déclaré d'utilité publique(DUP), une zone située entre Kribi et Campo, incluant l'arrondissement de Lokoundjé. Conséquemment, le décret n°2010/323 du 14 octobre 2010 a classé dans le domaine public artificiel les terrains nécessaires aux travaux d'aménagement du complexe industrialo-portuaire de Kribi. Y faisant suite, le décret n°2010/3312/PM du 30 novembre 2010 en a exproprié les propriétaires terriens détenteurs ou non des titres fonciers. La première remarque faite par cet organisme national de lutte contre la corruption insiste sur le fait que, les documents remis à la mission de la CONAC n'ont cependant pas établi de façon nette et précise la superficie totale exacte qui abriterait sur la terre ferme toutes les installations portuaires envisagées. Les coordonnées cadastrales définies dans le décret n°2010/323 du 14 octobre 2010 ne permettent nullement d'évaluer et d'arrêter lesdites superficies. Toute chose qui est de nature à créer le doute quant au risque d'une élasticité certaine des étendues nécessaires à exproprier. Aussi est-ce a contrario qu'à partir du total des superficies des titres fonciers expropriés (5.404.000 m²), l'on peut parvenir à évaluer parfaitement une partie de l'étendue de la terre ferme qui supporterait l'emprise réelle desdites installations. Le reste de l'étendue se compose des terres vagues non immatriculées dont l'évaluation de la superficie totale est sujette à caution. Pour la CONAC, C'est dans cet imbroglio bien ficelé que des zones jamais habitées incluant une forêt vierge ont été "expropriées" par le décret n°2010/3312/PM du 30 novembre 2010. Conséquemment, les détenteurs des titres fonciers hâtivement établis ou en cours d'établissement sont

considérés comme indemnisables sur la base de la valeur vénale de leurs "propriétés", telle qu'elle est fixée par ce décret du Premier Ministre daté du 30 novembre 2010, signé sur la base des propositions de la Commission de Constat et d'Evaluation; lesquelles propositions ont été préalablement entérinées par le Ministre des Domaines et des Affaires Foncières conformément à son rapport de présentation daté du 23 juin 2010. C'est cet ensemble d'arrêtés et de décrets qui servent de pistes de recherche tant en amont pour s'appuyer sur des textes législatifs et réglementaires régissant la chose domaniale et foncière ; qu'en aval pour examiner et contrôler les zones frappées d'expropriation pour cause d'utilité publique d'une part et les conditions d'indemnisation des victimes supposées des dommages causés par l'expropriation d'autre part. Les résultats des investigations menées par l'équipe de la CONAC sur le projet de construction du complexe industrialo-portuaire de Kribi, sur le contrôle et la vérification des opérations liées à l'expropriation et/ou la destruction des biens ainsi que sur l'indemnisation des victimes ont permis d'aboutir à des constances portant sur l'indemnisation des biens expropriés ou détruits, les irrégularités de droit, les exactions et des crimes d'initiés.

1. L'indemnisation des biens expropriés ou détruits

Cette indemnisation englobe sept (07) types de biens. En termes de pourcentage de répartition affectant chacune des sept (07) bases d'indemnisation, l'on relève que le total des indemnisations, chiffré à **23.648.765.002**FCFA (36.104.985€), en finance **809** cas :

Il est intéressant de relever que **58** bénéficiaires sur ces **809** cas d'indemnisation attendent chacun d'être indemnisés pour des montants variant entre 100 millions FCFA (152.672€) et plus de deux milliards de FCFA (3.053.435.114€) par individu.

La CONAC qualifie d'arnaque la plupart de de ces estimations. Des analyses faites, il résulte que des **149** titres fonciers, sur la base desquels l'indemnisation a été calculée, **44** titres fonciers ont été établis postérieurement au **6 février 2009**, date de l'arrêté n°156/MINDAF déclarant d'utilité publique les travaux de construction du Port en eau profonde de Kribi. Après examen et analyse d'un certain nombre de cas, La CONAC relève que de nombreuses irrégularités, des cas de crimes d'initiés, des exactions ont été enregistrés tout au long du processus d'indemnisation des personnes victimes d'expropriation et/ou de destruction des biens, préalablement à la réalisation du projet de construction du Port en eau profonde de Kribi.

- **Les irrégularités de droit constatées**

Les indemnisations des victimes d'expropriation pour cause d'utilité publique ont été décidées plus sur les valeurs vénales convenues des prétendues propriétés terriennes que sur la régularité juridique desdites propriétés. La Commission de Constat et d'Evaluation s'est tout au plus limitée au parcours des étendues considérées comme propriétés. Pour être conforme au sens juridique du terme, elle devait confronter les déclarations des soi-disant propriétaires aux lois et règlements régissant la propriété foncière au Cameroun, mais pour des raisons inconnues, elle a volontairement ou involontairement ignoré cet ensemble de textes législatifs et réglementaires qui régissent les régimes foncier et domanial au Cameroun.

- **Les exactions commises**

La Commission a identifié nombre de Camerounais venant de tous les horizons et d'étrangers, « ayant peu de scrupules, immoraux sans aucun sens de l'intégrité et sans doute informés à travers des réseaux mafieux, se sont rués dès 2008 sur la zone destinée à être expropriée ».⁹ Par le biais de l'indemnisation des expropriés, ils pensaient ainsi avoir trouvé le chemin d'un enrichissement facile et illicite sur le dos de l'Etat en recourant tout simplement, et à chaque fois qu'il le fallait, à des manœuvres frauduleuses pour l'obtention hâtive de titres fonciers. Un tableau aux pages 166 à 168,¹⁰ fait ressortir le nombre de fois et les montants accumulés destinés à être engrangés par chacune de ces personnalités au niveau de chaque fait générateur d'indemnisation. Au total, plus d'une centaine de personnes parmi lesquelles se trouvent des personnalités haut placées de l'Administration et du Gouvernement. On y trouve des **cas insolites** ou une dame, **Directrice de l'Ecole Publique de LOLABE II** qui, avec la complicité des membres de la Commission de Constat et d'Evaluation, a été recensée comme **propriétaire** de cette école, située dans la zone à exproprier. Les membres de ladite Commission ont évalué ce "dommage" insolite à **41.259.480 FCFA**. (62.991.573€)

- **Crimes d'initiés.**

Pour la CONAC, l'on eût évoqué l'infraction de **délit d'initiés** si les faits incriminés à l'occasion s'étaient opérés dans le monde des affaires et plus particulièrement de la bourse des valeurs, mais il s'agit dans le cas évoqué, "d'une tentative fort préméditée de détournement des deniers publics, d'où la qualification appropriée de **crimes d'initiés**, ce dessein que se partagent les protagonistes. De fait, ces personnages se sont constitués en bandes organisées

⁹ Rapport de la CONAC

¹⁰ Idem

de malfaiteurs, avides de siphonner les Finances Publiques de l'Etat du Cameroun.”¹¹ A titre d'exemples, le rapport présente des preuves nombreuses à l'instar de :

- La violation flagrante du décret n°76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier, modifié et complété par le décret n°2005/481 du 16 décembre 2005 dont l'article 11 (alinéas 3 et 4) interdit désormais toute immatriculation directe des terres provenant du domaine national de l'Etat et prescrit dans de tels cas, la mise en concession comme condition obligatoire et préalable à toute immatriculation foncière s'inscrivant dans ce cadre ;
- La précipitation avec laquelle des immatriculations foncières ont été enregistrées courant 2008 et plus particulièrement en 2009, postérieurement à l'arrêté du 06 février 2009, pour illégalement chercher et obtenir des immatriculations foncières des terrains situés dans la zone déjà déclarée expropriée pour cause d'utilité publique ;
- La courbe statistique de l'ampleur des montants prétendument dus à des propriétaires terriens dits expropriés pour cause d'utilité publique montre que pour beaucoup d'entre eux, ils ne se sont fait enregistrer comme propriétaires des haciendas dans les arrondissements de Kribi, Campo et Lokoundjé qu'en 2009, feignant ainsi d'ignorer la signature de l'arrêté précité depuis le 06 février de la même année.

- **Conclusions de la commission d'enquête,**

Au terme de ses investigations, la CONAC estime qu'aucune indemnisation ne saurait être attribuée à des personnes ne disposant pas de titre foncier obtenu dans les formes et conditions dans la réglementation en vigueur, et ce d'autant plus que l'article 2 (al.6) du décret du 27 avril 1976 déclare que « un titre foncier est nul d'ordre public lorsqu'il est délivré arbitrairement sans suivi d'une quelconque procédure ou obtenu par une procédure autre que celle prévue à cet effet. »

Titulaires des titres fonciers frappés de nullité d'ordre public, les personnes que le décret du ces personnes ne peuvent nullement être expropriées d'un bien qui ne leur appartient pas ; et au 30 novembre 2010 voudrait indemniser ne sont en réalité victimes d'aucune expropriation, car plus forte raison, les personnes dont les terrains sont encore supposés être en cours d'immatriculation. Aussi, toutes les personnes qui auraient ouvertement ou en catimini bénéficié, en espèces ou par chèques d'une indemnisation, doivent-elles illico presto rendre au Trésor Public ces montants ainsi indûment perçus. Faute de quoi le Ministre des

¹¹ ibidem

Finances doit être invité à émettre des ordres de recettes à l'encontre de tous les bénéficiaires indus et si besoin est, recourir à la procédure de contrainte forcée pour le recouvrement total de toutes les sommes. Face à ses dérives antinationales, la Commission recommande vivement entre autres que :

- L'ouverture d'une instruction judiciaire serait vivement conseillée à l'encontre des fonctionnaires du MINDAF et des Services du Premier Ministre dont la légèreté et l'irresponsabilité sinon la complicité, ont été mises en évidence dans le présent rapport ;
- Que toutes les personnes qui ont ouvertement ou en *catimini* bénéficié, en espèces ou par chèques, d'une indemnisation, rendent *illico presto* au Trésor Public ces montants ainsi indûment perçus. Faute de quoi le Ministre des Finances doit être invité à émettre des ordres de recettes à l'encontre de tous les bénéficiaires indus et si besoin est, recourir à la procédure de contrainte forcée pour le recouvrement total de toutes les sommes ;
- Que soient sévèrement sanctionnés les fonctionnaires du MINDAF et des Services du Premier Ministre qui ont solidairement créé une dépense injustifiée de 19.158.326.375 FCFA à la charge de l'Etat et au profit des personnes qui n'y ont absolument pas droit, ils se sont rendus coupables d'actes délictuels ou criminels.

3. Les dispositions prise au terme des résultats des enquêtes.

- Il a fallu du temps, environ cinq ans entre les résultats des enquêtes et les conséquences y relatives, le temps surement pour que les enquêtes plus approfondies pour déterminer les responsabilités des uns et des autre dans cette sombre histoire.
- **Arrestations des présumés coupables :** Au mois de mai 2016, une dizaine de personnalités ont été arrêtés et incarcérées à la Prison nationale de Yaoundé afin de répondre devant la justice des faits qui leur sont reprochés dans la procédure des indemnisations du Projet du Port de Kribi. Cette décision a été saluée par les populations riveraines qui ont vu par ce geste, une réparation des injustices faites à leur endroit. En effet une dizaine de personnes ont été interpellées parmi lesquelles, celles qui à cette époque ont été impliquées dans le processus d'indemnisation. Il s'agit en outre du Préfet de cette époque-là qui était déjà en retraite, de ses adjoints, du Sous-préfet, et des membres de la Commission d'évaluations mise en place dans le cadre de la DUP pour identifier les biens et les personnes devant être indemnisées.
- **Mise en place du décret qui réorganise le Port de Kribi :** Le 30 juin 2016, le décret N° 2016/267 portant réorganisation du Port Autonome de Kribi vient comme pour assainir la situation de gestion floue et trouble qui prévalait lors de la mise en œuvre du Projet de

Kribi ce texte règlementaire fixe les modalités et les limites de la gestion du Port autonome qui a pour seul et unique actionnaire l'Etat. Le Port a également entre autres la gestion et l'aménagement des zones industrielles portuaires, ainsi que la responsabilité de préserver l'environnement autour du Port.

II. Le paysage culturel des chutes de la Lobé et l'impact du projet du Port

Pendant notre séjour sur le site, il était primordial de comprendre au-delà de l'impact du Port sur toute la zone, l'impact direct du Projet sur le territoire qui au préalable était sujet à la préparation du Dossier d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. La carte ci-dessus positionne les quatre villages principaux faisant partie du périmètre d'inscription de la préparation du Dossier d'inscription du paysage culturel des chutes de la Lobé sur la Liste du Patrimoine mondial. Nous avons sur la première image à gauche, **le village Bwambè** qui a la caractéristique d'être placé à l'entrée de l'attraction principal du site, les chutes de la Lobé. Le village d'entrée du périmètre d'inscription. Il faut néanmoins préciser que les ressortissants de ce village avait fait une requête officielle en 2009 au Ministère de la Culture, exprimant leur désir de sortir du projet d'inscription afin de garder leur liberté et ne pas subir les contraintes liées aux sites du Patrimoine mondial. Laquelle demande avait été prise en compte. Le village est celui qui a le premier, bénéficié des retombées positives de l'implantation du Projet du Port par l'aménagement de l'entrée principale en un Parking Moderne permettant aux visiteurs de garer leur véhicule et de pouvoir descendre à pied, préservant ainsi la piste qui était déjà détériorée du fait du Trafic entre les chutes et la route principale.

Le premier **village Mbeka'a** identifié en haut et à droite de la photo, est le deuxième village sur le site, distant d'à peine deux kilomètres de **Bwambè** est caractérisé par le bâtiment de son Eglise, placé devant la chefferie qui attire forcément les regards des visiteurs avec son architecture datant de l'époque coloniale. Ce village a la particularité d'être entouré d'un bras du Fleuve Lobé et des affluents qui s'y jettent. Il comporte aussi des lieux de cultes importants de la communauté. Ce village aussi subit l'impact du Port car l'autoroute en chantier passe derrière ce village ; en effet, même si l'autoroute n'est pas visible à l'œil nu à partir du point central du village, les bruits de travaux et de véhicules qui passent sont très perceptible, ce qui cause une nuisance sonore dans le village. Les habitants de ce village craignent pour leur santé, mais aussi de l'Etat de leur lieu de culte et de leur plantations qui sont trop proches du tracé de l'autoroute.

Le village **Lobé** est situé entre le fleuve qui porte son nom , et le bord de mer qui reçoit les cascades des chutes. Il offre l'avantage de s'ouvrir vers une autre vue du des chutes. Le chef de ce village, *Sa Majesté Eko Roosevelt* est celui qui depuis de longues années s'est investi pour la protection des chutes de la Lobe ; étant un chanteur de renommée internationale, sa notoriété a permis que sa voix soit souvent plus entendue. C'est le deuxième village à droite illustre sur la carte. Lors des échanges que nous avons eu avec lui, il a affirmé que de son point de vue, lui dont le village est situé est bord de la mer et qui reçoit les eaux de la Lobe, il estime que la Port qui est implanté à une quarantaine de kilomètre du paysage culturel des chutes de la Lobe, le risque de pollution est minime et surtout que d'après lui, les autorités du port ont des moyens de bien gérer les déchets de manière à ce que l'environnement et les écosystèmes soient préservés. Lui il pense qu'avec la prise de conscience des autorités sur l'importance de préserver le site, le site peut encore prétendre à une éventuelle proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

Enfin le dernier village du paysage culturel est le **village Ndoumalè**. Il est distant de la Lobé d'environ deux kilomètre est environ à trois kilomètres de la route principale, dans une sorte de petit hameau, et a la particularité d'être construit au cœur de la forêt et un bord de La lobé. Il est aussi la porte d'entrée pour aller dans les campements de pygmées dont l'un est placé juste de l'autre côté du fleuve en face du village (NaniKumbi) et l'autre à environ 45mn en pirogue à moteur(Endoungangomo), le long du fleuve Lobé. Le village est le plus touché par le développement du Projet du Port. En effet c'est de ce village que part l'autoroute et c'est là aussi que sont installées les bases des zones industrielles partenaires du Port de Kribi. Des quatre villages du site c'est le seul qui a été le plus touché par le projet du port : certaines populations du village font partie des déplacées, et c'est le site qui est assez proche du port au point d'être le pont choisi de certaines entreprises pour construire leur base technique.

Fig.10. Vue des évidences de développement dans le village Ndoumalè envahi par les projets de développement du port, photo de SPNE, Avril 2016.

III. Le port de notre dernière visite a de nos jours.

Le Complexe Industriolo-portuaire de Kribi quand il n'était qu'un projet avait pour ambition de construire quatre terminaux, dont un terminal à conteneurs, l'un à aluminium, un autre à hydrocarbures et un terminal minéralier doublé d'une zone industrielle, le tout construit sur une distance de 35 km dans l'océan Atlantique. Comme souligne au Chapitre III de notre travail, le projet dans sa première phase est déjà achevé. En effet lorsque nous l'avons visité au mois d'avril 2016, nous avons constaté que le projet comprend une superficie de 26 000 hectares, un Tirant d'eau de 15 à 16 mètres ; il a la capacité d'accueil de grands navires de commerce d'une capacité allant jusqu'à 100 000 tonnes. L'appointement minéralier a 24 m de tirant la voie d'accès du chenal a 300m de largeur, la digue de protection, 2800 m. le Port général comporte un terminal polyvalent + un terminal à conteneurs, ainsi que quatre terminaux spécialisés dont un terminal aluminium, un terminal méthanier, un terminal à hydrocarbures, terminal minéralier et enfin, une zone industrielle, tel qu'effectivement prévu dans les plans de départ. Il ne nous a pas été possible d'avoir une vue aérienne du Port pour des raisons de sécurité nationale, mais l'opportunité nous a été donnée d'avoir une visite guidée et de faire des photos de certaines installations. Des installations au dire des responsables du Port sont capables de supporter les plus grands navires et les charges les plus lourdes.

Fig.11. Vues du Port Autonome de Kribi, Photos Prises par Suzanne Pulchérie NNOMO ELA, Avril, 2016.

Comme pour matérialiser effectivement la fin de cette phase I du Complexe Industriolo-portuaire de Kribi, le décret 2016/267 du 29 juin 2016, portant Réorganisation du Port Autonome de Kribi vient consacrer la légitimité de ce qui est désormais le PAK. En effet par ce texte réglementaire, Le Port Autonome de Kribi, en abrégé « PAK », devient une société à capital public, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, ayant l'Etat comme unique actionnaire, son siège est fixé à Kribi. Le Port Autonome de Kribi est placé sous la tutelle technique du Ministère chargé des affaires portuaires et la tutelle financière du Ministère chargé des finances. Sur la page Facebook du Port¹² on peut lire l'information de ce qui est qualifié comme un recrutement massif pour le compte du Port de Kribi : 140 postes à pourvoir en Contrat de durée illimitée CDI posté le 19 juillet 2016. Une preuve de plus de la

¹²<https://www.facebook.com/Complexe-Industriolo-Portuaire-De-Kribi> , consulte le 29 juillet 2016

mise en activité et probablement le début d'une ère prospère pour les jeunes de la région qui se plaignaient des problèmes d'emploi.

A. Vision comparative des populations riveraines avant et après l'implantation du projet

1. La vision en 2006 pour 2016

Lors du plan de gestion élaboré en 2006, les populations sur le site ont pu nous donner la vision de leur site tel qu'elles voudraient qu'il soit toujours au moins dans les dix ans à venir. Voici la manière dont cette vision a été exprimée par les habitants du Paysage culturel des chutes de la Lobe.¹³

- Un site avec ses chutes et ses autres éléments naturels et culturels mieux connus et mis en valeur.
- Un site qui préserve son cadre paysager naturel et son habitat traditionnel.
- Un site qui préserve les rites qui sont l'identité des peuples Batanga, Mabi et Pygmées.
- Un site, dont les plages sont mieux préservées de l'urbanisme sauvage, donc propice à la baignade paisible.
- Un habitat caractéristique des Batanga, Mabi et Pygmées Bakola fait uniquement de matériaux naturels, mieux étudié et mieux mis en valeur.
- Les chutes de la Lobé sont le lieu le plus visité par les touristes, et les guides qui offrent leurs services connaissent mieux la signification culturelle de ce lieu.
- Les chutes de la Lobé sont toujours utilisées pour les rituels d'intronisation du Chef supérieur des Batanga, et pour les rituels de protection des habitants contre les noyades.
- D'autres nombreux lieux de rituels sont localisés et conservés dans les villages de Mbvoumbèlè, de Bwambè, et de Mbeka'a. Ces sacrifices se font en général pour la demande d'abondance des crevettes, du poisson, pour soigner les maladies ou obtenir des faveurs spéciales.
- Les plages sont toujours utilisées pour les rituels de présentation des nouveaux nés au Dieu de l'eau, et pour les cérémonies de baignade populaires lors de la semaine de commémoration de la déportation des Batanga.
- La Portion du territoire le long du fleuve la Lobé, qui reste le seul espace est préservé et les populations Batanga, Mabi et pygmées continuent de pratiquer leurs rituels les plus importants.

¹³Plan de gestion du site.

- Le fleuve est au centre de la vie économique et spirituelle des populations Mabi. Elles y pratiquent la pêche aux crevettes et aux poissons, et l'utilisent pour les rituels de purification et d'adoration.
- Les berges du fleuve regorgent de mangroves et diverses espèces floristiques mieux inventoriées par des méthodes scientifiques.
- La plantation commerciale de palmiers de la SOCAPALM respecte l'emprise fluviale et menace de moins en moins l'intégrité du site.
- Les pygmées sur les berges du fleuve sont mieux protégés, de même que leur environnement de chasse et de cueillette, et leur culture qui ont tendance à disparaître. A la lecture de cette vision et comparée à la situation actuelle sur le terrain on peut dire globalement à quelques exceptions près que le Paysage de la Lobe a su préserver une certaine intégrité, en effet la présence du Projet du Port n'a jamais empêcher les tenues des différents festivals du site tels que le Mayi et le Nguma Mabi, qui sont aussi le l'occasion pour les populations sur le site, de pratiquer leur vie culturelle et cultuelle au travers des cérémonies et rituels indispensables lors de ces festivités de renforcement de l'identité culturelle des riverains qui vivent en parfaite communion, ces moments fédérateurs de leur essence vitale.

Le site reste en tête des sites les mieux visités du Pays et le tourisme est un facteur vital de survie économique des populations, mais la conséquence négative de cet engouement, fait que les plages des chutes de la Lobe ne sont plus conformes à la vision des populations riveraines en 2006. Elles sont désormais envahies par des restaurants, galerie d'art, boutique de souvenirs en matériaux provisoires et définitifs, ce qui entraine une insalubrité qui dénature complètement la fonction première de cette plage qui ressemble plus désormais à un centre commercial qu'à un lieu de baignade publique. Ces activités commerciales sont d'autant plus intenses du fait du chômage évident des jeunes du site qui ayant perdu l'espoir de travailler dans le projet du port se rabattent aux activités a incidence touristique comme la pêche, la restauration et le guidage.

Fig.12. Vue de la Plage des chutes en 2006, photo prises par Suzanne Pulchérie NNOMO ELA, novembre 2006.

Fig.13 et 14. Vues de la Plage des chutes en 2016, photos SPNE

Pour des raisons que nous n'avons pas vu vérifier, un pont en fer aux couleurs du drapeau national a été construit sur la plage des chutes de la Lobe suite à un don du BIR, le Bataillon d'Intervention Rapide. Pour information, le BIR est actuellement la force la plus équipée et la plus entraînée du Cameroun. C'est véritablement le cœur du système de défense et de sécurité du territoire. Ce pont dont l'utilité ne se justifie vraiment pas contribue à perturber l'harmonie

du site, déjà sérieusement mis-en mal par les commerçants et l'insalubrité sur la plage. La Mairie serait responsable de la propreté de la Plage, mais travaille de manière sporadique. Les jeunes organisés en Association essaient d'assurer une propreté sommaire, mais ces plages ont besoin d'un bon suivi sur l'hygiène et la salubrité si elles doivent de nouveau être viabilisées pour les baignades.

Fig.15 et 16. Vue de la plage de chutes de la Lobé Photos prises par Suzanne Pulchérie NNOMO ELA, Avril 2016.

Fig. 16, 17, 18. Vues du pont offert par le BIR, photos de Mireille ELA, Avril 2016.

En ce qui concerne le guidage, il est désormais mieux élaboré, les guides sont regroupés en Association et bénéficient des différentes formations proposées par des ONG nationales et internationale, partenaire du Ministère du Tourisme et des Loisirs,

Si dix ans plus tard, le paysage culturel des chutes de la Lobe a été plus ou moins bien préservé, qu'en sera-t-il dix ans de plus, plus tard ? Quelle est la vision des populations actuelles pour leur site en tenant compte de la configuration actuelle ? Interrogées sur la question, les populations du site ont ainsi exprimé leur vision actuelle pour leur site pour la prochaine décennie.

2. La vision 2016 pour 2026

Les populations du Paysage culturel des chutes de la Lobe, tenant compte de la donne actuelle ont la vision d'un site :

- Plus peuplé et cosmopolite du fait de nombreux étrangers présents sur le site, attirés par le Port et tous les grands projets de développement envisagés sur le site, à l'instar du Monument de la mère de l'humanité,
- Avec un paysage dénaturé par des constructions anarchiques dans les différents villages,
- Avec des lieux de cultes totalement engloutis avec le surdéveloppement de la région,
- Dépossédé de sa culture, de ses traditions, de son essence vitale,
- Les chutes de la Lobe ne sont plus le point focal de la tradition des riverains, ce lieu est devenu la propriété des investisseurs sans scrupules et intégré dans un vaste projet immobilier,
- Le site a perdu son intégrité et l'authenticité de sa culture ;
- La population des pygmées est en voie d'extinction, ayant perdu ses territoires de chasse et incapable de survivre dans un environnement dangereux et hostile pour sa survie ;
- Le taux de touristes a nettement diminué car le site a perdu de sa beauté sauvage et de ses traditions qui étaient le pôle d'intérêt touristique.

La lecture de cette vision est négative et pessimiste, et les populations estiment que si rien n'est fait, le paysage culturel des chutes de la Lobe, qui a toujours été une grande fierté pour le Cameroun risque de disparaître et le site devenir au mieux, un quartier de la grande ville industrielle en voie de création par le projet du Port, au pire, un bidonville avec ses corollaires. Cette vision nous oblige à réaliser une analyse générale de la situation actuelle qui nous permettrait de voir le site sous un jour réaliste et pragmatique et pouvoir affirmer si oui ou non, le projet d'inscription du Paysage culturel des chutes de la Lobe est encore viable,

A. Analyse générale du site

Le paysage culturel des chutes de la Lobe depuis 2006, lors de la mise en œuvre du Projet d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial était porteur de valeurs dignes d'être considérées comme Valeur Universelle Exceptionnelle et probables d'être classée sur la Liste du Patrimoine mondial, à ce propos nous voulons rappeler la déclaration d'authenticité faite lors de son inscription sur Liste indicative de l'Unesco: « Même si le site reste apparemment authentique et intègre, il y a de graves menaces qui pèsent sur lui. De prime abord, la menace de déforestation. A l'origine la mangrove se composait entre autres de grands arbres (palétuviers, mangliers...) qui attiraient des espèces rares d'oiseaux migrateurs, et constituaient l'une des principales attractions du site. Mais avec la menace humaine, les grands arbres, ont été détruits et les oiseaux ont déserté le site. Un plan de gestion permettrait la reforestation des espèces appropriées et limiteraient l'abattage intempestif des éléments de la mangrove. Sur un autre plan, le pipeline Tchad Cameroun avec son terminal pétrolier tout proche comporte des risques d'explosion et la pression du développement urbain sont là pour nous rappeler que ce site est en danger permanent. Il se pose alors le problème de la gestion du site qui permettrait de veiller à l'application des garanties de sécurité et de protection signés dans un accord entre les exploitants du pipeline et l'Etat camerounais. Il existe néanmoins une protection traditionnelle grâce à laquelle le site conserve jusqu'alors son intégrité ». 10 ans plus tard, certaines menaces dont celle de la proximité du Pipeline n'ont pas eu lieu. En effet le Pipeline a su maîtriser son emprise sur l'environnement, et il n'a pas encore été signalé de cas de pollutions liées à la présence du Pipeline. Bien que les populations remarquent souvent un léger changement de la couleur des eaux, un impact significatif n'a pas encore été signalé.

La proximité du Port de Kribi a été perçue au départ comme une forte menace pour l'intégrité du Paysage culturel des chutes de la Lobé, raison pour laquelle le projet d'inscription déjà fortement avancé avait dû stopper en 2009. Mais au regard de la

configuration actuelle du site, de toutes les informations reçues pendant nos recherches, mais plus encore dans l'hypothèse que le Ministère des Arts et de la Culture du Cameroun puisse relancer le Dossier d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, il serait nécessaire de faire une analyse objective de la situation actuelle sur le site de voir dans quelle mesure le projet d'inscription pourrait encore être d'actualité et avoir toutes ses chances ? Mais surtout voir en quoi la proximité du site pourrait être un avantage ou un inconvénient pour le projet d'inscription ? L'analyse la plus fiable à notre avis pourrait l'analyse SWOT.

1. Analyse SWOT :

Le sigle SWOT est un sigle en anglais qui se définit par Strengths(Forces), Weakness(faiblesses), Opportunities(Opportunités), Threats(Menaces). C'est un modèle d'analyse qui est définie par les services de la Commission européenne¹⁴ comme : « un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc. avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement. » Cette analyse été mise au point par Albert Humphrey, un consultant en Management à l'Université de Standford. D'après Mikael Krogerus et Roman Tschäppeler¹⁵, au moment d'appliquer cette analyse, il est important de se remettre en question en sachant comment mettre l'accent sur les forces et compenser les faiblesses, mais aussi comment exploiter plus efficacement les opportunités et comment se protéger des dangers potentiels. Raisons pour laquelle il faut se poser les bonnes questions relatives à l'hypothèse d'une remise éventuelle à l'ordre du jour de la préparation éventuelle du Dossier d'inscription des chutes de la Lobe sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, en tenant compte de la présence actuelle du Port Autonome de Kribi et des paramètres y relatifs ;

Dans la recherche des points forts du SWOT ici, nous ne ferons pas une liste exhaustive mais nous relèverons le point plus fort qui exprime le mieux les forces, faiblesses, les opportunités et les menaces.

Forces : En quoi le Port autonome de Kribi peut-il être une force pour le Paysage culturel des chutes de la Lobé et le Dossier d'inscription ?

¹⁴ [Conseil de l'Union européenne](#), le [Parlement européen](#) et le [Conseil européen](#), l'une des principales institutions de l'[Union européenne](#) ;

¹⁵ Mikael, KROGERUS ; Roman, TSCHÄPPELER, « Le livre des décisions : De Bourdieu au SWOT, 50 modèles à appliquer pour mieux réfléchir », Leduc Editions, 2008, Berlin, P.14

Le Port de Kribi vient avec le développement et le boom économique, en effet même si les populations se plaignent du manque d'emploi lors de la mise en place du Projet du Complexe industriel portuaire de Kribi le site, le Port qui est déjà dans sa phase opérationnelle sera forcément une occasion d'emploi au vue des différentes activités que sa présence va générer. Pour preuve, dès que la construction s'est achevée et que le décret présidentiel réorganisant le port a été signé, aussitôt, un appel à candidature a été lancé sur le site du Port invitant des cadres et des non cadres à postuler pour différents postes à pourvoir. Sur le plan économique, la prolifération des bars, des restaurants, et des établissements hôteliers sur la plage des chutes et ailleurs dans les villages prouvent que la demande est réelle et l'impact économique est perceptible. De même, le site qui était assez enclavé, notamment l'accès qui mène aux chutes de la Lobe. Le projet du Port a offert au site un aménagement de cet accès mais surtout, un de parking moderne qui permet aux véhicules des visiteurs de garer en toute sécurité sans plus entraver l'entrée principale du site.

Faiblesse : Quelles sont les faiblesses du Port Autonome de Kribi pour le Paysage culturel des chutes de la Lobe et le Dossier d'inscription ?

Le Complexe industriel portuaire de Kribi dont fait partie le Port autonome de Kribi est un investissement d'une importance telle que c'est le plus important de la sous-région Afrique centrale et certainement l'un des plus importants d'Afrique. Et la présence d'un complexe industriel de cette envergure n'est pas rassurante à proximité d'un site aux valeurs naturelles et culturelles aussi importantes, mais également fragile à la moindre perturbation écologique et physique. En effet les risques de pollutions, de catastrophes peuvent être comme une « épée de Damoclès » qui plane en permanence sur la vie et la survie des populations riveraines. Ajouter risque de disparition des villages et des traditions.

Opportunités : Quelles opportunités le Paysage culturel des chutes de la Lobe peut-il tirer du Port de Kribi ?

Comme nous l'avons déjà dit, l'eau (du fleuve ou de la mer) est l'élément vital des populations de cette zone géographique, en effet elle leur assure la survie au travers des fruits de la pêche, mais plus encore est le vecteur de transmission entre elles et les divinités aquatiques qui sont le support de leur croyance et l'élément fondamental qui veille sur leur protection, sécurité et bien être. Ce qui explique l'attachement indéfectible des populations riveraines à leur culture et traditions et à travers les différents échanges avec elles, on perçoit le souci de les préserver à tout prix, car elles sont l'essence même de leur être qui a permis

jusqu'à présent la survie de ces peuples au fil des siècles et des années. Aussi est-il important pour elle de les préserver et de les transmettre aux populations futures. De ce fait, la plus grande opportunité dont peut bénéficier le Paysage culturel de la Lobé est la promesse d'engagement du Complexe industrialo portuaire à préserver l'environnement et les traditions du site. En effet les populations sur le site avaient toujours utilisé des méthodes traditionnelles dans le cadre de la gestion et la protection du site, mais avec la présence du Port et les aménagements y relatifs, la gestion traditionnelle n'aurait plus été aussi efficace d'où les solutions issues de la haute technologie que proposent le Port , à l'instar de la bonne gestion des différents déchets afin a qu'ils n'aient aucun impact sur les eaux qui traversent le site, mais surtout le choix de protéger les lieux de cultes des populations riveraines est un gage de survie du paysage culturel des chutes de la Lobé.

Menaces : Quelles sont les menaces venant du Port de Kribi et qui peuvent influencer sur le site et la préparation du Dossier d'inscription ?

L'une des graves menaces du Port de Kribi par rapport au Paysage Culturel des Chutes de la Lobe est l'apparent manque de communication dont se plaignent les chefs de villages du site d'avec les responsables du Port. En effet, il n'existe pas de plateforme de communication qui permettrait au Responsable des différents partis d'échanger sur des points de concordances sur la gestion des sujets sensibles tel la protection des sites de cultuels et culturels et d'autres sujets qui permettrait une collaboration harmonieuse sur le long terme, ou mieux une collaboration a vie. Or même si les responsables du Port ont fait des propositions théoriques pour la sauvegarde du patrimoine culturel du site, mais aussi pour le recasement des populations après leur délocalisation, il serait judicieux que ses propositions soient consensuelles au risque de produire un effet de rejet auprès des populations quoi estiment ne pas être impliquées dans des décisions qui concernent leur présent et leur devenir.

Cette analyse SWOT donne déjà des éclairages par rapport à la protection du site et à la sauvegarde de son patrimoine du Paysage culturel des Chutes de la Lobé, ce qui nous permet d'introduire la réflexion sur la possibilité de remettre à l'ordre du Jour, le projet d'inscription de ce site sur la Liste du Patrimoine mondial.

1. Hypothèses de la préparation du Projet d'inscription du paysage culturel des chutes de la Lobé du site face à la nouvelle donne

Inscrire le Paysage culturel des chutes de la Lobe sur la Liste du Patrimoine mondial a été toujours un rêve cher au Ministère de la Culture, de même qu'aux populations du site qui ont

souvent utilisé ce label dans les promotions de cette destination touristique. La mise en place du projet du Port en 2009 et l'obligation pour le Ministère de stopper le projet a été sujet d'une grande frustration au vu des différents investissements déjà fait, à savoir, l'élaboration du plan gestion, et les recherches anthropologiques dans le cadre de la préparation de la proposition d'inscription. Aussi avec la matérialisation du Complexe industrialo portuaire de Kribi et l'achèvement de la construction du Port de Kribi et sa mise en activité, une vision plus réaliste sur la situation actuelle permet de jeter un nouveau regard sur la situation et grâce à l'analyse SWOT base sur nos recherches sur le terrain nous allons voir si l'hypothèse selon laquelle le site possède encore ses valeurs et des garanties fiables de gestion durable de manière à être compétitif pour une éventuelle inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco peut se confirmer ou non.

A notre humble avis, la préparation d'un Dossier fiable et viable du Paysage culturel est possible mais à certaines conditions ;

Repenser le site et le périmètre d'inscription : en Effet le site ayant connu des modifications et des turbulences, il est préférable de garder les villages qui veulent faire partie du projet et ceux qui n'ont pas été touchés particulièrement par le projet. En l'occurrence, il s'agirait d'**éliminer** le village **Bwambe**, car celui-ci avait déjà manifesté son désir de sortir du projet d'inscription. Le village **Mbeka'a** change souvent d'avis en fonction des évènements. On peut le **garder**, ou **non** selon son désir. Mais le village a gardé une certaine intégrité par rapport au Port de Kribi. Le village **Lobé** est le site qui s'est toujours le plus investi dans la cadre de la protection de ce site contre des personnes véreuses et sans scrupules et qui jusqu'à présent a pu faire stopper des projets de développement visant à dénaturer l'intégrité du site. Il est situé entre les deux composantes centrales du site, le Fleuve lobe et la Mer, et évidemment les chutes qui se jettent sur la mer ; l'essentiel des rites qui engagent la région sur le plan spirituel se font sur les chutes de la Lobé. **On le garde** pour toutes ces raisons pour le projet d'inscription. Le village **Ndoumale** a été le plus actif, surtout dans la protection des Pygmées Bakola, mais c'est aussi le site qui est le plus touché par le développement du Port car il abrite les bases de certaines industries en activités sur le site. **Il n'est pas possible de le garder**, mais on pourrait **garder** les **campements pygmées** comme des **sites associés**. Il faut aussi préciser que le Port a été construit dans la zone tampon du paysage culturel des chutes de la Lobe. Ainsi le nouveau site d'inscription n'aura plus de zone tampon, mais garde néanmoins une distance considérable avec le Port de Kribi, ce qui assure une certaine zone de sécurité du site d'inscription.

Elaborer urgemment un nouveau plan de gestion : Le premier plan de Gestion quinquennal 2007-2012 avait prévu des actions pertinentes visant à mettre des bases de gestion de et protection du site, mais malheureusement, il n'a pas servi aux populations qui ne le sont pas appropriées dans la mesure où il n'existait pas alors, un Comité de Gestion ayant une légitimité institutionnelle qui peut valoir autorité, mais plus encore l'absence d'un gestionnaire de site, qui devrait être le relais entre le site et le Ministère de la Culture. Ce plan de gestion serait un instrument utile de planification des activités sur le site, mais plus encore un document de base, une sorte de « Bible » du Comité de gestion, qui bien élaboré, saurait déterminer et défendre les intérêts des populations riveraines. Sur la base du plan de gestion, le comité de gestion serait la structure qui représenterait le mieux, les intérêts des riverains auprès de tous les grands projets autour du site, des autorités administratives et traditionnelles, mais aussi auprès de toutes personnes morales ou juridiques qui aurait des intérêts quelconques sur le site.

Ces préalables réunis couplés avec les garanties du Port de Kribi de s'engager pour la protection de l'environnement du site, de même que le développement infra structurel qu'apporte le port font du Paysage culturel de chutes de la Lobé, un site qui présenteraient en plus de ses valeurs originelles, la particularité d'un site accessible, prospère, qui accepte les avantages de la modernité, mais tout en préservant sa culture et ses traditions au cœur d'un environnement surdéveloppé, c'est là tout le défi de l'hypothèse de la mise à jour de la préparation de la proposition d'inscription du Paysage culturel des chutes de la Lobe sur la Liste du patrimoine de l'Humanité.

En définitive nous pouvons dire avec certitude que cette hypothèse dans ces conditions peut se vérifier ; dans le cas contraire, le site ne saurait présenter des valeurs pertinentes pouvant soutenir la Valeur Universelle Exceptionnelle exigée par l'Unesco pour espérer une sélection par le Comité du Patrimoine mondial, pour figurer sur la sa Liste.

CHAPITRE V

**PROPOSITIONS POUR UNE GESTION DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DU SITE**

SUMMARY

It is now an established fact; the Autonomous Port of Kribi, is already a reality. This large industrial complex is strongly implicated to preserve this site and allows for a management of sustainable development of the cultural site in relation to its natural environment. Also we have targeted specific administrations which more than other should further involved in the process of ensure the cultural landscape of the falls of the lobed solid bases for its protection, its valuation and management of sustainable development is erected in the vicinity of the cultural landscape of the Lobe falls, site of national interest which is the subject of a proposal for the inclusion on the World Heritage List of UNESCO since 2006. While he was still a project, the proximity of this large industrial complex to the side of a cultural site to the cultural and natural values undeniable appeared as a threat to the project of the registration of the site on the World Heritage List, where the decision of the Coordination of the Project at the time of halting the process of registration. But in the view of our research on the ground and the current reality, we can realize that the Autonomous Port of Kribi is more necessarily a danger for the cultural landscape of the falls of the lobed, but can be an opportunity to a certain extent, but for this, it is imperative that the different stakeholders

C'est désormais un fait établi, le Complexe industrialo- portuaire est déjà une réalité et a accouché de sa première réalisation, Le Port Autonome de Kribi. Ce grand complexe industriel est érigé à proximité du Paysage Culturel des Chutes de la Lobe, site d'intérêt national faisant l'objet d'une proposition d'inscription sur la Liste Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2006. Alors qu'il n'était encore qu'un projet, la proximité de ce grand complexe industriel à côté d'un site culturel, aux valeurs culturelles et naturelles indéniables apparaissait comme une menace pour le projet d'inscription du site sur la Liste du Patrimoine mondial, d'où la décision de la Coordination du Projet d'inscription de l'époque de stopper le processus d'inscriptions. Mais au vue de nos recherches sur le terrain et de la réalité actuelle, on peut se rendre compte que le Port Autonome de Kribi n'est plus forcément un danger pour le Paysage culturel des chutes de la Lobé, mais peut être une opportunité dans une certaine mesure, mais pour cela, il est impératif que les différentes parties prenantes s'impliquent fortement pour préserver ce site et de permette une gestion de développement durable du site culturel par rapport à son environnement naturel. Aussi avons -nous ciblé certaines administrations qui plus que d'autres devraient davantage s'impliquer dans le processus d'assurer au Paysage culturel des chutes de la Lobé des bases solides pour sa protection, sa valorisation et une gestion de développement durable.

IV. En direction du MINAC, Porteur du Dossier d'inscription

Après consultation de tous les documents qui ont été gracieusement mis à notre disposition par les Responsables du Port de Kribi, nous avons fait le constat amer que le Ministère des Arts et de la Culture n'a été impliqué à aucun moment dans le processus de mise en place du Projet, ce qui est fort regrettable et peut expliquer la gestion décriée par les populations riveraines, de la non prise en compte des valeurs culturelles de leur communauté à savoir la protection des lieux de culte et même la politique de relocalisation. En effet le Ministère des Arts et de la Culture, avec des professionnels aguerris auraient fait des propositions plus efficaces en tenant compte de tous les paramètres nécessaires pour un meilleur accompagnement et un suivi adéquat de ce processus dans le contexte culturel. Aussi est-il impératif pour la suite du projet d'implantation du Complexe Industrialo-portuaire de Kribi, que le Ministère des Arts et de la Culture s'implique afin de défendre au mieux, les droits des populations riveraines et les accompagne dans la sauvegarde de leur culture dans cet environnement qui n'est plus originel et qui est appelé à muter davantage. D'où l'urgence nécessité comme déjà évoqué plus haut, d'élaborer un nouveau plan de gestion pour définir les priorités du site sur le plan de la gestion culturelle et surtout la mise en place d'un Comité

de Gestion qui serait responsable du suivi et de la mise en œuvre des activités du Plan de Gestion. Il serait aussi important que le MINAC, pour plus d'efficacité mettre en place une structure technique spécialisée dans la préparation des Dossiers d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, non seulement pour le Paysage culturel des chutes de la Lobé mais pour l'inscription de nouveaux sites afin d'améliorer la visibilité du Cameroun sur la Liste du Patrimoine mondial.

- **De l'élaboration d'un plan de gestion et de conservation du site :**

Selon les Orientations, « La protection et la gestion des biens du patrimoine mondial doivent assurer que leur valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité définies lors de leur inscription sont maintenues ou améliorées dans le temps » ; d'où la nécessité d'un système de gestion adapté au site concerné. A ce propos les Orientations ¹⁶précisent que « Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs ». Il se comprend donc que le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures. Mais plus encore, un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel. Les évaluations d'impact des interventions proposées sont essentielles pour tous les biens du patrimoine mondial. Une gestion efficace doit comprendre un cycle planifié de mesures à court, moyen et long terme pour protéger, conserver et mettre en valeur le bien proposé pour inscription. Une approche intégrée en matière de planification et de gestion sera essentielle pour guider l'évolution des biens à travers le temps et s'assurer que tous les aspects de leur valeur universelle exceptionnelle soient maintenus. Cette approche s'applique au-delà du bien en tant que tel et inclut toute(s) zone(s) tampon(s), ainsi que le cadre physique plus large.

En pratique, le plan de gestion c'est un document de planification, élaboré par le Ministère en charge du Patrimoine culturel d'un pays, par le biais d'une méthode participative ou sont impliquées toutes les parties prenantes sur le site. Les parties prenantes ici sont toutes

¹⁶ Idem, p.28

les personnes qui ont des intérêts positifs ou négatifs sur le site. Selon Anne Watremez¹⁷ « Le plan de gestion constitue le projet scientifique et culturel du bien, il est le cadre stratégique opérationnel sur le terrain proposant, à court, moyen et long terme un plan pluriannuel d'actions pour la protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine ». Dans son article, elle propose les différentes articulations du Plan de gestion qui sont :

- La protection et la gestion des biens assurant la valeur universelle exceptionnelle pour que les conditions d'intégrité et d'authenticité soient maintenues ou améliorées ;
- Une protection législative et des limites définies (périmètre de protection et zones tampon) dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques ;
- La gouvernance du bien par l'établissement d'une structure de gestion responsable du suivi du bien au quotidien ;
- La budgétisation, pour l'effectivité de la protection et de la gestion, des ressources disponibles et à programmer, des moyens humains, techniques et financiers nécessaires ;
- La communication et la sensibilisation pour impliquer les communautés locales et la Ville dans son ensemble dans un objectif de valorisation économique et sociale.
- La présentation didactique du site pour faciliter sa compréhension par les différents publics.

Les orientations ont recommandé depuis quelques années, que les Etats parties incluent la planification préventive des risques en tant que composante de leurs plans de gestion des biens du patrimoine mondial et de leurs stratégies de formation. Pour être opérationnel, un Plan de gestion a besoin d'un bureau pour la mise en action. Ce bureau est appelé le Comité de gestion. Les membres de ce comité sont composés des représentants des différentes composantes des parties prenantes sur le site afin que tous les intérêts du site soient préservés, il devrait aussi y avoir impérativement des représentations des autorités administratives et municipales ayant compétence sur le site, et bien sûr un gestionnaire ou un conservateur du site. Ce dernier est l'interface entre le comité de gestion et le Ministère de tutelle. Il n'est pas le président du comité de gestion, mais il joue le rôle de modérateur et de facilitateur auprès des différents partenaires afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le plan de Gestion à court, moyen et long terme. Il est impératif d'élaborer un plan de gestion dans un site ou il n'en existe pas, mais dans la majeure des cas, surtout dans le cas de gestion traditionnelle du site, il existe souvent un comité de gestion qui en est déjà responsable, il vaut

¹⁷ Anne, WATREMEZ, « La Lettre de l'OCIM », in *Les plans de gestion patrimoine mondial de l'Unesco : un outil de développement territorial au service des collectivités locales ?* N° 149, Septembre-Octobre 2013, p. 25-30.

mieux dans ce cas le légitimer pour ne pas perturber le fonctionnement du site. Pour qu'un plan de gestion soit une arme efficace pour le comité de gestion et pour le site, le Comité de gestion doit être légitimé, par une installation officielle du Ministère de Tutelle avec l'Aval des autorités administratives et municipales de tutelles et les différents partenaires. Il peut être au besoin, renforcé par d'autres couches de la population des parties prenantes sur le site. Dans le cas de notre site, les principaux partenaires impliqués dans le plan de gestion seraient entre autres, les sociétés industrielles du Port Autonomes de Kribi seront des partenaires privilégiés dans la mise en action des activités du plan de gestion du site, pour un meilleur développement durable. Raison pour laquelle la transparence sur est de rigueur au sein du comité de gestion. En considérant qu'il y a déjà eu plan de gestion qui avait déjà été élaboré sur le site en 2006, les trois premières parties ne sont plus nécessaires car ce sont des données peu modifiables, mais par contre l'accent serait mis sur le plan d'action qui est forcément déjà caduque, car il était prévu de 2007 à 2012. Mais en tenant compte que ce document n'a jamais été mis en en application, il y a certaines actions qui pourraient être réactualisées et d'autres programmées en fonction des urgences et des nécessités du site.

L'une des actions phares, serait la construction d'un Centre d'interprétation du Patrimoine ou un Centre Culturel qui serait une sorte de laboratoire pour le patrimoine culturel du site, aussi bien matériel qu'immatériel. Ce pourrait se faire avec le partenariat du Port Autonome de Kribi, qui semble avoir mis un accent sur la protection de l'environnement de site, mais malheureusement ne possédant pas un personnel qualifié en la matière, ce qui donne encore plus de l'importance à l'implication du MINAC dans ce processus. Aussi revient-il à ce Département ministériel de définir une politique de gestion et de protection spécifique du Paysage culturel des chutes de la Lobé et des populations riveraines. Il est à noter ici que le plan de gestion est le préalable posé par les Orientations avant toute préparation d'une proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Cependant, tout site protégé au moins sur le plan national doit bénéficier d'une politique de gestions pour la préservation de ses valeurs. Selon les Orientations, les biens du patrimoine mondial peuvent connaître divers changements d'usage, présents ou futurs, qui soient écologiquement et culturellement durables et qui peuvent contribuer à la qualité de vie des communautés concernées. L'État partie et ses partenaires doivent s'assurer qu'une telle utilisation durable ou que tout autre changement n'ait pas d'effet négatif sur la valeur universelle exceptionnelle du bien. Pour certains biens, l'utilisation humaine n'est pas appropriée. Les législations, politiques et stratégies s'appliquant aux biens du patrimoine mondial doivent assurer la protection de leur valeur universelle exceptionnelle ; soutenir à

plus large échelle la conservation du patrimoine naturel et culturel, ainsi qu'encourager et promouvoir la participation active des communautés et parties prenantes concernées par le bien, en tant que conditions nécessaires à la protection, conservation, gestion et mise en valeur durables de celui-ci. L'élaboration du Plan de gestion s'établit donc la perspective du développement durable du site et des populations riveraines.

➤ **De la mise en place d'une structure technique chargée de la préparation des Dossiers d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.**

Dans l'hypothèse selon laquelle le MINAC décide de relancer la préparation d'inscription du Paysage culturel des chutes de la Lobé, il est impératif de corriger les erreurs du passé pour plus d'efficacité. En effet, en 2006, il n'y avait pas une structure technique spécialisée dans la préparation du Dossier du Paysage culturel des Chutes de la Lobé. En effet, il y avait une coordination de fonctionnaires du Ministère de la Culture de l'époque qui avait chacun des fonctions précises dans les différents services du Ministère, et collaboraient en même temps dans la coordination du Projet, ce qui était un frein à l'efficacité de la préparation du Dossier. Cela peut être l'une des raisons pour laquelle, le Dossier a connu une lenteur dans sa progression entre 2005 et 2009. L'une des raisons de cette lenteur a été le manque d'autonomie financière de la coordination chargée de travailler sur le Paysage culturel des chutes de la Lobé. En effet la coordination avait bénéficié d'une assistance technique et financière de l'Unesco, mais ces fonds étaient juste utiles pour finaliser le plan de gestion. Faute de financement, le Dossier n'avait pas les moyens de financer les activités d'envergure qui aurait permis sûrement d'inscrire le site à l'Unesco, avant la venue du Projet du Port. La donne aurait été sans doute différente à l'heure actuelle. Aussi pour éviter ce type de désagrément à l'avenir, le Ministère des Arts et de la Culture devrait mettre sur pied une structure autonome sur le plan financier qui serait une Unité Technique Opérationnelle (UTO) qui serait responsable exclusivement de la préparation des sites sur la Liste du Patrimoine mondial. Cette structure aurait à sa tête, Un Chef de l'Unité qui a l'expertise nécessaire.

IV. En direction des responsables du Port de Kribi

Lors des différents échanges sur le terrain, il apparaît qu'il n'existe pas une plate-forme d'échange et de partage communicationnelle entre les responsables du Complexe industrialoportuaire de Kribi et les populations riveraines. En effet, les populations estiment que la prise de décision de la vie et du futur de leur communauté est faite dans des bureaux feutrés des administrateurs sans tenir aucunement compte de leur avis, de leur désir et de la réalité sur le terrain. Ce qui explique beaucoup de mécontentement des parties prenantes et la mauvaise

gestion du volet culturel du site. Les responsables du Port l'ont reconnu tacitement en éludant le volet dans les objectifs majeurs du projet du CIPK. En effet, le volet culturel n'a pas été pris en compte, car faute de collaboration avec les responsables du MINAC et les populations riveraines qui auraient donné des propositions plus efficaces pour la protection et la gestion des points culturels sur le site. En effet le Port a mis plus d'accent sur les avantages économiques et la protection de l'environnement, ce qui est certes appréciables, mais en tenant compte de la forte présence culturelle sur le site, la protection du volet culturel aurait dû être une priorité. Cela ne serait pas arrivé si les responsables du Port avaient mis en place une plate-forme de dialogue et de discussion avec les Populations riveraines, et s'ils avaient impliqués le MINAC. Aussi pour la suite du processus et en vue de rattraper ces errements et en vue d'une gestion du développement durable du site, il est impératif que le Port s'ouvre au dialogue et à la communication avec le MINAC qui serait un partenaire de choix dans la gestion et la pérennisation des valeurs culturelles du site.

De même lors de la consultation des documents mis à notre disposition, il y a eu état d'un projet sur l'écotourisme et de la protection des tortues marines. Le Complexe industrialisation qui s'est engagé dans ses priorités à mettre un accent sur la protection de l'environnement devrait aussitôt ,avec l'effectivité des activités du Port autonome de Kribi, de prendre des mesures dès à présent, pour mettre en œuvre ce projet en collaboration avec les Ministère de l'Enseignement supérieur , de l'Environnement, ainsi que des partenaires techniques comme les représentations de l'UICN et autres organisations présentes au Cameroun et œuvrant pour la protection de l'environnement et des espèces marine rares et ou en voie de disparition.

Sur un autre volet, le P.A.K devrait se rendre compte de l'importance de son implantation dans la zone, du fait du changement radical du quotidien de la zone sur de nombreux aspects. Si l'on considère les plaintes des populations riveraines sur le manque d'opportunité d'emplois ou encore de la qualité des emplois du Port qui d'après elles, se limite à des fonctions de manœuvres et de tâcherons, il serait utile que le Port travaille en collaboration avec le Ministère des Enseignements secondaires et les Établissement de l'Enseignement Supérieur dans l'optique d'intégrer dans leur curricula des formations de l'enseignement technique, et plus spécifiquement, relatifs aux métiers au Port , afin que des jeunes camerounais bien formés, puissent être susceptibles de trouver des emplois au sein du CIPK. C'est l'occasion de saluer l'initiative louable du Chef du village de la Lobé, sa Majesté Eko Roosevelt qui, avec l'appui des partenaires a permis la création d'un CETIC (Centre

d'Enseignement Technique et Commercial) afin de former la jeunesse de la Lobé et des environs aux métiers de l'avenir portuaire.

V. En direction des autorités traditionnelles et municipales

Les autorités traditionnelles avec la Présence du PAK, devraient davantage se rendre compte de la nécessité de plus en plus urgente de veiller sur la protection de leur patrimoine culturel car l'Etat ne peut rien créer à ce niveau , mais a le devoir d'accompagner des initiatives faites à la base pour la protection, la promotion et la valorisation du Paysage Culturel des Chutes de la Lobé qui a déjà eu l'avantage d'attirer l'attention comme un site national reconnu, et s'il figure sur la Liste Indicative de l'Unesco, c'est que ce site a des valeurs qui sous-tendent des critères de Valeur universelle Exceptionnel pouvant espérer un jour figurer sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. A ce niveau, elles ont le devoir de proposer des actions pouvant permettre de mettre des bases solides sur la gestion durable du site. Si ces autorités sont les mieux placées pour savoir les fondements de leurs traditions et les meilleures manières de les sauver de la voie de développement irréversible engagé par le CIPK, il y a un volet sur lequel nous voulons attirer l'attention de ces différentes autorités, celui de proposer avec les autorités compétentes, un plan d'urbanisation. En effet, l'un des avantages du site proposé à l'inscription est la préservation de l'habitat traditionnel, qui est généralement fait de case en clins de bois ou en brique de terres ou de bétons. Ce sont des maisons rectangulaires qui se divisent généralement en deux blocs distincts. D'un côté la cuisine et de l'autre et la salle de séjour qui contient les chambres à coucher. Mais le développement étant déjà en marche et avec la création de la ville industrielle prévue par le CIPK dans ses phases prochaines, il serait impératif de préserver l'harmonie du site en proposant des constructions en harmonie avec l'environnement du site. Sur le site, nous avons pu identifier les habitats traditionnels encore nombreux, mais aussi un nouveau type d'habitat plus moderne, mais parfaitement intégré à l'harmonie du site. Nous proposons ce type d'habitat comme référence future pour un plan d'harmonisation ; qui serait une force pour le paysage culturel des chutes de la Lobé, qu'il soit classé ou pas patrimoine mondial, mais ce serait une opportunité de pouvoir garder une authenticité certaine dans un environnement de modernité irréversible.

Fig 19 : Habitat traditionnel des villages du paysage culturel des chutes de la Lobé, Photos prise par SPNE, avril 2016

Fig.20. Maison témoin, modèle éventuel pour le plan d'urbanisation, photo de SPNE, Avril 2016.

Sur le plan théorique, le CIPK a donné toute les garanties sur la protection de l'environnement et des risques nuls sur les habitants, la faune et la flore sur le site, mais les populations sur le site restent néanmoins suspicieuses quant aux phénomènes qui d'après elles sont sur venues sur le site depuis les la présence du projet du Port. Nous ne reviendrons pas sur le problème des eaux polluées car déjà évoqué dans les chapitres précédents mais sur un aspect sanitaire qui toute de plus en plus la population infantile. En effet beaucoup de parents consultent pour l'apparition de boutons sur la peau des enfants, présentant des signes de la varicelle mais non diagnostiqué par les médecins locaux. Ces signes s'accompagnent ou non de fièvre mais semblent assez insensibles au traitement local. Les parents et les médecins s'inquiètent de cet aspect des choses et les populations pensent que cela est dû à la pollution ambiante générée par cette forte présence industrielle. Il serait impératif que les autorités sanitaires de la ville de Kribi se penchent sur ces cas récents afin de définir les relations de cause à effet et de trouver une solution urgente s'il est vérifié que ce sont des cas dus à la pollution industrielle.

Fig.21. Jeune enfant de 8 mois, souffrant de pustules sur la peau depuis quelques mois. Photos de SPNE, avril 2016

CONCLUSION

Le Cameroun est signataire de la convention de 1972 et pour cela il a déjà inscrit un seul site, un site naturel sur la liste du Patrimoine mondial en 1982 ; depuis 2006, le Cameroun a inscrit treize sites sur la Liste indicative de l'UNESCO. Ce préalable accompli a permis de choisir un site de la Liste indicative la même année, les Chutes de la Lobé, alors inscrit comme site mixte pour la préparation d'inscription du site sur la Liste du Patrimoine mondial. Mais pendant le processus d'inscription, la coordination chargée de la préparation du Dossier a choisi de le proposer comme paysage culturel au vue des interactions évidentes entre les populations du site et leur environnement qui est essentiellement l'eau de la mer et le Fleuve Lobé. En effet pour les Batanga, Mabi et les Pygmées Bakola vivant sur le site, les composantes naturelles ne sont pas des structures immeubles, mais sont des entités vivantes faisant partie de leur quotidien. En effet pour ces communautés, ces éléments de la nature sont habités par des esprits qui, régissent leur vie et interviennent au quotidien dans leur quotidien. Ces esprits sont appelés *Jengu* et sont assimilables aux dieux de la Mythologie, Romaine comme *Neptune* ou encore Grecque comme *Poséidon*. La différence étant ici que ces divinités sont le plus souvent évoquées comme féminines. Cependant le site n'a pas pour unique spécificité, sa culture, mais est également la richesse de sa faune et de sa flore qui regorgent des espèces rares, protégées ou en voie de disparition comme les Tortues marines. Toutes ces valeurs à elles seules pouvaient justifier le besoin de protéger ce site en le proposant à l'inscription au Patrimoine mondial. C'est ce qui a motivé le Ministère de la Culture d'entamer le processus d'inscription par l'élaboration d'un Plan de gestion du site, ce qui a été fait grâce à une méthode participative qui impliquait toutes les parties prenantes sur le site, de concert avec les autorités municipales et administratives, le Plan de gestion qui a été finalisé en 2007, prêt à être opérationnel. Et selon des recommandations intégrées dans le plan de gestion qui demandait de protéger le site de classement, la mesure la plus efficace et adaptée était la signature d'une Déclaration d'Utilité publique(DUP), un acte réglementaire suspensif de toute transaction et de toute mise en valeur sur les terrains concernés. Aucun permis de construire ne peut, sous peine de nullité d'ordre public, être délivré sur les lieux du territoire de classement. C'est à cette époque que le Projet du CIPK commençait à s'implanter à une quarantaine de kilomètres du site, notamment sur l'espace prévue comme zone tampon, c'est-à-dire zone de protection du site d'inscription. Pour des raisons différentes, le Projet a également sollicité une DUP qui englobait une bonne partie du territoire du périmètre de classement. Même si les deux projets étaient distincts dans leurs objectifs, les populations

sont tombées dans une confusion inexplicable. Alors que la DUP du MINCULT visait à stopper les transactions foncières sur le site pendant la période de la préparation du Projet d'inscription dans l'optique de protéger le site des constructions anarchiques sur le site, celle du CIPK visait à inventorier les biens immeubles des populations aux fins d'expropriation, d'indemnisation et de délocalisation. Cette confusion a poussé les populations à l'hostilité et ont assimilé les objectifs de la DUP du MINCULT à celle du CIPK, et estimaient avoir été trahies par le gouvernement. Cette confusion ajoutée à l'évidence de la menace certaine du Projet d'inscription de par la proximité du CIPK, puissant complexe industriel près du Paysage culturel de la Lobé, a convaincu le MINCULT d'abandonner le projet d'inscription du site en 2011.

Pour mieux appréhender nos travaux sur le site, la recherche documentaire nous a été d'un apport inestimable. Nous avons utilisé les mots clés identifiés de notre projet personnel. Et les Lectures nous ont permis de mieux comprendre l'origine et la signification du concept paysage culturel, bien antérieure à l'UNESCO. Mais plus encore nous avons su apprécier les définitions spécifiques du paysage culturel attaché à chaque contexte géographique différent. Ainsi un Paysage culturel est apprécié différemment selon qu'il est en Europe ou en Afrique ou ailleurs dans le continent, le point commun de tous étant l'interaction indéniable observé entre les populations et leur environnement. Nous avons pu également apprécier un exemple de cohabitation entre le Complexe industrialo portuaire de Fos, près de Marseille en France, et le point le plus marquant dans cet exemple est la mobilisation des membres de la communauté et les différentes associations œuvrant pour la protection de la nature et de l'environnement, qui se sont organisée en Collectif pour mieux défendre les intérêts de leur site et ceci est un exemple à suivre pour les habitants du Paysage culturel des chutes de la Lobé. Un exemple à suivre d'autant plus pertinent au vu de l'importance du CIPK. En effet, Le port qui est déjà achevé comprend une superficie de 26 000 hectares, un Tirant d'eau de 15 à 16 mètres ; il a la capacité d'accueil de grands navires de commerce d'une capacité allant jusqu'à 100 000 tonnes. L'apportement minéralier a 24 m de tirant la voie d'accès du chenal a 300m de largeur, la digue de protection, 2800 m. le Port général comporte un terminal polyvalent + un terminal à conteneurs, ainsi que quatre terminaux spécialisés dont un terminal aluminium, un terminal méthanier, un terminal à hydrocarbures, terminal minéralier et enfin, une zone industrielle. De plus le Port a pour ambition de desservir toute la sous-région Afrique Centrale, car c'est le plus grand investissement de cette envergure dans cette sous-région de l'Afrique. De ce fait, il est a priori difficile d'ignorer ou d'occulter la menace évidente qui pèse sur le Paysage culturel des chutes de la Lobé tant sur le plan

environnemental que sur le plan culturel, car les populations riveraines sont liées à leur environnement qui leur procure l'essentiel de leur survie, mais plus encore c'est le socle de survie de leurs traditions, essences, de leur culture, d'où la nécessité de veiller à la protection de ces composantes naturelles et culturelles. D'un côté les populations affichent leurs inquiétudes, car elles estiment être en retrait dans la prise de décisions sur leur avenir, d'un autre côté les responsables du Port rassurent sur toutes les mesures prises quand la protection de l'environnement et des traditions. Pour le premier volet, ils proposent une gestion des déchets qui ne nuiraient nullement à l'intégrité des eaux et à la santé des populations, et pour le second volet, ils disent avoir laissé le soin aux populations de prendre elles-mêmes les décisions en ce qui concernent la protection des espaces sacrés. Ces sons de cloches différents sont la preuve qu'il n'existe pas une plateforme de communication entre les populations riveraines et les Autorités du CIPK. De même les populations riveraines se plaignent de ne pas être bénéficiaires des retombées économiques du site à l'instar du volet professionnel, mais les choses devraient changer, d'après les responsables du CIPK avec la mise en activité du PAK qui sanctionne la fin de la première phase du Complexe.

Au terme de nos recherches quelle réponse donner à notre problématique, à savoir « Le port de Kribi : force ou menace pour la proposition d'inscription du paysage culturel des chutes de la lobé sur la liste du patrimoine de l'UNESCO et pour l'identité des populations riveraines » ?

L'analyse SWOT nous a révélé que le Port Autonome de Kribi peut s'avérer être une **force** sur le **plan économique et du développement** du site à titre d'exemple, l'autoroute qui est en cours de construction et les aménagements déjà effectués au niveau de l'entrée des chutes de la Lobé. Il est cependant une **faiblesse** quant au risque de **perte de l'intégrité** du paysage et de **l'authenticité des pratiques culturelles** ; car déplacés, transformés, reconstitués, les espaces sacrés n'auraient plus la même valeur spirituelle d'antan ce qui est un risque énorme de perte et de transmission de ces traditions aux générations futures. Cependant, le Port, au vue de sa grande capacité industrielle, se présente comme une **opportunité** pour la **protection** de **l'environnement**, car avec moyens technologiques avancés, les responsables offrent la possibilité de traitement des déchets qui serait un avantage pour la protection et la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel des populations riveraines. Enfin la grande **menace** est le **manque de concertation permanente** entre le CIPK et les Populations riveraines, car sans communication entre les partis concernés aucune action d'envergure ne serait faite et la situation risque de dégénérer et de devenir incontrôlable. Pour répondre à la question de notre problématique, nous dirions que, la

concertation permanente, les actions participatives sont les clés qui feraient du Port Autonome de Kribi, Une force pour les populations riveraines et une opportunité pour le Dossier d'inscription du Paysage culturel des chutes de la Lobé sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. En effet si l'on considère l'accent que l'UNESCO met sur la protection des sites classés et l'exhortation permanente pour les Etats partis à veiller à la préservation des valeurs du site, d'où l'importance d'un plan de gestion, il ressort la nécessité absolue de collaboration entre le PAK, les Populations riveraines, le Ministère des Arts et de la Culture(MINAC) et toutes les autres administrations concernées, et le Comité de gestion du site est l'organe le mieux adapté pour être la plateforme consensuelle de toutes ces parties en vue d'un développement durable du site. La construction d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine culturel et un musée écologique de préservation des tortues marines seraient les meilleures illustrations de cette collaboration participative. Aussi exhortons-nous les autorités du PAK, les autorités traditionnelles, les autorités municipales, les autorités administratives, le Gouvernement Camerounais à œuvrer ensemble afin que le Paysage culturel des chutes de la Lobé soit un modèle de préservation de la culture et des traditions dans un environnement apparemment hostile, mais plus encore que ce soit le haut lieu de destination touristique, mais aussi de recherches et d'évolution scientifique, et ce qu'il soit classé ou non patrimoine mondial de l'Unesco.

Cameroon is a signatory to the 1972 convention and for this, he has already registered one site, in 1982; a natural site. Since 2006, Cameroon scored 13 sites on the tentative list of UNESCO. This accomplished prior allowed to choose a site indicative list the same year, the falls of the lobed, then registered as joint site for the preparation of the site on the World Heritage list. But during the registration process, responsible for the preparation of the case coordination has chosen to propose it as a cultural landscape in view of the obvious interactions between populations of the site and their environment which is essentially the water of the sea and the river Lobe. Indeed for the Batanga, Mabi and the Bakola pygmies living on the site, the natural components are not immovable structures, but are living entities that are part of their daily lives. Indeed for these communities, these elements of nature are inhabited by spirits who govern their lives and involved on a daily basis in their daily lives. These spirits are called Jengu, and are like the gods of Roman and Greek Mythology, like Neptune and Poseidon. The difference here is that these deities are most often referred to as female.

However the site is not unique specificity, its culture, but is also the wealth of its fauna and flora that are full of rare, protected species or endangered as sea turtles. These values alone could justify the need to protect this site by offering it to the world heritage registration. This is what prompted the Culture Ministry to begin the registration process by the development of a Management Plan for the site, which was done through a participatory process involving all stakeholders on the site, together with the municipal and administrative authorities, Management Plan which was completed in 2007, ready to be operational. And according to recommendations included in the management plan that was asked to protect the site from ranking, the most effective and suitable measure was the signing of a Declaration of public utility (DUP), a suspensive regulatory act of any transaction with any development on the land concerned. Under penalty of nullity of public order, no building permit cannot be issued on the territory of classification places. It was at this time that, the project of the CIPK began to settle 40 kilometers of the site, including on the space provided as buffer zone, i.e. the registration site protection area. For different reasons, the project has also requested a DUP which included a good part of the territory of the perimeter of ranking. Even if both projects were different in their objectives, populations fell into inexplicable confusion. While the DUP of the MINCULT was intended to stop land transactions on the site during the period of the preparation of the project for registration in order to protect the site of anarchical constructions on the site, that of the CIPK aimed to inventory property of populations for the purposes of expropriation, compensation and relocation. This confusion has pushed people to

the hostility and has assimilated the objectives of the DUP of the MINCULT to the CIPK felt betrayed by the Government. This confusion added to evidence of some threat of the project for registration due to the proximity of the CIPK, powerful industrial complex near the cultural landscape of the lobed, convinced the MINCULT to abandon the project of inclusion of the site in 2011.

To better understand our site work, the documentary research was invaluable. We used the keywords identified our personal project. And readings have allowed us to better understand the origin and meaning of the cultural landscape, well prior to the UNESCO concept. But even more we appreciated the specific definitions of the cultural landscape that is attached to each different geographical context. Thus a cultural landscape is appreciated differently according to whether it is in Europe or in Africa or elsewhere in the continent, the common point of all the undeniable interaction between people and their environment. We could also appreciate an example of coexistence between the port of Fos, near Marseille in France, industrial complex and the most significant in this example is the mobilization of members of the community and associations working for the protection of nature and the environment, which themselves are organized collectively to better defend the interests of their site and this is an example to follow for the inhabitants of the cultural landscape of falls of the lobed. An example to follow for even more relevant in view of the importance of the CIPK. Indeed, the port that is already completed includes an area of 26 000 hectares, a draught of 15 to 16 meters; It has the capacity for large commercial ships with a capacity of up to 100,000 tones. Jetty ore 24 m from taking the path of the channel is 300 m in width, the protection dam, 2800 m. the general Port contains versatile terminal + a container terminal, as well as four terminals specialized including a terminal aluminum, an LNG terminal, a terminal to hydrocarbons, ore terminal and finally, an industrial area. More Port has ambition to serve all the sub region Central Africa, because it is the largest investment of this magnitude in this region of Africa. Because of this, it is initially difficult to ignore or obscure the obvious threat that weighs on the cultural landscape of the falls of the lobed both environmental and cultural terms, because residents are related to their environment that provides them with most of their survival, but even more it is the basis of survival of their traditions Otto, of their culture, hence the need to ensure the protection of these natural and cultural components. On one side people displayed their concerns, because they consider to be indented in the taking of decisions on their future, other Port officials reassured on all measures taken as protection of the environment and traditions. For the first part, they offer a waste management that would not adversely affect the integrity of waters and the health of

populations, and for the second part, they say have left it to people to take these same decisions which concern the protection of sacred spaces. These different sounds of bells are evidence that there was a communication platform between local communities and the authorities of the CIPK. Similarly residents complain of not being beneficiaries of the economic benefits of the site like the professional side, but things should change, according to officials of the CIPK with the activation of the PAK who sanctioned the end of the first phase of the complex. At the end of our research answer to our problem, namely ' the port of Kribi: force or threat to the nomination of the cultural landscape of the falls of the lobe on the list of world heritage of UNESCO and to the identity of the populations?

SWOT analysis has revealed that the Autonomous Port of Kribi can prove to be a force on the economic plan and the development of the website for example, highway which is under construction and facilities already carried out at the level of the entrance to the falls of the lobed. It is however a weakness when the risk of loss of the integrity of the landscape and of the authenticity of cultural practices; because moved, transformed, reconstituted, the sacred spaces wouldn't have the same spiritual value of yesteryear which is a huge risk of loss and transmission of these traditions to future generations.

However, the Port, in view of its large industrial capacity, presents itself as an opportunity for the protection of the environment, as with advanced technological means, officials offer the possibility of treatment of waste which would be an advantage for the protection and conservation of the natural and cultural heritage of local communities. Finally, the big threat is the lack of permanent cooperation between the CIPK and riparian Populations, because without communication between the parties involved no major action would be made and the situation is likely to escalate and become uncontrollable. To answer the question of our problem, we would say that, permanent dialogue, participatory actions are the keys that would make the Port of Kribi, a force for local communities and an opportunity for the application of the cultural landscape of the falls of the lobed on the list of world heritage of UNESCO. If one considers UNESCO focus on the protection of classified sites and the exhortation permanent for States parties to ensure the preservation of the values of the site, where the importance of a management plan, it is apparent the absolute necessity of collaboration between the PAK, local communities, the Department of Arts and Culture (MINAC) and all other authorities concerned , and the management of the site Committee is the body best adapted to be the consensus platform of all these parties to develop sustainable site. The construction of an Interpretation of the cultural heritage Center and an ecological Museum for the preservation of sea turtles would be the best illustrations of this participatory

collaboration. As we urge the authorities of the PAK, traditional authorities, municipal authorities, the administrative authorities, the Government of Cameroon to work together so that the cultural fall of the lobbed a landscape model of preservation of culture and traditions in a seemingly hostile environment, but even more than it is the Mecca of tourist destination, but also research and scientific developments, and it is classified world heritage of UNESCO or not.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES GENERAUX

1. Jean, PERNOULT ; Jean, CRIAUD, *Histoire et Géographie du Cameroun*, Ed. Les classiques africains, 1982,
2. La Commission Nationale anti-corruption, (CONAC° « Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2011 », Présidence de la république du Cameroun, Novembre 2012
3. *Le port de Kribi en 10 points* in « Port en eau profonde de Kribi projet majeur des grandes réalisations », Une publication du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Yaoundé, 2010, P.13.
4. Manuel, DOMEGUE. ; Jacob, TATSITA ; Thomas, DELTOMBE, *Kamerun! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique (1948 - 1971)*, éditions La Découverte,2011,
5. MELNICK R.Z. *Cultural Landscapes: Rural Historic Districts in the National Park System*, Washington D.C.: U.S. Department of the Interior, National Park Service,1984,
6. Mikael, KROGERUS ; Roman, TSCHÄPPELER, *Le livre des décisions : De Bourdieu au SWOT, 50 modèles à appliquer pour mieux réfléchir*, Leduc Editions, 2008, Berlin ;
7. NNOMO ELA, Suzanne Pulchérie, MBIDA Christophe, *Le paysage culturel des chutes de la Lobé Kribi, Cameroun, Plan de gestion et de conservation provisoire 2007-2012* , Ministère de la Culture, Yaoundé, 2006 ;
8. *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, Centre du Patrimoine mondial, Unesco, juillet, 2012 ;
9. ROSSLER, M. &SAOUMA-FORREO, G ; *La Convention du Patrimoine mondial et les paysages culturels en Afrique*, Unesco, 2000 ;
10. SAUER, Carl, "The Morphology of landscape", in *University of California Publications in Geography* 2, 1926.

11. SAUER, Carl, *The morphology of Landscape*, in "Geography2", University of California, 1926, p.22;
12. Von Benda - Beckman et al, "Water Rights and Policy", in *The Role of Law in Natural Resources Management*, Spiertz, 7 & Wiber, M. G. eds, VUGA 1997
13. WAGNER, Phillip Laurence; MIKESELL, Marvin W., *Reading in Cultural Geography*, University of Chicago Press, 1962.

II. ARTICLES

14. BUCKLE, Robert, *Managing cultural landscapes: A case study of Stirling, Alberta*. In: 15th ICOMOS General Assembly and International Symposium: "Monuments and sites in their setting - conserving cultural heritage in changing townscapes and landscapes", 2005, 17 – 21 oct 2005, Xi'an, China;
15. Ecole du Patrimoine Africain, *Atelier sur le processus de nomination des sites sur la Liste du Patrimoine mondial, du 30 mai au 3 juin 2005*, in « Rapport d'activités de l'EPA, Année 2005 », Porto-Novo, Benin ;
16. EYOUM, Nganguè, *Les Pygmées, grands oubliés*, in « Le Courrier ACP-UE, Pipeline Doba-Kribi », janvier-février 2002 ;
17. FOMETE NEMBOT, Thimotée & TCHANOU, Zachée, « La Gestion Des Ecosystèmes Forestiers Du Cameroun A L'aube De L'an 2000, Volume 2 », in *Monographies des sites critiques et annexes*, Décembre 1998 IUCN, Yaoundé, Cameroun ;
18. FOMETE NEMBOT, Thimotée & TCHANOU, Zachée, *La Gestion Des Ecosystèmes Forestiers Du Cameroun A L'aube De L'an 2000, Volume 2*, in « Monographies des sites critiques et annexes », Décembre 1998 IUCN, Yaoundé, Cameroun ;
19. MBODIAM, Brice R., « Kribi la touristique vire lentement à l'industrielle », in *Investir au Cameroun*, N° 42, Avril 2005 ;
20. WATREMEZ, Anne, « La Lettre de l'OCIM », in *Les plans de gestion patrimoine mondial de l'Unesco : un outil de développement territorial au service des collectivités locales ?* N° 149, Septembre-Octobre 2013 ; MUMMA, Albert, « Legal aspects of cultural landscapes protection in africa », in *la convention du patrimoine*

mondial et les paysages culturels en Afrique, Réunion d'experts - tiwi, Kenya 9-14 mars 1999, Editors Mechthild Rossler, Galia Saouma-Forero, UNESCO, 2000 ;

III. SOURCES

1. Webographie

1. <http://capsurlindependance.quebec>
2. <http://capsurlindependance.quebec> ,
3. <http://whc.unesco.org>,
4. <http://www.arkjammers.org>
5. <http://www.birdlife.org>
6. <http://www.birdlife.org>
<http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/bac/1GM/connaissances/sdn.htm>
7. <http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/bac/1GM/connaissances/sdn.htm> ,
<http://www.izf.net>
8. <http://www.maisondelestuaire.net>
9. <https://www.facebook.com/Complexe-Industrialo-Portuaire-De-Kribi>
10. www.ville-saint-martin-de-crau.fr

2. Enquêtes orales

Interview responsable de l'environnement port de Kribi, juillet 2015.

Question : Donnez toutes les informations pour mieux connaître et comprendre le CIPK ?

Réponses : Le projet peut encore être appelé « Horizon 2040 » ; L'actuelle phase est la phase d'implantation, ensuite viendra la Phase II la phase de croissance entre 2018-2022, puis la phase III, phase d'expansion, et enfin, la phase IV qui est celle de l'achèvement jusqu'en 2037. A ce stade-là la ville aura grossi, le port achevé, les deux terminaux seront opérationnels, tout sera achevé : le chemin de fer passe déjà construit, les télécommunications effectives.

Sur le plan foncier, les habitants seront relocalisés dans leurs zones prévues à cet effet.

Sur le plan environnemental, les industries lourdes qui sont très polluantes sont rapprochées de la mer, les industries moins polluantes, sont justes à côté en eaux claires. Les industries

lights comme la manutention et la manufacture qui ne sont pas du tout polluantes seront rapprochées du fleuve pour le protéger.

Pour le Plan d'aménagement. Les zones de délocalisation sont figées, ce sont des zones à ne pas toucher. 65 ha, bornées, de terre et de forêt, La zone d'expansion de la ville devrait absorber les zones de délocalisation, d'où l'attention particulière accordée à l'aménagement de cette zone.

Question : La zone du Rocher du Loup est un lieu sacré pour populations riveraines, avec toutes ces industries déployées sur le site, quelles sont les mesures de protection prise à l'endroit de ce site ?

Réponse : il existe un plan de gestion qui prévoit la gestion des points d'exutoire des déchets reversés sur la mer qui seront tous recyclés et traités avant d'être déversés dans la mer ; Pour ce qui est du Rocher du Loup, nous avons pris toutes les mesures y relatives, raison pour laquelle ce site a été choisi comme site de délocalisation des populations et même aux alentours. Nous avons demandé à installer une nouvelle chefferie près de ce site afin que les populations elles-mêmes soient gardiennes de leur site. Le terminal minéralier est situé à 3km du rocher du loup, donc le risque est inexistant.

En vue de trouver une **compensation** à toutes **les perturbations écologiques et les conséquences sur la biodiversité marine**, causé sur le site, il est prévu d'installer un **Parc marin à partir d'ici jusqu'à Campo**, l'accès sera délimité et strictement géré par une structure spécialisée. Il est prévu de créer un fond qui sera fourni par toutes les entreprises présentes sur le site en vue de faire fonctionner le parc marin. Mais ce n'est pas le but du projet et il sera actif quand le Port sera déjà opérationnel. « Comme en France, la Maison de l'estuaire ; Il serait intéressant que les Universitaires s'emparent de cet aspect du Projet car étant mieux qualifiés.

Question : A ce stade du projet qu'est ce qui a déjà été fait et qu'est ce qui reste à faire ?

Réponse : A mon avis , après l'identification du site du port, pendant la période d'indemnisation des populations, des professionnels de la culture auraient dû travailler pour faire des fouilles et récolter des vestiges archéologique et de les sauvegarder, et au final cela aurait été un fond intéressant pour la création d'un musée archéologiques, car il dans la zone de Grand -Batanga, on a pu trouver des objets de la dernière guerre mondiale, un ancien comptoir de vente des esclaves, aussi serait -t-il important de trouver un moyen de contraindre

les entreprises du CIPK de contribuer à porter et à valoriser ce fond culturel. En ce moment l'autoroute devant desservir le port est déjà en chantier. Il est construit de manière à éviter la ville de Kribi. (Ville nouvelle)

Question : Quels sont les bénéfices directs que les populations ont de la construction du Port ?

Réponse : Sur ce volet précis, nous avons prévu des bénéfices du port aux populations affectées par le projet :

- Indemnisation : sont concernés, les terrains immatriculés ou en cours d'immatriculation, à raison de 2000FCFA (environ 4€) le m² pour les terrains titrés et 1500fcfa (2.30€) le m² pour les terrains en cours d'immatriculation. Il y a des familles qui ont bénéficiées d'entre 300.000 (458€) et 700.000 de FCFA. (1069€) Mais l'état n'ayant pas les moyens, a privilégié les personnes de la zone directe du port. Qui s'élève à 26 ha, à 90. Pour ceux qui est des terrains. Mais les cultures, les constructions, les tombes ont déjà été indemnisé à 100%, du lieu Port au site du Rocher du loup.
- Relocalisation : ceci est un bonus par le chef d'état, car l'indemnisation devrait couvrir les dommages, mais le chef d'Etat a pris sur lui d'apporter un appui social à la population. Car il était question de préserver un tissu social, on a donc procédé à l'aménagement des zones de relocalisation.
 - Zone sud : habitée par les Yassa déjà achevé,
 - Zone nord ; habitée par les Mabi en fin d'achèvement,
 - Zones sud est ; habitée par les Bagyeli ,idem.

Chaque zone de relocalisation comprend un lotissement de 1500 m² pour un ménage bantou, terrain titré et borné, équipements sociaux, électrification, eau potable. La zone sud, est achevée à 90%. Les parcelles sont déjà distribuées et bornées pour chaque famille sur la base de l'étude sociologique faite au départ, et classé par clan. Même des personnes non originaires du site mais qui étaient déjà établies depuis de longues années ont eu droit à la relocalisation, un lotissement leur a été attribué. Pour les espaces sacrés et les lieux de de cultes, on n'a pas encore abordé et on leur a demandé de faire les propositions. Même les Eglises et les marchés ont été indemnisés.

- Délocalisation : les populations bénéficient de l'accompagnement pour la réinstallation, avec la construction de nouveaux logements pour chaque ménage. Les maisons de référence sont des T5. Il est fait une évaluation du nombre de parpaings, mais les

populations ici ont refusé les blocs de terre ; les gens étant paresseux ici, en leur offrant 4000 parpaings, des tôles, du petit matériel de construction, le problème c'est qu'il y a un risque qu'ils vont vendre tout cela pour avoir de l'argent.

Question : Pourquoi ne pas donner cette responsabilité à une société immobilière ?

Réponse : Nous ne pouvons pas le faire car nous risquons de faire face à des problèmes qui ne seront difficiles à gérer. Nous sommes en train de négocier avec les chefs pour que la procédure avance vite. Les gens sont très cupides ici et aiment écrire, ils écrivent au chef de l'état pour se plaindre de tout. Les problèmes d'indemnisations ici, les gens se plaignent qu'ils ne reconnaissent pas les noms sur la liste, mais ils oublient qu'il est possible d'acheter le terrain sans pour autant être de la région,

Ils finissent de dilapider leur argent pour se plaindre après qu'il y a eu des erreurs de paiement en espérant se faire payer de nouveau.

- Les emplois : les communautés locales des zones délocalisées sont prioritaires sur les travaux des chantiers, mais quand on les recrute, ils désertent tous sans raison, estiment que le salaire est insuffisant par rapport à ce qu'il gagne en pêche, mais après ils racontent qu'ils ne sont pas recrutés.
- Programme de formation : il est prévu pour les volontaires de ces communautés prioritaires, des formations aux petits métiers liés à l'ouverture drts on formera des dockers locaux.
- Développement des infrastructures : il est prévu la réhabilitation des écoles, la construction de centres de santé, des dons de matériels des écoles, l'ouverture d'une école d'infirmerie, des dons de salles de classe, et une quinzaine de construction des puits de forage. Grâce à notre plan de gestion, il est prévu la protection du patrimoine culturel et routier.

Question : Les populations se plaignent des problèmes de communication, et affirment ne pas être pas informées et sont toujours surprises des gens qui agissent sur le terrain.

Réponse : je reconnais que ces plaintes sont plus ou moins fondées, mais cependant Il y a eu déjà une amélioration au niveau de la communication. Je voudrais terminer en parlant du fabuleux don que le CIPK a fait à la mairie urbaine. Ils ont offert 25km d'aménagement, notamment le parking à l'entrée des chutes de la Lobé. Le port a apporté au site des retombées palpables.

Les chefs du Villages

En juillet 2015, nous avons rencontré les principaux chefs des villages du Paysages culturel de la Lobé et voici l'essentiel de nos entretiens : ils ont tous répondu aux mêmes questions.

Sa Majesté **Jean Blaise TSAGA -DI-GUI**, Chef du Village **Mbeka'a** : D'après le chef, son village à l'origine se trouvait par la zone désormais occupée par la SOCAPALM¹⁸. Ils ont été obligés de se recaser là où ils sont aujourd'hui.

A votre avis quel est l'impact de la construction du PORT sur l'environnement (fleuve et mer, champs, animaux etc.) ?

L'implantation de la SOCAPALM dans cette zone avant le projet du port, a détruit les forêts, les sites d'initiations, et les vibrations des engins empêchent le repos paisible de la population. Le tracé de l'autoroute dans un premier temps passait dans la SOCAPALM. Celui-ci a été repris deux fois par la DIPD et l'autoroute qui était prévu passé par la SOCAPALM a été déviée à cause du taux élevé du dédommagement que l'Etat devrait verser à cette société. Conséquence les Mbeka'a sont à nouveau contraints de céder une bonne partie de leurs terres au détriment de l'autoroute. A cet effet, les habitations sont détruites, les cultures, les forêts, la pharmacopée sont en train de disparaître. Depuis le début des travaux, les animaux de la forêt ont fui.

L'apport d'une nouvelle route est certes un plus pour le développement, l'entrée principale des chutes de la lobé a été améliorée, et les travaux sont toujours en cours. Pour le fleuve lobé, les travaux prévus ne sont pas encore réalisés.

Quel est l'impact sur le plan économique (opportunité de travail, de formations, d'études etc.) ?

Les jeunes du village ne sont pas formés pour un quelconque travail important. Ils sont relégués à des tâches minables ne rapportant rien au village. Ils préfèrent vaquer à leurs tâches habituelles.

Les chefs traditionnelles ne sont pas au centre du développement. Ils sont assujettis par les autorités de Yaoundé et Kribi. Conséquence le dédommagement n'est pas louable à cause des terrains non titrés. Des textes de lois et décret ou toute autre sont brandis pour prendre en charge seulement les terrains titrés. Et le fameux dédommagement est arbitraire parfois à tête chercheuse car les premières listes de dédommagement ne comportent pas tous

¹⁸ Société Camerounaise de Palmeraies

les ayants droit. Et depuis le début de ce projet, les populations n'ont pas encore été indemnisées.

Depuis le début de ce projet, le coût de la vie a changé dans cette zone. L'inflation est à la mode sur tous les produits. A titre d'exemple, le poisson qui se vendait en tas se vend désormais en kilos les prix ont doublés voire même triplés.

Quel est l'état actuel du volet traditionnel avec cette proximité ? (Cultes, rites, espaces sacrés, etc.)

La destruction des sites rituels et espaces sacrés a commencé avec l'implantation de la SOCAPALM, et se trouve dans une avancée considérable aujourd'hui avec ce projet. Nous assistons à un déplacement important des populations pygmées de la zone. Les rites ne peuvent plus être accomplis.

S.M. BIKOUO Henri, Chef du Village **Ndoumalè** :

A votre avis quel est l'impact de la construction du PORT sur l'environnement (fleuve et mer, champs, animaux etc.)

La destruction des sites rituels et espaces sacrés a commencé avec l'implantation de la SOCAPALM, et se trouve dans une avancée considérable aujourd'hui avec ce projet. Nous assistons à un déplacement important des populations pygmées de la zone. Les rites ne peuvent plus être accomplis. La SOCAPALM a été la toute première société à causer un grand désastre dans ces villages. Elle a détruit les ruisseaux, les arbres. Les populations qui vivaient des travaux champêtres ont tout perdu après son installation et les riverains n'ont pas été indemnisés. Les palmiers sont plantés à 1m des fleuves contrairement aux normes prévues. Une autre situation assez embarrassante plane sur les riverains. Celle de la non prise en compte des droits fonciers coutumier par l'Etat. Les terres sans titre foncier sont arrachées aux populations qui les détiennent depuis des décennies aujourd'hui. Et tous ceux qui ont entrepris les démarches pour l'établissement des titres fonciers ont été enroulés dans l'étape de la procédure, savamment menée par les responsables de ces services. C'est après plusieurs plaintes portées des chefs traditionnels auprès des autorités compétentes que certaines situations de titres fonciers se sont décantées.

Actuellement les sociétés installées sur ce site sont : HEVECAM, SOCAPALM, Rio Tinto Alcam, EDF Suez (Gaz de France), Une compagnie d'aluminium, une société chinoise qui s'occupent de la construction des points de traitement des eaux pour le ravitaillement du port en eau profonde. Les riverains déplorent le déversement des boues et d'autres produits inconnus dans le fleuve la *lobé*, rendant ainsi les bains impossibles.

La Scan water (Société Nationale des eaux) ne désert pas la population. Les compagnies chinoises et d'autres sociétés installées dans le coin détruisent plutôt les routes et les buses qu'elles ont trouvées sur le site avec leurs voitures. Il n'y a pas d'assainissement du milieu mais une dégradation assez considérable des infrastructures trouvés avant le lancement des travaux.

Quel est l'impact sur le plan économique (opportunité de travail, de formations, d'études etc.) ?

Sur ce plan le bilan est assez déplorable. Au début du projet, tous les riverains étaient enthousiastes dans l'idée de trouver du travail et de voir leur village se développer. Le sort est mitigé. Les jeunes des villages ne sont pas recrutés et le manque de travail n'a pas changé. Les quelques jeunes (au nombre de 5 maxi) qui sont employés, ne sont pas enregistrés. La main d'œuvre est chinoise. Tous ceux qui sont partis d'autres régions à la recherche du travail dans cette zone dorment à la belle étoile au risque des piqûres de serpent et tout autre accident, pour ne pas se voir employer.

Actuellement, la souffrance grandissante au sein de cette zone a déjà donné naissance à une révolte interne des riverains que les chefs traditionnels essaient tant bien que mal de maîtriser mais ils ont peur que leurs populations se retournent contre eux, car taxés de complicité.

Les chefs traditionnels déplorent le manque de collaboration entre les autorités administratives et les riverains. Ces derniers qui signent des documents officiels délimitant ainsi les parcelles de terrains dans cette zone ne connaissent même pas les limites des parcelles. Et ce désordre crée de véritable problème entre les sociétés et les riverains. Le tonnage n'est pas respecté, les projets mettent les populations en insécurité, et au finale, les autorités administratives se remplissent les poches en ignorant la réalité que subissent les populations. Et pour couronner, sur ce tronçon de 9 Km, il n'y a pas d'école, pas d'hôpital pour ne citer que ceci.

Quel est l'état actuel du volet traditionnel avec cette proximité ? (Cultes, rites, espaces sacrés, etc.)

Beaucoup de traditions et rites sont en train de disparaître à cause de l'implantation de ces sociétés. Les lieux sacrés et espaces sont détruits et aucune mesure concrète n'est pas visible pour la pérennisation. Les riverains subissent tous la pression des sociétés et cette pression est dictée par les autorités.

S.M EKO Roosevelt, Chef du village **Lobé**

A votre avis quel est l'impact de la construction du PORT sur l'environnement (fleuve et mer, champs, animaux etc.)

La pollution est inévitable si les pouvoirs publics ne prennent pas les mesures à temps. Il est important de veiller sur le recyclage des déchets des sociétés qui vont s'installer sur ces sites ainsi que les bateaux qui vont accoster. Mais comme nos dirigeants sont laxistes, avares et égoïstes, nous sommes très sûres que le chaos est inéluctable.

Les dirigeants et les acteurs économiques de notre pays continuent à prendre les affaires et les investissements publics à la légère, simplement pour satisfaire leurs égoïsmes et intérêts personnels. Le tronçon routier Kribi-port est insignifiant compte tenu du trafic qu'il va supporter. Pour le moment tout va bien mais si nous faisons une projection dans 10 ou 15 ans après, cette route à grand trafic, sera comparée à une route de quartier modernisée.

Nous assistons aujourd'hui à un achat important de terrain. Et ce déferlement est orchestré par les autorités compétentes c'est-à-dire les sous-préfets, les personnels du cadastre et domaine etc. En bref c'est une mafia comme nous avons l'habitude de le voir en occident qui s'est déjà installée ici. Et ce sont les pauvres et les faibles qui subissent. Les autochtones moins avertis et avides d'argent sont trompés dans la vente des terrains. Par exemple, pour une parcelle de 2000 m², ils peuvent recevoir une somme de 500 000 F CFA (environ 763.36€) et une vieille automobile restaurée à hauteur de 200 000 FCFA (environ 305.34€) dont les pièces de rechange sont rares et chères et qui peut avoir vu l'âge de la voiture, une valeur marchande de 800 000 F CFA(1221.37€). Au final, la voiture roule pendant une ou deux semaines et surviennent les pannes. Tout le reste d'argent quand celui-ci n'a pas servi à faire des fêtes, sera encore investis dans ledit véhicule et finalement va être garée dans la cour de ce dernier, signe d'une affaire conclue. Des exemples pareils sont légions.

Quel est l'impact sur le plan économique (opportunité de travail, de formations, d'études etc.) ?

Le volet économique est un autre maillon de la chaîne qui nous préoccupe. Rien n'a été fait à ce niveau et les résultats que nous avons aujourd'hui ne sont pas surprenants. Aucun jeune d'un village quelconque n'a une formation requise pour les sociétés qui se sont installées ou qui vont s'installer. Les quelques jeunes qui ont été employés dans ces sociétés gagnent des sommes d'argent minable à savoir 35000 F CFA/mois (53.43€). Tous ont préféré abandonner ces emplois pour retrouver leur activité de pêche où un seul tour en mer leur rapporte plus de 35000 F CFA. En faisant un calcul simple c'est-à-dire 35000 F CFA/ jour, et en travaillant pendant 10 jours, ils ont un gain de 350 000 CFA (environ 530.43€).

Conclusion ces travaux mal payés ne sont pas importants. Mais il ne se fait pas tard pour qu'on forme les jeunes. C'est pourquoi j'ai pris sur moi de créer un CETIC¹⁹ qui va de la 1^{ère} à la 2^{ème} année. Il renferme comme filière, la maçonnerie, la menuiserie, l'électricité, la comptabilité. Les jeunes formés pourront prétendre à des meilleurs emplois et salaire.

Depuis l'installation de ces sociétés, l'on constate une augmentation du cout de vie. Ce sont les nécessiteux qui payent les frais et non les nantis.

Quel est l'état actuel du volet traditionnel avec cette proximité ? (Cultes, rites, espaces sacrés, etc.)

Ce volet est celui qui fait encore le plus mal. Toutes les espaces sacrés sont vendus. Nous pouvons citer l'achat d'un cimetière de à proximité du village Mbéka'a. Les rites qui se pratiquent au niveau des cours d'eau sont menacés de disparition parce que les cours eaux commencent à se polluer. Dans 10 ans ou plus qu'en sera-t-il ? Plusieurs sites de rituels et touristiques ont été détruites au détriment de la construction du port. Si rien n'est fait les traditions, les cultes, les rites et tous les autres espaces sacrés vont totalement disparaître.

S.M BeundeEvilaLudwing, Chef du Village de **Bwambè** :

A votre avis quel est l'impact de la construction du PORT sur l'environnement (fleuve et mer, champs, animaux etc.)

Les populations autochtones ont salué l'avenue de ce projet en sachant que les villages vont connaître l'évolution à travers la construction des écoles, hôpitaux, et surtout l'amélioration du niveau de vie de chaque famille par le biais des indemnités des terrains qui vont être faites. Mais aussi que les jeunes vont être formés et trouver des emplois décents. Mais la réalité actuelle a causé un dégoût chez les riverains qu'ils auraient souhaité que ce projet n'existât point. Les fleuves sont déviés transformés, nous assistons à un vaste déplacement des animaux, les habitants sont obligés de partir un peu plus loin dans les forêts pour recréer d'autre champs. Les indemnités sont partielles. Au lieu de venir résoudre un problème, le projet en crée plutôt une multitude. La déforestation déplace les populations de leurs zones d'occupations vers d'autres. Si ce rythme incessant continu, est-ce que le recasement sera possible ? C'est autant de questions que se posent les riverains. Les autorités ont parlé de recasement des populations vers de nouveaux sites, mais c'est un leurre parce que les travaux qui sont envisagés concernent plutôt les futurs employés du port. Les terres sont arrachées, et les populations ne sont pas recasées et seront obligées de se débrouiller comme elles peuvent.

¹⁹ Collège d'Enseignement Technique, Industriel et Commercial.

Quel est l'impact sur le plan économique (opportunité de travail, de formations, d'études etc.) ?

Il n'y a pas d'opportunité pour les riverains. Aucune structure de formation n'a été implantée malgré la demande faite par les chefs traditionnels et les populations lors des différentes rencontres avec les autorités avant le lancement du projet.

Les sociétés installées pour l'implantation du port n'emploient pas les riverains. Si on prend le cas de la centrale à Gaz, les noms des ingénieurs camerounais retenus n'ont pas été pris en compte. Tous les travailleurs viennent de la Suisse, du Canada et d'autre pays. La société chinoise CHEK n'emploie aucun jeune du village, RAZEL²⁰ a recruté par village quelques jeunes par rapport à ce projet. Même les sociétés Camerounaise (FNE) n'encouragent pas les jeunes du village. Les travaux et les formations sont faits pour les personnes venant d'ailleurs au détriment des jeunes du village.

Pas de projet d'étude environnemental sur le terrain. Toutes les études se sont faites dans les bureaux ignorant ainsi les réalités du terrain.

Quel est l'état actuel du volet traditionnel avec cette proximité ? (Cultes, rites, espaces sacrés, etc.)

Les chefs traditionnels observent impuissamment comment les sites sacrés, les sites réservés aux rites et lieux de cultes sont en train d'être détruites. Pour le moment l'extension du projet ne touche pas encore tous les sites sacrés. Néanmoins, nous déplorons la destruction du rocher sacré (le Rocher du Loup) sur lequel le port passe. Et cette situation empêche actuellement toute manifestation culturelle.

Lors de notre dernière visite sur le site, nous avons eu l'opportunité d'assister à la réunion des collectifs de tous les chefs de la région qui sont touchées par le projet du Port. Les chefs déploraient les promesses non tenues et l'indifférence des responsables du port à ce propos, et mettaient en œuvre les stratégies pour manifester leur colère et indignation auprès du chef de l'État, face au pillage et à la destruction du site mais plus encore le Trafic des indemnisations et des titres fonciers orchestré par les autorités administratives.

Les Associations des jeunes (pêcheurs et guides) :

La plupart des jeunes de ces villages sont soit pêcheurs, soit guides et sont tous regroupés au sein d'un collectif d'association. Ils s'organisent pour l'entretien des plages, notamment celle des Chutes de la Lobé, et s'occupent aussi de la restauration au bord des

²⁰ Filiale nationale de l'Entreprise française de construction et des travaux publics RAZEL-BEC

chutes de la Lobé. Ils assurent aussi en général la sécurité du site ça faut-il le préciser il est encore ouvert. Lors de ma dernière visite sur le site en Avril 2016, j'ai eu l'opportunité de les rencontrer sur la plage au bord des chutes.

Comment appréciez-vous la présence du Port sur votre site ? Quels sont les avantages et les inconvénients ?

Notre site a toujours été convoité par les grands projets, par tous les Ministères qui défilent ici, mais avec le Projet du Port, nous nous sommes dit, nous allons sortir du chômage. Ils nous ont promis du travail, des formations, nous pensions que notre vie allait changer. Mais si vous nous voyez tous réunis ici à la plage pour vaquer à nos occupations, c'est que rien n'a changé.

Les chinois sont racistes et amènent des employés de la Chine. Nous n'avons jusqu'alors bénéficié d'aucune formation. Ils nous utilisent comme manutentionnaires et nous font travailler plus de 15 heures par jour. Nous devons porter des charges lourdes manuellement qui mettent notre santé en péril et pour un salaire dérisoire. Alors nous avons préservé notre santé et préférons nous occuper de la pêche notre activité première.

Quels sont donc en dehors de la pêche vos occupations actuelles ?

Nous avons ici beaucoup de petites associations reconnues par les autorités administratives locales, mais nous sommes tous regroupés au sein d'un collectif d'Association ou nous avons des pêcheurs, des restaurateurs, des guides. Avant nous n'étions pas organisés mais nous avons déjà des guides spécialisés pour les chutes, pour le fleuve Lobé et pour tous les autres sites ; Nous nous occupons aussi de la sécurité et de la propreté de la plage. Mais nous avons un gros problème de sécurité, car depuis le problème du Port, les gens font main basse sur le site, regardez à titre d'exemple, nous avons vu ici un Monsieur qui a débarqué ici avec des engins et ont commencé à tout couper, à tout défricher, en disant qu'il est envoyé par la Première Dame de la République pour construire un hôtel. Vous vous imaginez, construire un Hôtel à cet endroit c'est détruire la beauté du site ? Nous avons voulu nous y opposer mais il avait une sorte de bandes de « gorilles armés ». Alors nous avons fait appel à l'autorité administrative qui a fait suspendre les travaux. Ce qui devrait être un signe que c'était une arnaque. Nous ne savons comment défendre notre site de ce type d'envahisseurs qui n'hésitent pas à usurper les identités des hautes personnalités de la République pour nous arnaquer. Nous n'avons plus rien à dire sur notre site ? Non nous voulons nous défendre désormais et trouver des bonnes stratégies.

Les représentants des femmes au foyer des villages du site:

En tant que femmes autochtones ou vivant sur le site comment appréciez-vous la présence du Projet du Port ?

Vous savez que notre principale activité ici est les champs et la pêche des crevettes. Mais depuis la présence de ce projet, nos champs sont détruits et nos terres nous n'appartiennent plus. Alors nous n'avons plus que la pêche des crevettes pour survivre, même ces crevettes-là, nous n'en avons plus, car la plupart meurent à cause de l'eau du fleuve devenue insalubre. Nous aurons voulu que le Port nous aide à moderniser notre pêche jusqu'à artisanale, de manière à être plus présente sur la marche dont la demande devient de plus en plus nombreuse avec tous ses étrangers sur le site. Mais rien de tout cela a été fait, au lieu de cela, ils tuent nos crevettes et ne prennent pas aucune protection pour les protéger. Ils nous avaient pourtant promis de préserver nos crevettes et notre poisson, c'est la seule richesse que nous avons de la nature, si tout s'en va, c'est la famine et la mort qui va suivre.

Le conseil exécutif des chefs traditionnels.

Lors de notre séjour sur le site en Avril 2016 nous avons eu l'opportunité de rencontrer quelques chefs traditionnels sur le site à l'issue d'une réunion de crise sur les problèmes dans leur territoire, notamment avec le Projet du Port de Kribi. Nous n'avons pas l'autorisation d'assister à la réunion, mais ils ont accepté de nous accorder un entretien.

Quelles sont l'état des promesses que vous ont fait les responsables du Port et quelle est la situation actuelle sur le site d'après vous ?

Aucune des promesses faites par le Port ou de nos propositions n'ont été tenues. Ils nous ont promis que la tranquillité et la sécurité des populations sur le site serait préservées, mais à ce jour le sommeil est désormais perturbé à cause des camions qui passent en permanence et de surcroît à une vitesse dangereuse. D'autre part les signes de la pollution sur le fleuve deviennent évidentes, car l'eau a désormais en couleur jaunâtre. Le projet de l'autoroute empiète sur le développement, il entraîne la destruction des terrains et des maisons, ainsi que des cultures champêtres, l'agriculture devient inexistante et la famine s'installe dans les villages.

L'indemnisation promise a été bafouée, et donnée à moitié. Les évaluations y relatives ont été mal faites, elles n'ont pas tenu compte de la valeur sentimentales de nos biens immobiliers et au final, nous nous posons la question de savoir si le développement de la ville de Kribi est pour qui et au profit de qui ?

En parlant de la Localisation, délocaliser une population est la tuer, et en plus la non implication des populations elles-mêmes dans ce processus est plus grave encore. Nous déplorons le fait que tout ce qui se passe sur le site se passe sans nous, nous ne sommes impliqués dans aucune décision qui engage nos vies, notre communauté, et l'avenir de nos enfants, il n'existe aucune plateforme de rencontre, ou de dialogue entre nous populations riveraines et les décideurs.

3. Tableau récapitulatif des interviews réalisées sur le site, juillet 2015

Parties prenantes	Questions	Réponses	Observations
Autorités traditionnelles			
Chef de Ndoumalè	Quel est l'impact de la zone industrielle de Kribi sur le paysage culturel des chutes de la Lobé	Nous avons de l'accroissement de la pollution déjà existante sur le site depuis plus de 30 ans avec la présence sur le site de HEVECAM et SOCAPALM qui déversent déjà des déchets sur le fleuve, qui nous donne ces écrevisses si recherchées et qui seraient une espèce unique au monde. Les premières sociétés déjà implantées nous ont toujours données des garanties jamais respectées et avec les nouvelles qui arrivent là nous sommes pessimistes.	
Chef de Mbeka'a		En plus du complexe aéroportuaire, il y a en plus, Rio Tinto Alcan, Société d'aluminium, EDF Suez.	
Chef de Bwambè			
Chef de Lobé		Le projet n'entretient aucune relation avec les chefs, or ce sont les chefs qui sont à la base. Le cadastre donne des titres fonciers sans en référer au droit coutumiers et aux véritables propriétaires	
	Impact sur le plan traditionnel (cultes, rites, espace sacrés....)	Au niveau de la gestion de l'espace nous avons peur pour nos traditions et rites, or nous sommes des peuples du bord de l'eau nous ne pouvons pas nous passer de ces rites.	

		<p>La crainte que nous avons et qui est déjà réelle, c'est la perte de la notion de village, nous risquons devenir des quartiers d'une ville et c'est un danger pour la préservation de nos cultes et rituels</p> <p>Le constat est désolant, il n'y a aucun contact et aucune collaboration avec nous qui sommes la base, nous retrouvons dans des réunions comme des étrangers</p>	
	<p>Quel est le niveau de collaboration entre les autorités traditionnelles que vous êtes et les responsables des projets sur le site</p>	<p>Ici nous n'avons aucune école, aucun centre de santé, le seul centre de santé est une ONG Espagnole. Regardez le quota par population. La première école maternelle est à 20km. l'électricité ici a été grâce à la visite du Pape ici. Il était venu voir les pygmées. C'est ainsi que suite à une correspondance, nous avons eu une mission venue de Yaoundé. Cette ligne n'est même pas encore connu au niveau de la SONEL de Kribi.</p>	
	<p>Impact de développement et impact économique</p>	<p>Les populations locales ne profitent rien de ces projets. Ils ne viennent pas sur le terrain, ils restent dans leur bureau et ne s'occupent pas de l'aspect social.</p>	
<p>Les responsables du MINAC en charge du projet d'inscription</p>			
		<p>Quelles sont les garanties de préservations culturelles et cultuelles</p>	<p>Le MINAC n'a pas été impliqué dans le projet, sinon, nous aurions posé le problème sur l'archéologie préventive ;quel est le potentiel fait avant les travaux</p>

		Garanties de la préservation de l'écosystème	Pour le futur, surtout l'aspect immatériel, le fleuve Lobé est déjà menacé, mais la procédure voudrait que les populations saisissent le ministère pour l'inventaire. On ne peut pas préserver ce qu'on ne connaît pas, et il faut une concertation avec les propriétaires. Mais s'ils vendent leur terrain aux étrangers, que pouvons-nous faire, mais si la demande est faite, le ministre peut mettre des mesures de préservation.	
		Quel apport d'après vous des retombées	Ils avaient émis des réserves sur le projet par rapport à leurs possessions foncières	
		Destruction du rocher du Loup, rocher sacré.	Mais nous n'avons jamais été saisis officiellement. Je ne connais pas l'existence de ce site, mais si nous avions été saisis, le ministre aurait intenté une action de préservation. On aurait pu trouver une solution, documenté, et avec les populations on aurait trouvé des solutions adaptées	

ANNEXES
TABLE DES IMAGES

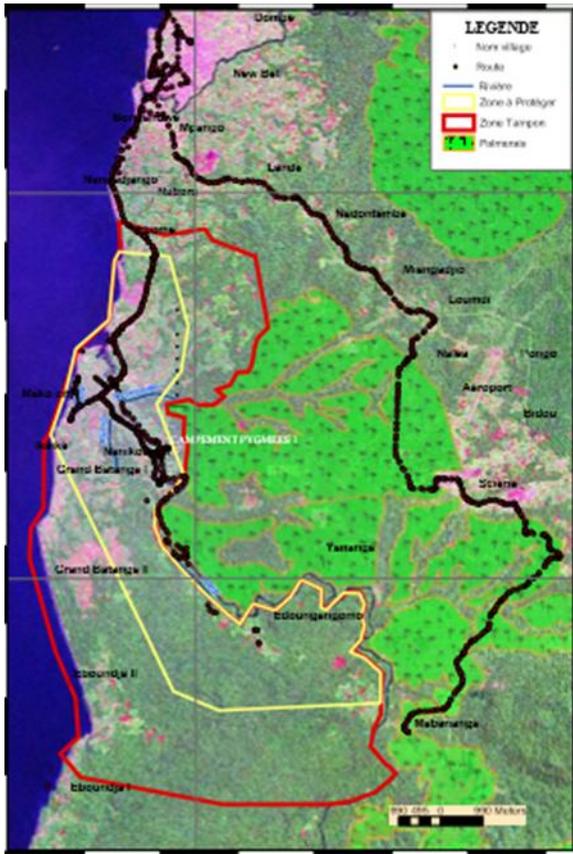
Fig.1 : Vue de la maquette prévue du monument de la mère de l'humanité.



Sources : <http://www.journalducameroun.com> ,consulté le 20 avril 2016



Fig.2 : Vue des Initiés se préparant pour des cérémonies rituelles aux Miengu pendant les cérémonies festives traditionnelles. Photo d’Esoh Elamè .



Légende :
 Périmètre du paysage culturel des chutes de la Lobé ;
 Périmètre de la zone tampon ;
 Forêt et palmeraie de la SOCAPALM ;

Fig.4. Carte du paysage culturel des chutes de la Lobé, source : Plan de gestion du site.



Fig.5 Vue du fleuve Lobé, en haute saison des pluies, se jetant directement dans la mer par le biais de chutes, Photo de Suzanne Pulchérie Nnomo Ela (SPNE), 20 juillet 2015.



Fig.6.Tortue en ponte

Fig.7.Tortues pêchée destinée à la consommation

Fig.8.Eclosion de tortue.

Photos prises par sur le site www.editions2015.com . Consulté le 19 avril 2016



Fig.9. Vue du campement Bakola de Nanikoumbi, photo prise par Charles Patrice Afane, le 17 aout 2016



Fig.10. Vue d'une cérémonie rituelle d'invocation des Jengu Pendant le Mayi. Images de Jacques Eric Andjick, <http://actucameroun.com>



Fig.10. Vue des évidences de développement dans le village Ndoumalè envahi par les projets de développement du port, photo de SPNE, Avril 2016



Fig.11. Vues du Port Autonome de Kribi, Photos Prises par Suzanne Pulchérie NNOMO ELA, Avril, 2016



Fig.12. Vue de la Plage des chutes en 2006, photo prises par Suzanne Pulchérie NNOMO ELA, novembre 2006.



Fig.13 et 14. Vues de la Plage des chutes en 2016, photos SPNE



Fig.15 et 16. Vue de la plage de chutes de la Lobé Photos prises par Suzanne Pulchérie NNOMO ELA, Avril 2016



Fig. 16, 17, 18. Vues du pont offert par le BIR, photos de Mireille ELA, Avril 2016



Fig 19.Habitat traditionnel des villages du paysage culturel des chutes de la Lobé, Photos prise par SPNE, avril 2016.



Fig.20.Maison témoin, modèle éventuel pour le plan d'urbanisation, photo de SPNE, Avril 2016



Fig.21. Jeune enfant de 8 mois, souffrant de pustules sur la peau depuis quelques mois.

Photos de SPNE, avril 2016

PROJET TUTEUR : LE TRAMWAY

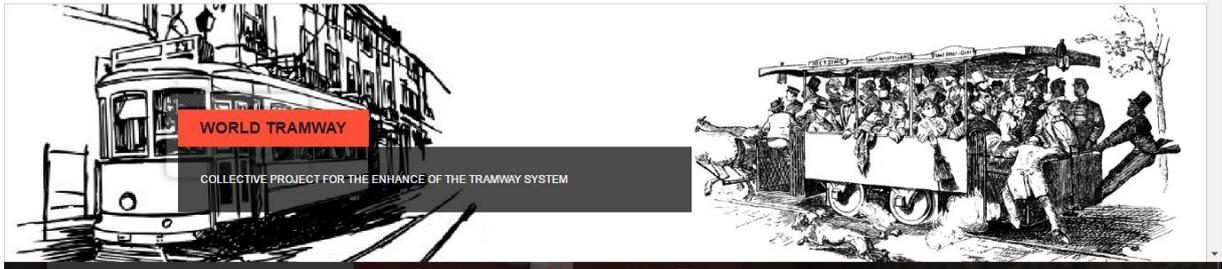
UN PROJET COLLECTIF MENE PAR

- **SUZANNE PULCHERIE NNOMO ELA**
- **NEVENA ILIC**
- **DANA SALPINA**
- **INDIRA COSTA**

SOUS LE TUTORAT DE
MATTIA GUSELLA



[TRAMWAY](#) [MUSEUM](#) [ARCHIVES](#) [ACTOR DIRECTORY](#) [CONTACT US](#) [CREDITS](#)



LA REDACTION DE LA PARTIE PERSONNELLE DU PROJET COLLECTIF.

PAR SUZANNE PULCHERIE NNOMO ELA

TABLE DE MATIÈRES

I. Définition du Sujet.....	7
II. Problématique	14
III. Historiographie et méthodologie.....	15
I. Contexte de création.....	38
II. Objectifs.....	39
III. Impact socioéconomique du projet	40
I. Le paysage culturel des chutes de la Lobé, de notre dernière visite à ce jour.....	56
II. Le paysage culturel des chutes de la Lobé et l'impact du projet du Port.....	62
III. Le port de notre dernière visite a de nos jours.	64
IV. En direction du MINAC, Porteur du Dossier d'inscription	75
IV. En direction des responsables du Port de Kribi.....	79
V. En direction des autorités traditionnelles et municipales	81
Conclusion	
Bibliographie	

INTRODUCTION

Le Master Erasmus Mundus TPTI dans son programme pédagogique, a introduit un concept appelé « projet tutoré ». Le projet tutoré est un projet de travail de groupe qui regroupe un nombre restreint d'étudiants de qualification souvent différentes et sous la supervision d'un tuteur ; ces étudiants doivent monter un projet autour d'un thème qui pour la plupart est un objet technique et ce projet peut être un site internet. Tel qu'il est conçu par la coordination du programme²¹, Le projet tutoré est une valeur ajoutée. Sa mise en place est le fruit de l'expérience acquise en matière de gestion de groupe multiculturel et de suivi à distance des étudiants. Les étudiants sont répartis en groupes de travail en croisant leurs compétences initiales : architecture, histoire, archéologie, muséologie, gestion ou droit. Chaque groupe reçoit en début de parcours un thème général à partir d'axes de recherche décidées par l'équipe pédagogique et décide, avec leurs tuteurs, de la réalisation à laquelle il travaillera durant les quatre semestres, soit :

- une valorisation muséale de site ou de collection ;
- la mise en place d'un musée virtuel ;
- la mise en place d'un inventaire ;
- la valorisation esthétique ou culturelle de site ou de collection ;
- l'organisation d'une exposition.

Dans le cas de notre Promotion, « Diversité Mundus », les étudiants ont été divisés en deux groupes et chaque groupe a reçu le sujet, ou mieux l'objet de son projet tutoré. Le thème attribué à notre groupe a été le Tramway. De concert avec notre tuteur, il y a eu une répartition des tâches et le thème a été subdivisé en sous thèmes selon la formation d'origine de chacun, de manière à ce que chaque étudiante puisse aborder le sujet à partir d'un thème qui se rapproche le mieux de sa formation universitaire initiale ou de son expérience professionnelle. Comprendre et expliquer le Tramway devient donc le défi majeur du groupe. Le tramway, selon le dictionnaire Larousse²², était autrefois, un chemin de fer établi sur la chaussée d'une route ou d'une rue au moyen de rails sans saillies, (rails à ornières) ; c'était aussi une voie ferrée d'intérêt local établie en totalité ou en partie sur la voie publique ou en accotement de route. Mais aujourd'hui, c'est un chemin en fer électrique destiné au transport urbain et suburbain des voyageurs, implanté totalement ou en partie sur la chaussée des rues empruntées. Mais plus encore, c'est le véhicule qui circule sur ces voies. Le mot tramway n'a

²¹ <http://www.tpti.eu/fr/le-projet-tutore>, consulté le 20/08/2016

²² <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tramway/79015>, consulté le 20/08/2016

pas une origine précise selon le site www.etymonline.com²³, en effet d'après ce site il proviendrait d'un mot flamand qui signifierait « poutre ou arbre d'une brouette ou en traîneau », ou encore, « un corps de brouette ou un camion », mais selon le dictionnaire la version la plus probable viendrait de l'anglais Traw-way dont l'explication en français Tram : rail plat et way : la voie. Le tramway, plus familièrement appelé tram est apparu aux Etats Unis pour la première fois durant la première moitié du XIXe siècle, ils sont alors tractés par des animaux, en général des chevaux avant de s'internationaliser au fil des siècles suivants. Aussi pour suivre l'évolution du tramway en rapport avec les sous thèmes décernés à chacun, la borne chronologique est fixée à partir du XVIIIe siècle. Ce qui permet de voir aussi quelles méthodes de locomotion étaient utilisées avant le tram. L'intérêt dans la recherche c'est de retrouver les différentes évolutions du Tramway, non seulement sur le plan technologique, mais sur le plan du développement urbain et sur le plan culturel, en termes de production artistique et culturelle ou en termes de matérialisation patrimoniale. La partie qui nous a été échue, était celle concernant l'impact du Tramway sur les productions artistiques et culturelles pendant les périodes et lieux prédéfinis durant les différentes étapes que va connaître notre travail de groupe. Dans les différentes parties qui vont suivre, nous allons présenter l'organisation collective du travail de groupe, sa justification et les différentes méthodes utilisées, les résultats attendus et les résultats obtenus.

²³ <http://www.etymonline.com>, consulté le 20/08/2016

CHAPITRE I

PRESENTATION GENERALE DU PROJET ET ORGANISATION COLLECTIVE DU TRAVAIL

Dès la connaissance de la composition des groupes et le thème imposé, les membres du groupe, essentiellement féminin, ont eu d'abord le premier réflexe de faire connaissance. Le groupe que nous allons appeler le « groupe tramway », sous la discrétion de la coordination du Programme de L'Université Paris 1 Panthéon –Sorbonne a été formé de :

- Suzanne Pulchérie NNOMO ELA, Gestionnaire du Patrimoine Culturel
- Nevena Ilic, Diplômée en Photographie
- Dana Salpina, Diplômée en Gestion du Tourisme
- Indira Costa, Architecte. Et plus tard nous avons eu le nom de notre Tuteur, Mattia Gusella, Doctorant, Ancien étudiant du Master TPTI.

I. Présentation générale du Projet

Pour bon nombre d'entre nous, le concept de projet tutoré était complètement inconnu et pour ceux qui en avaient déjà entendu parler, le concept était vague. Aussi, sans négliger les orientations du Programme, il était impératif de savoir ce qui avait déjà été écrit sur ce concept. Le premier constat était que le projet tutoré n'était pas une exclusivité du Master Erasmus Mundus TPTI. A l'université de Paris de Paris 13²⁴, il est inscrit dans la cadre de la formation des étudiants. Sur le site de cet Université française, il est dit que le projet tutoré consiste en la réalisation par un groupe d'étudiants, d'une étude portant sur des cas concrets dont la définition correspondra aux besoins et aux demandes de l'environnement économique. D'une durée prédéfinie, il sera mené dès le début des enseignements. Les choix des thèmes de projet se feront parmi une liste présentée conjointement par les professionnels des différents secteurs et les enseignants de la licence. Les grands clubs, les collectivités locales et territoriales partenaires de ce projet fourniront un large éventail de thèmes couvrant l'ensemble des grands domaines de cette licence. Le projet sera sanctionné par un rapport écrit et par une soutenance devant un jury constitué de professionnels et d'universitaires.

Natalie Gardes, Maitre de Conférences en Sciences de Gestion à l'Université de Bordeaux en France, préfère « franciser » le concept et le nomme « Projet Tuteuré ». Pour elle²⁵, Le

²⁴ <http://www.iutsd.univ-paris13.fr>

²⁵ GARDES, Nathalie, Projets *tuteurés* 2012-2013, UIT GEA Bordeaux, IV, p.3

projet tuteuré est un travail de groupe qui réunit 3 à 5 étudiants pendant toute l'année universitaire. Le projet tuteuré est une activité proposée en deuxième année. Au total 300 heures sont concernées (soit environ 1/2 journée par semaine. Le projet tuteuré permet aux étudiants de :)

- Mettre en pratique les savoirs acquis au cours de la formation,
- Travailler au sein d'une équipe sous contrainte de temps et de moyens,
- Démontrer leurs capacités d'initiative, d'autonomie et de responsabilité,
- Répondre à une demande réelle en analysant une situation et en proposant une solution adaptée.

En ce qui concerne les objectifs du projet tutoré, le Service Universitaire de Pédagogie - Université Paul Sabatier Toulouse 3 a publié un guide²⁶ ou il propose une liste qui peut donner des idées d'objectifs d'apprentissage dans le contexte d'un projet.

- Apprendre à travailler en équipe,
- Savoir composer avec les méthodes de travail de chacun,
- Savoir se coordonner,
- Savoir prendre sa place dans un groupe (participation, écoute, respect),
- Développer sa capacité à communiquer et à gérer les conflits,
- Savoir rendre et demander des comptes,
- Apprendre à être autonome,
- Savoir prendre des décisions et des initiatives collectivement,
- Assumer ses responsabilités,
- Savoir prendre contact avec des personnes ressources,
- Apprendre à chercher et synthétiser de l'information,
- Savoir trouver des sources d'information (documents, personnes ressources) diversifiées et fiables,
- Trier et sélectionner l'information,
- Organiser et synthétiser,
- Acquérir une expérience professionnelle,
- Acquérir des méthodes de conduite de projet,
- Apprendre à respecter un planning,

²⁶ Service Universitaire de Pédagogie, *Le guide du projet tutoré – Fiche outil*, Université Paul Sabatier Toulouse3, p.1.

- Savoir démarcher des professionnels,
- Savoir gérer l'incertitude,
- Acquérir, développer des savoirs,
- Développer des compétences (mobiliser et approfondir en situation des savoirs et des savoir-faire acquis lors de la formation),
- Faire des liens entre différentes disciplines de la formation,
- Acquérir de nouveaux savoirs et savoir-faire en lien avec le thème du projet,
- S'accomplir personnellement,
- Se découvrir dans des situations professionnelles,
- Prendre confiance dans ses capacités professionnelles,
- Savoir gérer le stress,
- Savoir gérer les relations interpersonnelles au sein d'un groupe.

Ces différentes lectures personnelles étaient une bonne base préparatoire pour se lancer dans le processus du Projet Tutoré, avec des idées plus claires. En effet ces différents de complètent et dans nos lectures il a souvent été mentionné de l'intervention ou de l'implication de partenaires extérieurs au Projets qui sont d'un appui technique dans la démarche. Cet appui nous a été donné sous forme de cours magistral en informatique ciblé sur la connaissance de l'outil informatique et précisément sur le logiciel sur lequel nous devrions nous appuyer pour mieux matérialiser notre projet sur un support numérique. Le Professeur était Léo Dumont à Paris, et le Logiciel de support, Omeka.

Comprendre ce logiciel et intégrer les cours était un nouveau challenge. Pour le site <http://www.bibliobre.com>²⁷: « Omeka est un logiciel Open Source qui se situe à l'intersection entre des systèmes de gestion de contenu web (CMS) comme Drupal ou WordPress, des systèmes de gestion d'archives comme Fedora ou Dspace et des systèmes de gestion de musées tels que TME ou KE Emu ». En clair, le Logiciel Omeka permet la publication de toutes sortes de fichiers : texte, image, son, vidéo, etc. Il est possible de combiner ces fichiers au sein d'un seul document, afin de multiplier les sources d'informations. L'on peut également ajouter des tags à ce document afin que le visiteur le retrouve plus facilement, et pour qu'il soit en mesure de trouver plusieurs documents traitant d'un même sujet. Afin de faciliter sa navigation et l'ergonomie du site, il est possible de ranger les documents dans des collections. Si l'on souhaite une mise en avant plus périodique, il est possible également créer une

²⁷ <http://www.bibliobre.com> , consulté le 22/08/2016

exposition. Il est ensuite possible de mettre en avant sur la première page du site tout document, collection ou exposition de votre choix ou encore de créer un parcours thématique pour guider vos visiteurs.

Pour une meilleure visibilité du Logiciel Omeka, il existe un panneau d'administration (ou tableau de bord) d'Omeka, c'est l'endroit où l'on gère l'installation Omeka. À partir du tableau de bord vous il y a des statistiques de l'installation actuelle, les documents et les collections ajoutés ou modifiés récemment ainsi que des onglets permettant de gérer les documents, collections, tags, expositions et plugins entre autres. Dans la partie supérieure du panneau administration il y a la possibilité de :

- Modifier les paramètres généraux de votre installation,
- Installer et configurer les plugins,
- Modifier l'apparence de votre installation,
- Ajouter, modifier, supprimer des utilisateurs et leurs droits,
- Supprimer des champs des notices,
- Ajuster la recherche,
- Et gérer la sécurité de votre installation.

Pour la gestion des utilisateurs, quatre niveaux d'accès pour les usagers enregistrés sont disponibles afin de réguler au mieux l'accès et la modification de vos données. Ces quatre niveaux ont les droits suivants :

- **Super utilisateur :**

Qui peut accéder à toute l'interface administrateur, au droit de modifier les paramètres sensibles de l'installation, modifier les usagers, le thème ainsi que les paramètres généraux.

- **Administrateur :**

Qui a le droit d'accéder et de modifier les documents, collections et tags.

- **Contributeur :**

Qui a le droit d'ajouter et de modifier les documents qu'ils ont créés. Il peut également être autorisé de créer une exposition en utilisant n'importe quel document de l'archive et a l'autorisation de voir n'importe quelle exposition publique depuis l'interface administrateur.

- **Chercheur**, qui a le droit de voir tous les documents et collection qu'ils soient privés ou publics, mais ne peut pas les modifier.

Comprendre et intégrer ce cours était absolument indispensable pour la réalisation du Projet tutoré.

Nous étions à Paris et notre Tuteur résidant à Padova en Italie, nous devons avoir des réunions et des séances de travail par une méthode de communication vidéo à distance ; Nous

avons choisi Skype, plus facile d'utilisation et plus accessibles à tous. Toutes les réunions devaient se tenir au Campus Malher²⁸, lieu où est localisée la Coordination générale du Master TPTI. Il nous arrivait aussi de nous retrouver autour d'un café à la pause pour discuter de nos idées communes et de l'orientation de notre projet.

II. Définitions des sous- thèmes et répartition

Lors de la première réunion et de toutes celles qui ont suivies, le groupe a eu le temps de mieux faire connaissance et de trouver une stratégie de travail de groupe efficace pour mieux aborder le thème. Il a donc été décidé de trouver des sous thèmes afin de mieux orienter la recherche sur le Tramway sous des aspects différents afin que chaque étudiant soit focalisé sur un axe de recherche différents, sans qu'il soit fermé aux autres. Après plusieurs propositions il a été décidé de proposer les sous thèmes suivants. Les patronymes ont pu être échangés mais le contenu était le même.

1. Evolution Technologique du Tramway
2. Impact Urbain du Tramway.
3. Valorisation du Tramway
4. Impact Culturel du Tramway.

Une fois les sous thèmes identifiés, il a été procédé à la répartition des sous-thèmes.

- **Indira, Architecte** a choisi de travailler sur le premier « **Evolution technologique du Tramway** ». Il était d'après elle plus en adéquation avec sa formation d'architecte et requérait des connaissances techniques quelle avait acquise au cours de sa formation ;
- **Dana, Diplômée en Gestion du Tourisme**, a opté pour le thème Impact Urbain du Tramway. De par sa formation, elle avait les outils pour mieux étudier les impacts urbains du tramway dans les villes où il est implanté.
- **Nevena Ilic, Photographe**, estime avoir les aptitudes artistiques pour mieux cerner les différentes formes de valorisation du Tramway.
- **Suzanne, Gestionnaire culturel**. Professionnel du Patrimoine culturel déjà en activité, pense avoir le profil pour mieux identifier les différents impacts culturels du Tramway dans la vie des hommes et des femmes de lettres et de culture qui ont été sensible au Tramway au point d'en faire un objet d'art.

²⁸ 9, rue Malher, 75004 Paris

III. Organisation collective du travail

A. La stratégie

Dans le but de mieux développer notre projet, nous avons ciblé notre étude sur le Tramway du XIXe et du XXe siècle en développant les quatre sous-thèmes précédemment identifiés.

Dans chaque sous thème, sur la base des recherches effectuées et des résultats obtenus, le site est enrichi de documents et de contenus visant à donner les informations y afférentes au public cible. De ce fait, il y a des types de documents pouvant être communs à l'ensemble des sous-thèmes, mais il peut également apparaître des contenus spécifiques. Les documents présentés sur le site, ainsi que les contenus sont donc étroitement liés avec les sous-thèmes développés sur la base du sujet principal qui est le Tramway. Nous allons donc dans un premier temps, mettre en exergue la stratégie utilisée, ensuite la mise en œuvre du Projet et enfin, une analyse synthétique sur les documents et contenus commun

1. Impact culturel du tramway

Dans la période donnée, cette partie recense au maximum, les productions culturelles, influencées par le Tramway, ayant influencé les artistes de cette époque. Ainsi cette production a été répartie en quatre collections :

- **Le tramway en littérature** : ici est faite une synthèse de lecture des livres et production littéraire ayant pour sujet principal le tramway, ou dont le récit rappelle l'époque de l'apparition du tramway. Cette partie présente des extraits de lecture ou des couvertures de livre traitant de ce sujet,
- **Le tramway dessiné** : le tramway a inspiré des œuvres d'art, tels des tableaux, des aquarelles, des images sur céramique, des cartes postales, etc. cette collection présente les pièces les plus pertinentes et donne des informations sur l'auteur et la disponibilité des objets présentés,
- **Le tramway en photos** : dans cette partie, ce sont des photos des tramways anciens restaurés qui sont présentes. On peut aussi ajouter des photos anciennes représentant le tramway dans un lieu à la période donnée. Il est important ici de donner des informations sur l'auteur et la disponibilité des informations pour le public
- **Le tramway en vidéo**: ici sont recensées, les bandes sonores et visuelles des films, clips vidéo de chansons ayant pour thème le tramway. A défaut de la bande, on peut mettre la photo de l'affiche et toute les informations sur l'existence de la bande et si possible la disponibilité.

2. Impact urbain du tramway

Les différentes collections de ce sous- secteur ont pour objectif d'attirer l'attention du public sur le processus d'intégration des travaux de rénovation du tramway dans le paysage urbain de la ville et vice-versa. Au fil des siècles, le développement et l'amélioration du niveau de vie de la population urbaine s'est caractérisé par l'amélioration du transport urbain. Ici il est important de s'attarder sur les nécessités de la population en termes de découvertes et d'innovations technologiques. Ainsi il se traite également dans cette partie de la relation entre les changements démographiques et le développement du tramway et son déclin, d'où la nécessité de comparer et d'essayer de comprendre ces liens dans différentes parties du monde. Cette partie s'illustre par des cartes urbaines qui ont pour but de matérialiser les transformations subies par les villes avec l'arrivée du tramway, ainsi que des graphiques qui présentent des statistiques qui permettent de faire des analyses comparatives. La collection « Urban transformation » fait une représentation comparative pertinente des grandes villes avant et après l'arrivée du Tramway.

3. Politiques culturelles ou de mise en valeur du tramway

Les différentes collections s'attardent sur les structures, personnes physiques ou morales qui perpétuent l'image et l'histoire du Tramway tel des associations, des Musées spécialisés sur le thème du Tramway. Ils recréent les paramètres historiques pour simuler les périodes antérieures, offrant aux visiteurs une interprétation expérientielle de l'histoire. Il est ici question par exemple d'un type de musée qui recrée dans toute la mesure et les conditions de culture, l'environnement naturel ou période historique. Ici les principales illustrations sont des photos des collections de tramway présentes dans les musées. Les collections les plus pertinentes ici sont « Tramway Associations, Tramway Museums, Tramways Open air Museums, Historical Lines and the old tramways ».

4. Evolution technologique du Tramway

Les collections développées dans ce sous -secteur présentent entre autres des éléments qui montrent les différentes formes des voitures en fonction du type d'alimentation, ainsi que des caractéristiques spécifiques liées à l'utilisation de l'espace dans la voiture par le passager, et enfin du transfert de technologies entre différents points du monde. Les illustrations ici sont des photos qui relatent le tramway de sa première utilisation avec les chevaux à l'arrivée des technologies mécaniques. De même, les plans sont largement utilisés ici pour démontrer

l'évolution des différentes conceptions du tramway au gré des avancées technologiques. Ici l'attention est attirée sur les collections telles que : « Steam Power, Drawn animal power, Tramway Pionners ».

Ce qui devrait attirer l'attention du travail de groupe, est la capacité d'aborder des aspects variés pour présenter et expliquer le tramway au public. Si tous les différents sous- secteurs utilisent dans une commune mesure des illustrations photographique, on remarque que chaque sous - secteur a néanmoins un contenu spécifique différents des autres dont le contenu soutend les informations liées à sa spécificité. Ainsi la particularité de la catégorie « impact culturel » paraît innovante avec les tableaux peints ou les cartes postales, celle de « l'impact urbain » avec ses cartes géographiques et ses graphiques illustratifs ; de même la rubrique « Politiques culturelles ou de mise en valeur » met en exergue les collections et les pièces de Musée des collectionneurs, et enfin la rubrique « Evolution technologique » grâce à ses plans et croquis schématise parfaitement les différentes phases technologiques par lesquelles est passé le tramway au cours du temps.

B. La mise en œuvre

La mise en œuvre s'est faite de manière progressive au fil des semestres, même si les différentes activités ci-dessous listés n'étaient pas fermées, il va de soi que chaque semestre a vu naître une activité dans la mise en œuvre de la stratégie.

1. Les réunions avec le Tuteur

Au premier semestre à Paris, elles se faisaient au gré de l'emploi du temps, mais en moyenne, elles avaient lieu au moins une fois toutes les semaines. A Paris, nous avons passé beaucoup de temps à acquérir des notions théoriques et à organiser le travail. La recherche documentaire a eu une place importante. Les cours avec l'enseignant Leo Dumont avaient lieu chaque semaine, et nous permettait de comprendre progressivement le logiciel Omeka, qui devait nous servir de logiciel de support pour notre page web.

Au second semestre, nous avons retrouvé notre tuteur en Italie, le rythme des réunions a commencé à s'accélérer progressivement car nous passions déjà à la théorie en commençant à utiliser le logiciel Omeka pour intégrer les Items /objets sur le site.

Au troisième semestre au Portugal. Le travail prenait de plus en plus de la consistance, car nous pouvions déjà rassembler les différents Items en collection et commencer à amorcer l'exposition principale de notre site à savoir la documentation des trois villes sélectionnées,

Paris, Lisbonne, Milan, divisé en quatre périodes, en vue de présenter le Tramway selon les informations liées aux sous thèmes de chacun. Nous avons déjà abordé la phase très technique de l'utilisation d'Oméka, ce qui était de plus en plus difficile à maîtriser pour les uns, plus que d'autres.

Le quatrième semestre est la phase de la finalisation du Projet, avec la fin de l'exposition et la création des pages Facebook et Twitter, pour permettre à notre site de s'arrimer aux nouvelles technologies. Le rapport présent sanctionne la phase finale de ce travail en attendant la présentation de notre projet collectif devant les membres du Jury, à Paris, à L'université Paris 1, Panthéon Sorbonne.

2. La Bibliographie.

Une bonne partie du Premier semestre à Paris a été consacrée la recherche documentaire pour trouver des informations pouvant étayer les différents sous thèmes. Elle n'était pas limitée, car le but était de trouver un maximum d'information de tous les pays, dans les périodes chronologiques choisies afin d'illustrer ou d'enrichir les informations utiles pour le Logiciel Omeka. Les résultats de ses recherches sont l'essentiel des sources qui matérialisent les Items du Logiciels.

3. Les Items

Les Items ici, ou objets, sont tout support matériel permettant d'illustrer un aspect du tramway selon le sous-thème sur lequel on travaille. Selon les sous-thèmes, cela peut être une photo, un dessin, un tableau, une carte, des éléments audio-visuels, etc. tous ces items ne doivent pas être isolés, car ils serviront mis en groupe d'intérêts à élaborer des collections.

4. Les collections

Les collections sont des ensembles composés par les Items et qui démontrent ou prouvent, une certaine cohérence dans un aspect du sous-thème. Par exemple, une collection comme « Le tramway en Philatélie », montre les différentes créations de timbres au fil du temps, à des époques différentes et en des lieux différents ayant pour intérêt commun et principal le tramway. Ces collections peuvent faire l'objet d'une exposition sur le site. Mais en plus de ces collections, le groupe de travail a décidé de faire une exposition sur le thème du tramway dans les différentes villes que nous avons parcourus pendant notre mobilité et avons choisi une des villes de ce pays.

5. L'exposition

L'exposition choisie pour notre site s'est concentré sur trois villes européennes, Paris, Milan, Lisbonne. Elle fait découvrir au Public, le Tramway sous la base des sous-thèmes divisé en quatre périodes :

- De 1750 à 1850 ;
- De 1850 à 1920 ;
- 1920 à 1970 ;
- De 1970 à nos jours.

Ainsi l'on peut découvrir et revisiter le tramway dans tous ses états et à toutes les époques, et à Paris, Milan, Lisbonne pendant ses différentes périodes.

CHAPITRE II

IMPACT CULTUREL DU TRAMWAY

I. Travailler sur l'impact culturel : Raison de mon choix.

Professionnelle travaillant depuis une dizaine d'années comme gestionnaire du Patrimoine culturel, il me paraissait logique de m'occuper d'un secteur que je connaissais le mieux, et de plus mon travail étant ma principale passion, il était plus facile de s'occuper dans un domaine qui vous plaît. Qui plus est, bien que professionnelle avérée, participer au projet tutoré était une nouvelle expérience, et faire des recherches dans un domaine qui n'était pas apparemment lié à la gestion culturelle était un défi intéressant à relever.

II. Méthodologie

Dans la partie du travail individuel, la méthodologie n'était pas bien différente de celle de groupe, mais pour être mieux efficace dans la personne de son projet, il fallait peaufiner une méthode individuelle de travail.

1. Recherche documentaire

- Dans les bibliothèques virtuelles : la recherche se faisait en utilisant les sites les mieux connues comme Cairn, Google Books, BNF, etc.
- Bibliothèque physique : La recherche s'est faite à la Bibliothèque universitaire, à la Bibliothèque de la Cité Universitaire
- Aux archives Nationales : Une opportunité de cours aux Archives Nationales à Paris a été l'opportunité de recherche d'éléments de production culturelle utiles dans la partie de mon projet personnel
- De même entre camarades, nous avons développé une solidarité qui permettait aux uns de mettre à la disposition des uns et des autres des informations ou des documents utiles pour l'un des sous-thèmes pris en charge par les autres.

Il faut préciser ici que la recherche se faisait en « vrac », c'est-à-dire que je prenais tous les informations que je crois utiles pour ma partie personnelle, du moment où je trouvais un lien avec une production culturelle, et ensuite il fallait procéder à un tri des informations à mettre sur le site. Il faut aussi mettre ici la nécessité d'un carnet de bord qui permet de prendre des notes pendant des réunions, de noter des informations nouvelles susceptibles de nous aider, ou de noter des observations pendant le travail. Cet élément est une sorte de « rappel-mémoire » qui permet de réactualiser les informations oubliées ou non enregistrées.

2. Le tri

Le tri ici se fait après la récupération des informations en vrac. Ils sont donc examinés avec soin et classés par ordre de pertinence selon deux critères : être en relation avec le thème et aussi avoir des sources sûres et mieux encore être libre de droit. Une fois ce tri fait, on sélectionne les informations qui répondent à ces critères de fiabilité pour être insérées dans le site.

3. La sélection

Une fois les éléments triés, ils peuvent être insérés dans le site. Mais cette sélection n'est pas définitive car elle reste soumise à la validité du tuteur lors de la réunion avec lui. L'avis des autres camarades est aussi apprécié pour plus d'efficacité.

4. Introduction des informations

Au final, les éléments définitivement retenus sont donc documentés sur le site. Ils peuvent être modifiables ou enrichis à tout moment. Les différentes phases de cette méthodologie ne sont pas statiques, mais dynamiques et peuvent ne pas suivre la chronologie ci-dessus, ce qui est important 'est de se rassurer de la fiabilité des informations publiées sur la page web.

III. Les difficultés rencontrées.

Travailler en groupe dans un groupe multiculturel et pluridisciplinaire n'est pas exempt de conflits et difficultés de divers ordres. Nous citons de nouveau le guide du Projet tutoré du service pédagogique de l'Université Paul Sabatier Toulouse 3, qui sur sa page web, déclare que le travail d'équipe génère automatiquement des conflits qui peuvent être bénéfiques ou néfastes à la dynamique de groupe et à l'apprentissage. Les conflits bénéfiques peuvent surgir à propos du contenu du projet et au moment des arbitrages. Ils sont le signe de l'engagement des étudiants dans le projet. Les conflits néfastes peuvent être de différentes natures :

- Les conflits de personnalité (les plus difficiles à résoudre) ;
- La monopolisation du projet par certains étudiants ;
- Le développement d'attitudes de passager clandestin ;
- Les problèmes de communication.

Qu'en est-il été de notre groupe dans sa pratique du Projet tutoré sur le tramway ?

Nous reconnaissons que le projet tutoré est certes une aventure passionnante mais très éprouvante également sur le plan psychologique à cause des nombreuses difficultés rencontrées tout au long de ses deux années, dont nous nous listerons les plus marquantes :

- Sur le plan de la langue de travail :

La première difficulté rencontrée tout au début du processus du projet tutoré a été la langue. Pour la promotion « Diversity Mundus » que nous étions, la langue française était censée être la langue principale du Master, mais il y avait plus d'anglophones que de francophones. Aussi la langue anglaise a souvent été privilégiée. Dans notre cas, notre groupe était composé de quatre personnes au niveau de langue différente :

- Dana parlait parfaitement le Français et avait une bonne connaissance de l'Anglais, mais préférait parler Anglais ;
- Indira parlait anglais et avait des notions basiques de français ;
- Nevena parlait parfaitement anglais sans aucune notion en français
- Suzanne parlait parfaitement français avec une bonne connaissance de l'Anglais, mais préférait le français.

D'emblée le Professeur a commencé par s'exprimer en français et au vu des plaintes des non francophones, a choisi de faire de l'Anglais, la langue de communication du Projet tutoré. Il lui arrivait parfois de traduire en français quand cela semblait nécessaire.

- Sur la collaboration entre membres du groupe :

Certains membres du groupe semblaient ne pas intégrer les valeurs fondamentales d'un travail de groupe à savoir la confiance et le partage d'informations. Du fait de nos formations différentes, nous avons forcément des aptitudes différentes dans les mêmes domaines et le partage d'informations n'a pas été le point fort de notre groupe de travail. Il se développait des comportements égoïstes qui ont souvent empiété sur la qualité du travail de groupe. Certaines semblaient plus soucieuses de se mettre en avant, en oubliant l'intérêt supérieur du travail de groupe.

- Sur la vision du projet :

Dans ce cas précis, certains membres du groupe voulaient faire passer à tout prix leurs idées et s'approprier la conception du Projet au risque de maîtriser seul l'issue, de ce fait, elles détenaient seules la clé et n'étaient pas enclines à partager leur vision du projet. Et à force de confrontations et de conflits il y a eu comme une résignation d'un côté et un sentiment de « laisser-faire », ce qui n'était pas du tout à l'avantage du projet de groupe. A quoi servirait la

présentation d'un Projet tutoré devant un Jury, si l'impression qui se dégage est qu'une seule personne semble maîtriser le sujet au détriment des autres ?

- La gestion des conflits

Il y avait entre les membres du groupe des conflits ouverts et ceux plus sournois.

Les conflits ouverts étaient généralement gérés par le tuteur qui réussissait souvent à décanter la situation en proposant une situation médiane. Les plus sournois étaient plus ceux liés à la rétention d'information et au défaut de collaborer, en taisant exprès une explication mieux comprise par soi, auprès des autres membres. Et à la longue face à ce type de blocages, pour éviter un affrontement, la solution était parfois le repli sur soi.

Nous nous rendons compte que notre groupe a connu les problèmes des standards de la plupart des groupes de travail selon nos auteurs.

Aussi le constat qui se dégage est que ces difficultés ne semblent pas être l'apanage de notre groupe de travail car plusieurs auteurs ont noté la présence des conflits dans les projets de groupe au point de réfléchir à leur impact sur le rendement et aux solutions à appliquer. En effet l'article intitulé « Management des équipes projet : l'impact de la gestion des conflits et de l'improvisation organisationnelle sur la performance »¹ se penche sur l'étude du lien entre le conflit et la performance dans les équipes projet. Elle part du double constat d'une nécessité pour les praticiens d'améliorer la gestion des conflits dans un contexte de pression temporelle et d'incertitude accrues, et de l'existence de résultats de recherche actuellement divergents sur le lien entre conflits et performance dans le champ de la psychosociologie. Pour les auteurs de l'article, une question centrale de ces travaux est d'identifier dans quelle mesure le conflit est nuisible ou non pour la performance des équipes. « Le caractère positif ou négatif de ces conflits est un débat de longue traîne qui occupait déjà les philosophes dans l'antiquité, comme le montre Julien Freund (1983). Pour certains chercheurs, les conflits, en particulier les conflits ouverts, sont nuisibles à la performance (De Dreu, 2007 ; De Dreu et Weingart, 2003). Pour d'autres, dans certaines circonstances, le management pourrait favoriser le développement de conflits constructifs, gages de performance des équipes (Tjosvold, 1988 ; Jehn et Mannix, 2001) »². Pour ces chercheurs les conflits en soi peuvent être un danger pour le groupe s'ils ne sont pas bien managés, dans le cas contraire, ils peuvent être source de performance pour une équipe de travail.

¹ CHEDOTEL, Frédérique, Professeur, chercheur au CREM (UMR CNRS 6211, Université Rennes 1) ; STIMEC Arnaud, Professeur, chercheur au Lemna (EA 4272, Université de Nantes) ATER Aristide Vignikin, membre de Vallorem (EA 6296, Université François Rabelais), in « Management des équipes projet : l'impact de la gestion des conflits et de l'improvisation organisationnelle sur la performance », p.1

² Idem, p.2

Nous ne perdons pas de vue que le projet est un exercice académique mais nous restions conscients qu'il va influencer nos notes, mais plus encore il devrait être une étape pertinente pour dans l'effectivité de la pratique professionnelle aussi aurait-il été mieux que nous adaptions de bonnes pratiques dès cette base. A mon avis la plus grosse difficulté de notre groupe aura été de n'avoir pas développé un esprit de cohérence, un esprit d'équipe, mais plutôt, un esprit de concurrence, de rivalité, un esprit de compétition, ou l'on évolue au gré des affinités personnes des uns pour les autres.

CHAPITRE III

RÉSULTATS DU PROJET TUTORÉ SUR LE TRAMWAY

Préparer un projet tutoré est semblable à une grossesse. On y parcourt les mêmes étapes, la conception, du fœtus à la maturation, puis la délivrance et l'expulsion. Et à la naissance on a le premier réflexe de voir si le bébé qui est né est semblable à celui imaginé pendant la grossesse et l'on essaie de trouver les points de ressemblance avec les géniteurs. Alors, on fait face aux résultats attendus et aux résultats réels.

I. Résultats escomptés.

Au début du Projet, quand nous avons été notifiés de la réalisation d'un site internet, nous espérions créer une sorte de Musée Virtuelle du Tramway, qui serait une plateforme pour la recherche avec un côté ludique et créatif. Nous espérions y introduire des images de nous-mêmes lors des différentes étapes de notre travail afin de montrer au public d'où nous sommes partis pour en arriver là. Nous espérions présenter le tramway au travers de nos sous-thèmes sous un aspect totalement différents de tout ce que l'on trouve sur le net. Nous voulions être originales et proposer un projet innovant. En effet dans le cadre de notre formation, nous avons eu l'opportunité d'assister à la cérémonie des Luigi Micheletti awards 2015 à Milan, organisée par le EMA, European Museum Academie (Academie des Musées Européens). Sur le site web http://www.luigimichelettiaward.eu/the_award/³, on peut retenir que le prix de Micheletti Luigi est le prix européen pour les musées innovants dans le monde de l'histoire contemporaine, l'industrie et des sciences. C'est l'une des principales activités de la Fondation de Micheletti Luigi. Jusqu'en 2010, les candidats provenaient de la liste administrée par le Forum européen du Musée. Les candidats du prix européen étaient alors de nouveaux musées, ou des anciens musées considérablement remodelés ou ayant emménagé dans de nouveaux locaux au cours de la même période. Mais 2011, le système de recrutement a radicalement changé. Le prix est maintenant géré par l'Académie Européenne des Musées, et tous les musées peuvent postuler au prix.

Lors de cette cérémonie, il nous a été donné de voir des représentations audiovisuelles des différents musées en liste pour le prix, présenter des types de musées plus innovant les uns que les autres ; à cette occasion nous avons pu voir qu'un musée n'était plus seulement une structure physique comme le décrit le dictionnaire Larousse en Ligne : « Lieu, édifice où sont réunies, en vue de leur conservation et de leur présentation au public, des collections d'œuvres

³ http://www.luigimichelettiaward.eu/the_award/, consulté le 20/08/2016

d'art, de biens culturels, scientifiques ou techniques»⁴, ou encore comme, simplement une raison sociale comme le désigne l'ICOM⁵ : « Le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation », mais il peut désormais être virtuel et numérique, ludique et numérique. Et c'était au départ, l'idée que nous avions de la finalité de notre Projet tutoré sur le Tramway.

Nous voulions en faire :

- Un Musée Virtuel : Un musée virtuel est une galerie, essentiellement située sur internet, qui, grâce à l'apport des Technologies de l'Informations et de la Communication(TIC), peut désormais s'impliquer dans le cadre de la préservation et de la conservation du patrimoine culturel. Ainsi nous espérons mettre des informations textuelles et audiovisuelles, comme des microfilms, des documentaires et toutes les informations collectées dans le cadre de nos sous-thèmes.
- Un Musée Innovant et ludique : Un musée qui sort de la norme classique. Par exemple intéresser un public jeune par des introductions d'activité ludique qui permettent aux enfants d'apprendre tout sur le Tramway en s'amusant. Par exemple proposer des jeux vidéo de construction d'un Tramway au fil de l'évolution technologique qu'il a connu, ou encore proposer à des enfants de pouvoir dessiner, peindre un tramway ou encore laisser un espace où adultes et enfants peuvent laisser libre cours à leur imagination en faisant des activités culturelles liées au Tramway : Ecrire un poème, une chanson, raconter une histoire, un souvenir d'une aventure dans le tramway. En un mot proposer en même temps une plateforme historique, scientifique ou l'on s'instruit en s'amusant.
- Un Espace Numérique : le site <http://eduscol.education.fr>⁶ définit l'espace numérique de travail (ENT) comme est un portail internet éducatif permettant à chaque membre de la communauté éducative d'un établissement scolaire, d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques en relation avec ses activités. Dans notre cas d'espèce, nous pensons à une adaptation pour notre Musée virtuel. Il serait aussi une référence pour les éducateurs, les étudiants, élèves et chercheurs, d'accéder à une plateforme de référence.

⁴ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

⁵ ICOM, International Council of Museums (Conseil International des Musées)

⁶ <http://eduscol.education.fr>, consulté le 22/08/16

II. Résultats obtenus

Les résultats obtenus, même s'ils sont satisfaisants, ne sont pas à la hauteur de ceux espérés. En effet, les objectifs atteints n'ont pas été atteints entièrement quant à la qualité du travail espéré. En effet, le projet a évolué au gré des idées et des propositions naissantes ; certaines propositions ont été préférées à d'autres et finalement, sans que l'on sache quand et comment notre projet a perdu de son côté innovant et ludique. Certes, le travail abattu par les membres de l'équipe est remarquable car nous avons eu au final :

- **Un Musée virtuel** : dans cette espace, il est possible de trouver des informations utiles sur le Tramway à partir des différents sous thèmes qui ont été choisis au départ à savoir, l'impact de culturel du Tramway sur les hommes de culture et artistes, l'impact urbain du Tramway dans les différentes agglomérations ou il est passé, la valorisation patrimoniale du Tramway et enfin son évolution technique et technologique de sa création nos jours. Cependant nous n'avons pas pu avoir notre
- **Musée innovant et ludique** : L'esprit du groupe, au fil de l'évolution du projet, n'a plus laissé place à aucune fantaisie de ce type. Même le documentaire proposé par nos soins sur l'impact culturel à partir des informations récoltées sur l'impact culturel du tramway n'a pas été accepté. Notre travail ne répond pas au minimum standard de l'innovation, même s'il est respecté les normes standard de la recherche en s'appuyant sur des sources vérifiables et sur des éléments de droit commun.
- **Un espace numérique** : Notre travail, n'est pas destiné à un public privilégié, il a le mérite d'être ouvert à tout le monde

III. Impact attendu.

Le projet qui a la vocation d'un Musée virtuel, espère attirer le plus grand nombre de visiteurs possible pour apprécier, exploiter à différentes fins didactique, pédagogiques ou de recherches. Il est même prévu des commentaires pour les différents éléments du site.

La mise en place d'une page Facebook et Twitter a également pour but d'attirer un public plus large sur les réseaux sociaux. Ainsi avec la mise en ligne de notre Musée virtuel sur le tramway nous espérons un impact sur les domaines évoqués plus hauts :

▪ Impact didactique

La didactique est l'étude des questions posées par l'enseignement et l'acquisition des connaissances dans les différentes disciplines scolaires. Le Dictionnaire Larousse définit la didactique comme : « Propre à l'enseignement (...), Termes didactiques. Dont le but est d'instruire, d'informer, d'enseigner (...), se dit de ce qui vise à l'explicitation méthodique d'un

art, d'une science, (...), qui correspond à la pratique de l'enseignement, au désir d'explication (...). Nous espérons que notre site soit une référence du savoir et de l'information sur le tramway. Il a l'avantage de regrouper en lui seul, des axes fondamentaux recherche qui concerne le Tramway, nous pourrions dire que c'est une page virtuelle « 4 en 1 ».

▪ **Impact pédagogique :**

Le dictionnaire Larousse définit la pédagogie comme un ensemble des méthodes utilisées pour éduquer les enfants et les adolescents, comme une pratique éducative dans un domaine méthode d'enseignement, mais aussi, comme l'aptitude à bien enseigner. Assez proche de la didactique, la pédagogie est plus orientée vers les publics plus jeunes comme les enfants et les adolescents qui ont tendance à s'ennuyer très vite devant des sujets sérieux, même s'ils sont importants pour leur travail. Même si l'aspect ludique n'a pas été pris en compte dans notre projet tutoré, l'introduction des réseaux a l'avantage d'attirer davantage ce public. Aussi espérons nous que notre Musée virtuel soit pour eux une base de recueils de connaissances orientés vers le Tramway. Et de même, nous espérons que ce soit l'une des pages les plus recommandées par les enseignants pour la qualité des informations et illustrations concernant les divers aspects sous lequel, le tramway est représenté.

▪ **Impact scientifique :**

Selon le dictionnaire Le Robert⁷, La science (latin scientia, « connaissance ») est « ce que l'on sait pour l'avoir appris, ce que l'on tient pour vrai au sens large, l'ensemble de connaissances, d'études d'une valeur universelle, caractérisées par un objet (domaine) et une méthode déterminée, et fondée sur des relations objectives vérifiables. Nous attendons de notre site qu'il soit une référence dans le domaine de la recherche scientifique en ce qui concerne le Tramway. Sous la vigilance du Tuteur, les informations ont été traitées au sérieux, s'appuyant sur des sources fiables. Chaque fois que la source était incertaine, l'item était retiré du site. Aussi nous estimons que Musée virtuel du tramway que nous avons élaboré peut avoir un impact certain pour des chercheurs et étudiants dans ce domaine.

⁷ Dictionnaire Le Robert, édition de 1995, p. 2 051.

CONCLUSION

Le projet tutoré est un exercice pédagogique instauré par le Master Erasmus TPTI pour ses étudiants afin qu'ils développent entre autres, la capacité à concevoir et développer un projet collectif de recueil de données et de valorisation dans le champ concerné en mobilisant les outils numériques et classiques adéquats. L'acquisition de ces compétences se fait dans le cadre de ce travail de groupe, en lien avec les séminaires et modules de formation correspondants dans la totalité du parcours. Dans le cas de la 8e Promotion, « Diversité Mundus », les étudiants ont été divisés en deux groupes et chaque groupe a reçu le sujet, ou mieux l'objet de son projet tutoré. Le thème attribué à notre groupe a été le Tramway. De concert avec notre tuteur, il y a eu une répartition des tâches et le thème a été subdivisé en sous thèmes selon la formation d'origine de chacun, de manière à ce que chaque étudiante puisse aborder le sujet à partir d'un thème qui se rapproche le mieux de sa formation universitaire initiale ou de son expérience professionnelle. Comprendre et expliquer le Tramway devient donc le défi majeur du groupe. Le tramway, selon le dictionnaire Larousse, était autrefois, un chemin de fer établi sur la chaussée d'une route ou d'une rue au moyen de rails sans saillies, (rails à ornières) ; c'était aussi une voie ferrée d'intérêt local établie en totalité ou en partie sur la voie publique ou en accotement de route. Mais aujourd'hui, c'est un chemin en fer électrique destiné au transport urbain et suburbain des voyageurs, implanté totalement ou en partie sur la chaussée des rues empruntées. Mais plus encore, c'est le véhicule qui circule sur ces voies. Le mot tramway n'a pas une origine précise l'explication la version la plus vraisemblable viendrait de l'anglais Traw-way dont l'explication en français Tram : rail plat et way : la voie. Le groupe chargé de travailler sur le tramway est composé de :

- Suzanne Pulchérie NNOMO ELA, Gestionnaire du Patrimoine Culturel
- Nevena Ilic, Diplômée en Photographie
- Dana Salpina, Diplômée en Gestion du Tourisme
- Indira Costa, Architecte. Avec pour tuteur, Mattia Gusella, Doctorant, Ancien étudiant du Master TPTI.

Le premier fait est que le projet tutoré n'était pas une exclusivité du Master Erasmus Mundus TPTI. C'est un exercice pédagogique pratiqué par de nombreuses universités françaises, à l'instar de l'université de Paris de Paris 13. Sur le site de cet Université française, il est dit que le projet tutoré consiste en la réalisation par un groupe d'étudiants, d'une étude

portant sur des cas concrets dont la définition correspondra aux besoins et aux demandes de l'environnement économique. D'une durée prédéfinie, il sera mené dès le début des enseignements. Les choix des thèmes de projet se feront parmi une liste présentée conjointement par les professionnels des différents secteurs et les enseignants de la licence. Les grands clubs, les collectivités locales et territoriales partenaires de ce projet fourniront un large éventail de thèmes couvrant l'ensemble des grands domaines de cette licence. Le projet sera sanctionné par un rapport écrit et par une soutenance devant un jury constitué de professionnels et d'universitaires. Ce qui à quelques détails près épouse la logique de notre Université. Pour mettre en œuvre le projet tutoré, la connaissance du logiciel Omeka est indispensable. : « Omeka est un logiciel Open Source qui se situe à l'intersection entre des systèmes de gestion de contenu web (CMS) comme Drupal ou WordPress, des systèmes de gestion d'archives comme Fedora ou Dspace et des systèmes de gestion de musées tels que TME ou KE Emu ». En clair, le Logiciel Omeka permet la publication de toutes sortes de fichiers : texte, image, son, vidéo, etc. Il est possible de combiner ces fichiers au sein d'un seul document, afin de multiplier les sources d'informations. L'on peut également ajouter des tags à ce document afin que le visiteur le retrouve plus facilement, et pour qu'il soit en mesure de trouver plusieurs documents traitant d'un même sujet. Afin de faciliter sa navigation et l'ergonomie du site, il est possible de ranger les documents dans des collections. Si l'on souhaite une mise en avant plus périodique, il est possible également créer une exposition. Il est ensuite possible de mettre en avant sur la première page du site tout document, collection ou exposition de votre choix ou encore de créer un parcours thématique pour guider vos visiteurs. Dans l'optique d'organiser le travail il fallait mettre en place une stratégie commune. Après plusieurs propositions il a été décidé de proposer les sous thèmes suivants. Les patronymes ont pu être échangés mais le contenu était le même.

1. Evolution Technologique du Tramway
2. Impact Urbain du Tramway.
3. Valorisation du Tramway
4. Impact Culturel du Tramway.

Une fois les sous thèmes identifiés, il a été procédé à la répartition des sous-thèmes et chaque étudiante a choisi de travailler sur le thème qui se rapprochait le plus de sa formation de base ou de ses aptitudes professionnelles. Dans le but de mieux développer notre projet, nous avons ciblé notre étude sur le Tramway du XIXe et du XXe siècle en développant les quatre sous-thèmes précédemment identifiés. Dans chaque sous thème, sur la base des recherches effectuées et des résultats obtenus, le site est enrichi de documents et de contenus

visant à donner les informations y afférentes au public cible. De ce fait, il y a des types de documents pouvant être communs à l'ensemble des sous-thèmes, mais il peut également apparaître des contenus spécifiques. Les documents présentés sur le site, ainsi que les contenus sont donc étroitement liés avec les sous-thèmes développés sur la base du sujet principal qui est le Tramway. L'impact culturel a pour objectifs, dans la période donnée, de recenser le maximum des productions culturelles, influencées par le Tramway, ayant influencé les artistes de cette époque. Les différentes collections du sous- secteur « Impact urbain » ont pour objectif d'attirer l'attention du public sur le processus d'intégration des travaux de rénovation du tramway dans le paysage urbain de la ville et vice-versa. Au fil des siècles, le développement et l'amélioration du niveau de vie de la population urbaine s'est caractérisé par l'amélioration du transport urbain. Les différentes collections du sous thème «Valorisation patrimoniale du Tramway » s'attardent sur les structures, personnes physiques ou morales qui perpétuent l'image et l'histoire du Tramway tel des associations, des Musées spécialisés sur le thème du Tramway. Ils recréent les paramètres historiques pour simuler les périodes antérieures, offrant aux visiteurs une interprétation expérientielle de l'histoire. Il est ici question par exemple d'un type de musée qui recrée dans toute la mesure et les conditions de culture, l'environnement naturel ou période historique.

Enfin, Les collections développées dans ce sous -secteur « Evolution Technologique » présentent entre autres des éléments qui montrent les différentes formes des voitures en fonction du type d'alimentation, ainsi que des caractéristiques spécifiques liées à l'utilisation de l'espace dans la voiture par le passager, et enfin du transfert de technologies entre différents points du monde. Les illustrations ici sont des photos qui relatent le tramway de sa première utilisation avec les chevaux à l'arrivée des technologies mécaniques. La mise en œuvre quant à elle, s'est faite de manière progressive au fil des semestres, même si les différentes activités ci-dessous listés n'étaient pas fermées, il va de soi que chaque semestre a vu naître une activité dans la mise en œuvre de la stratégie, et de là a été l'occasion de l'implication de chacun dans le ce projet collectif. Professionnelle travaillant depuis une dizaine d'année comme gestionnaire du Patrimoine culturel, il me paraissait logique de m'occuper d'un secteur que je connaissais le mieux, et de plus mon travail étant ma principale passion, il était plus facile de s'occupait dans un domaine qui vous plait. Qui plus est, bien que professionnelle avérée, participer au projet tutoré était une nouvelle expérience, et faire des recherches dans un domaine qui n'était pas apparemment lié à la gestion culturelle était un défi intéressant à relever. Dans la partie du travail individuel, la méthodologie n'était pas bien

différente de celle de groupe, mais pour être mieux efficace dans la personne de son projet, il fallait peaufiner une méthode individuelle de travail. Cependant, il a fallu faire face aux différentes difficultés rencontrées. En effet, travailler en groupe dans un groupe multiculturel et pluridisciplinaire n'est pas exempt de conflits et difficultés de divers ordres.

Nous citons de nouveau le guide du Projet tutoré du service pédagogique de l'Université Paul Sabatier Toulouse 3, qui sur sa page web, déclare que le travail d'équipe génère automatiquement des conflits qui peuvent être bénéfiques ou néfastes à la dynamique de groupe et à l'apprentissage. Les conflits bénéfiques peuvent surgir à propos du contenu du projet et au moment des arbitrages. Ils sont le signe de l'engagement des étudiants dans le projet. Nous nous rendons compte que notre groupe a connu les problèmes des standards de la plupart des groupes de travail selon nos auteurs. Aussi le constat qui se dégage est que ces difficultés ne semblent pas être l'apanage de notre groupe de travail car plusieurs auteurs ont noté la présence des conflits dans les projets de groupe au point de réfléchir à leur impact sur le rendement et aux solutions à appliquer. Nous ne perdons pas de vue que le projet est un exercice académique mais nous restions conscients qu'il va influencer nos notes, mais plus encore il devrait être une étape pertinente pour dans l'effectivité de la pratique professionnelle aussi aurait-il été mieux que nous adaptions de bonnes pratiques dès cette base.

À mon avis la plus grosse difficulté de notre groupe aura été de n'avoir pas développé un esprit de cohérence, un esprit d'équipe, mais plutôt, un esprit de concurrence, de rivalité, un esprit de compétition, ou l'on évolue au gré des affinités personnes des uns pour les autres. Malgré ces difficultés, le projet est arrivé à son terme. Au début du Projet, quand nous avons été notifiés de la réalisation d'un site internet, nous espérions créer une sorte de Musée Virtuelle du Tramway, qui serait, une plateforme pour la recherche avec un côté ludique et créatif. Nous espérions y introduire des images de nous-mêmes lors des différentes étapes de notre travail afin de montrer au public d'où nous sommes partis pour en arriver là. Nous espérions présenter le tramway au travers de nos sous-thèmes sous un aspect totalement différents de tout ce que l'on trouve sur le net. Nous voulions être originales et proposer un projet innovant. Les résultats obtenus, même s'ils sont satisfaisants, ne sont pas à la hauteur de ceux espérés. En effet les objectifs atteints n'ont pas été atteints entièrement quant à la qualité du travail espéré. En effet le projet a évolué au gré des idées et des propositions naissantes ; certaines propositions ont été préférés à d'autres et finalement, sans que l'on sache quand et comment notre projet a perdu de son côté innovant et ludique. Il n'est pas question ici de dénigrer notre travail, mais juste que le rêve même s'il s'est rapproché de la

réalité, n'en a pas été à la hauteur. Le projet qui a la vocation d'un Musée virtuel, espère attirer le plus grand nombre de visiteurs possible pour apprécier, exploiter à différentes fins didactique, pédagogiques ou de recherches. Il est même prévu des commentaires pour les différents éléments du site. La mise en place d'une page Facebook et Twitter a également pour but d'attirer un public plus large sur les réseaux sociaux. Il serait important que cette expérience enrichissante qu'ait été le projet tutoré ne reste pas qu'un exercice académique, mais qu'au-delà du Master TPTI, que l'impact réel de ce site soit consigné dans les archives de l'Université. Nous ne saurons terminer sans faire des propositions pour les promotions futures du Master TPTI. En effet au vu des difficultés rencontrées durant la mise en œuvre du projet tutoré, peut - être serait- il mieux pour une qualité plus efficiente des résultats, tout en gardant sa discrétion sur le choix des thèmes, que le Master permette aux étudiant de former eux-mêmes leur propre groupe de travail ? De plus il serait important qu'il y ait une sorte de structure d'écoute psychologique qui accompagne le tuteur et les membres du groupe de travail, afin de mieux désamorcer des crises qui peuvent non seulement impacter négativement non seulement la qualité du projet, mais tous les membres de la promotion, dans les cas où cela peut générer en animosité ciblée entre des étudiants de la même promotion.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES GENERAUX

1. CHEDOTEL, Frédérique, Professeur, chercheur au CREM (UMR CNRS 6211, Université Rennes 1) ; STIMEC Arnaud, Professeur, chercheur au Lemna (EA 4272, Université de Nantes) ATER Aristide Vignikin, membre de Vallorem (EA 6296, Université François Rabelais), in « Management des équipes projet : l'impact de la gestion des conflits et de l'improvisation organisationnelle sur la performance » ;
2. GARDES, Nathalie, Projets *tuteurés 2012-2013*, UIT GEA Bordeaux IV ;
3. ICOM, International Council of Museums (Conseil International des Musées) ;
4. Service Universitaire de Pédagogie, *Le guide du projet tuteuré – Fiche outil*, Université Paul Sabatier Toulouse III

II. WEBOGRAPHIE

1. <http://www.iutsd.univ-paris13.fr>
2. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tramway/79015>
3. <http://www.tpti.eu/fr/le-projet-tutore>
4. http://www.luigimichelettiaward.eu/the_award
5. <http://eduscol.education.fr>
6. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>
7. <http://www.biblibre.com>
8. <http://www.etymonline.com>